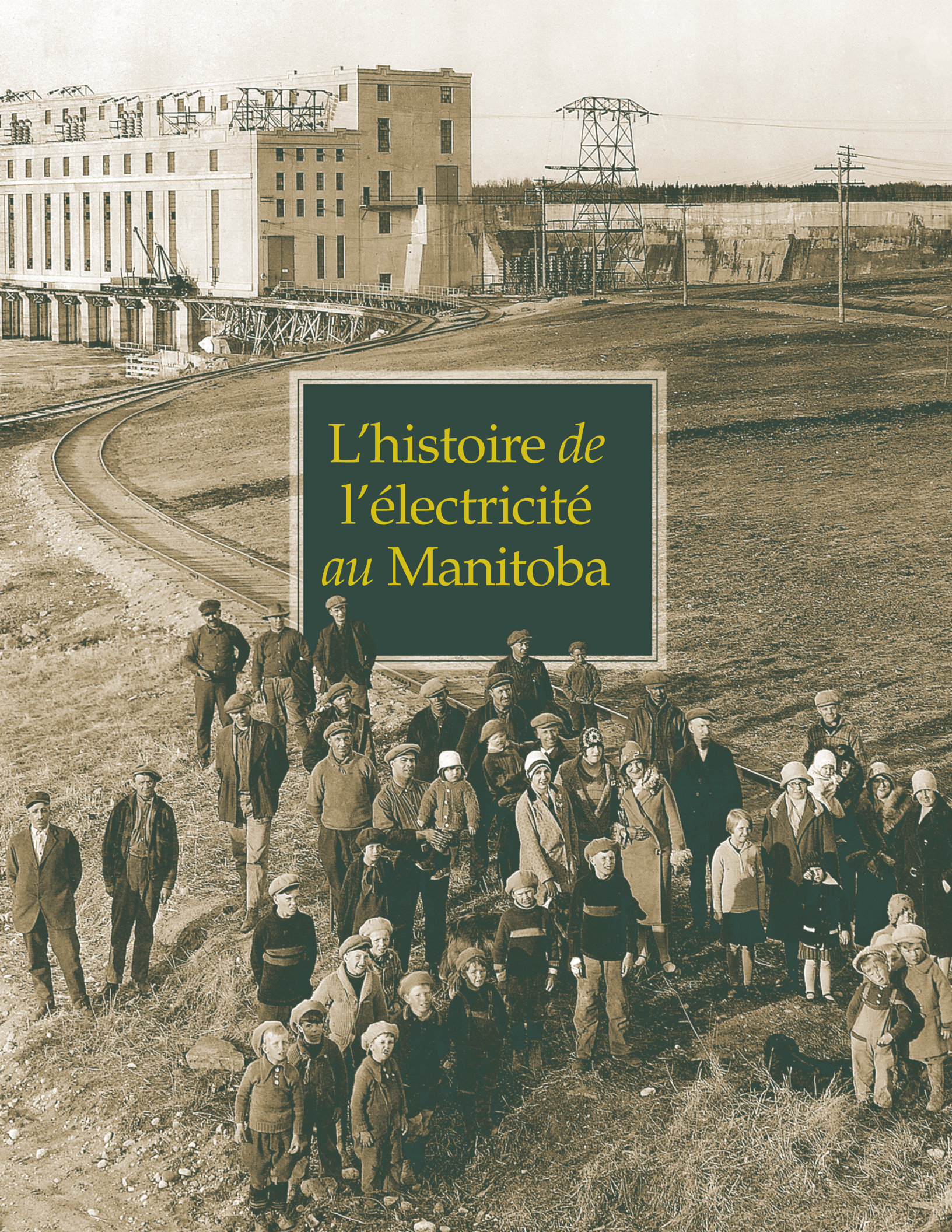

L'histoire *de* l'électricité *au* Manitoba

Introduction

Opportunité, vision de l'avenir et responsabilité publique sont autant de traits marquants de l'histoire de l'électricité au Manitoba. Tout commence à Winnipeg il y a plus d'un siècle, aux premiers jours des tramways et de l'éclairage des rues. Bientôt, à mesure que l'attrait de la nouveauté cède le pas à des considérations plus pratiques, d'autres localités importantes de la province veulent aussi profiter des bienfaits de l'électricité. On leur fournit un tel service, mais elles doivent souvent le payer très cher.

Un petit nombre de visionnaires se rendent compte des avantages énormes que présenteraient des installations de production à grande échelle. Certains d'entre eux, citoyens au sens civique, croient que l'électricité doit être offerte au plus bas prix possible au consommateur.

Les années qui suivent sont marquées par la création de nombreux organismes publics et par des séries de fusions et d'achats d'entreprises, jusqu'à ce que finalement, dans les années 1940, la multitude de sociétés et de services publics municipaux se fondent essentiellement en trois services publics principaux : la Winnipeg Electric Company (WECo.) qui, à ses débuts, s'appelait la Winnipeg Electric Street Railway Company, le City of Winnipeg Hydro Electric System (City Hydro) et la Manitoba Power Commission (MPC).

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, il est clair qu'un service public unique, chargé de produire et de fournir de l'électricité aux consommateurs, constituerait le meilleur moyen de répondre aux besoins futurs de la province. Le gouvernement manitobain crée donc la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba (RHEM) en 1949.

Au cours de la décennie suivante, on regroupe les installations de production et de distribution d'électricité. En 1952, le gouvernement provincial autorise la RHEM à acquérir la WECo. Puis, en 1955, la RHEM, la MPC et City Hydro concluent une entente qui prévoit la vente de :

1) toutes les installations de distribution détenues par City Hydro en banlieue à la MPC; et

2) toutes les installations de distribution de la ville de Winnipeg détenues par l'ancienne WECo. à City Hydro qui est devenu Hydro Winnipeg en 1964. Cette dernière est toujours l'unique distributeur d'électricité pour la partie centrale de la ville.

En 1961, le gouvernement du Manitoba réunit les deux services provinciaux en adoptant la Loi sur l'Hydro-Manitoba. La RHEM et la MPC fusionnent pour former une agence de la couronne dont le but est de répondre aux besoins de la province en électricité.

En 1973, cent ans après la création du premier service public de la province, les derniers petits réseaux indépendants se joignent à Manitoba Hydro. Celle-ci prend alors en charge les localités de Flin Flon et de Snow Lake en acquérant de la Hudson Bay Mining and Smelting les installations de distribution de la Northern Manitoba Power Company Limited.

Le présent document met en évidence certains événements qui ont marqué l'histoire de l'électricité au Manitoba, de même que quelques-unes des étapes importantes du développement de Manitoba Hydro.

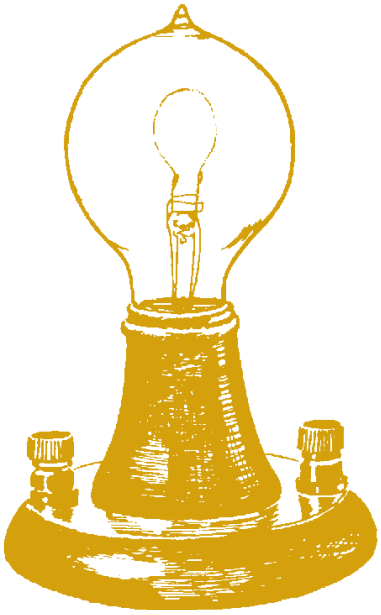

Les premiers pas

1873 CONSTITUTION DE LA WINNIPEG GAS COMPANY le 8 mars afin de fournir l'éclairage au gaz à la ville de Winnipeg. L'entreprise, qui ne sera jamais qu'une société de portefeuille, fusionne avec la Manitoba Electric & Gas Light Company en 1881. L'un des fondateurs de la Winnipeg Gas Company est Donald A. Smith, à qui on conférera plus tard le titre de lord Strathcona.

À WINNIPEG, LA PREMIÈRE AMPOULE ÉLECTRIQUE EST ALLUMÉE le 12 mars. L'honorable Robert A. Davis, propriétaire de l'hôtel Davis House de la rue Main, éclaire le devant de son établissement avec une lampe à arc électrique. On peut lire dans le *Manitoba Free Press* : «La lampe (électrique) qui illumine le devant de l'hôtel Davis est une remarquable invention. Jolie, elle guide le voyageur épuisé vers un havre de repos où l'attendent une table de billard et des boissons chaudes. De plus, elle éclaire probablement mieux les rues que le réverbère de la nouvelle société gazière ne le fera jamais au cours des siècles à venir.» Cet événement a lieu six ans avant qu'Edison n'invente la première lampe à incandescence, quatre ans avant l'invention du cuivre étiré et exactement trois ans avant qu'Alexander Graham Bell ne transmette de vive voix la première phrase par téléphone.

L'honorable Robert Atkinson Davis arrive dans le village de Winnipeg en 1870 et y construit Davis House. En 1874, il est élu à l'Assemblée législative du Manitoba et, en décembre de la même année, il devient premier ministre de la province. Surtout connu pour les excellents arrangements financiers qu'il conclut avec Ottawa pour la nouvelle province, il démissionne le 16 octobre 1878 et s'installe à Chicago où il devient un homme d'affaires prospère. Il meurt en 1903 à Phoenix en Arizona.

1880 CONSTITUTION DE LA MANITOBA ELECTRIC & GAS LIGHT COMPANY le 14 février en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Manitoba. On lui accorde des pouvoirs importants afin qu'elle «fournisse de l'éclairage et du chauffage aux Manitobains par gaz, électricité ou autres moyens».

1881 FUSION DE LA WINNIPEG GAS COMPANY et de la Manitoba Electric & Gas Light Company.

1882 CONSTITUTION DE LA WINNIPEG STREET RAILWAY COMPANY le 27 mai sous la direction d'Albert W. Austin, qui obtient une charte de la ville de Winnipeg pour offrir un service de tramways tirés par des chevaux dans la rue Main. La ville accorde à la société d'Austin le droit de construire et d'exploiter un réseau de tramways dans les rues de Winnipeg et dans les paroisses de Saint-Boniface, St. John's, St. James et Kildonan. Le premier tramway tiré par des chevaux est mis en service le 21 octobre.

Donald A. Smith, cofondateur de la Winnipeg Gas Company, figure ici sur l'une des plus fameuses photographies canadiennes jamais publiées. À titre de président de la Banque de Montréal, il enfonce le dernier clou du chemin de fer du Canadien Pacifique le 7 novembre 1885, à Craigellachie en Colombie-Britannique.

UNE DÉMONSTRATION DE LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE EN FORME D'ARC a lieu les 14 et 15 juin. Elle dure environ deux heures chaque soir au passage à niveau du Canadien Pacifique (CPR) dans la rue Main de Winnipeg. Trois lampes sont disposées à l'extérieur du bâtiment des machines de la Patterson & McComb Lumber Company et une à l'intérieur. On utilise la machine à vapeur de l'entreprise pour faire fonctionner une petite génératrice qu'un certain P.V. Carroll de New York a apportée à Winnipeg en vue de «faire une démonstration publique de la lumière électrique dans l'espoir d'obtenir un contrat d'éclairage des rues de la ville».

Le 16 octobre, les quatre réverbères installés le long de la rue Main, entre l'avenue Broadway et le passage à niveau du CPR, sont allumés pour la première fois. On en accroche neuf autres autour du bâtiment des machines du moulin à provendes de la Compagnie de la baie d'Hudson afin de procéder à leur réglage avant de les installer dans les rues. On utilise provisoirement le moteur du moulin pour faire fonctionner, chaque soir, la petite génératrice. Cette petite entreprise d'électricité s'appelle la Manitoba Electric Light & Power Company. La société fait une demande de charte en juin 1882, mais elle ne l'obtiendra jamais. On l'appelle aussi la Electric Light Company.

1883

CONSTITUTION DE LA NORTH WEST ELECTRIC LIGHT AND POWER COMPANY (LTD.) (NWEL & P.Co.) le 25 août en vertu de l'Acte des compagnies à fonds social du Manitoba «afin de fournir l'électricité et l'éclairage à toutes les villes et localités du Manitoba». Les principaux actionnaires sont Charles J. Bridges, l'honorable Corydon P. Brown, Horace McDougall, James F. Munsie et Frank G. Walsh. Dans la soirée du 23 juin, l'électricité produite par la NWEL & P. Co. est utilisée pour la première fois afin d'éclairer les rues de Winnipeg.

La centrale électrique de la NWEL & P. Co. est située «dans la rue Wesley, près de l'avenue Water», selon l'inscription de l'annuaire, où elle demeurera jusqu'en 1889 environ. L'éclairage des rues est alors confié à la Manitoba Electric & Gas Light Company; la NWEL & P.Co. n'est plus responsable que de quelques services dont l'importance est méconnue.

Winnipeg en 1880. Vue de la partie nord de la rue Main, à partir de l'avenue Graham.

1885 CONSTITUTION DE LA NORTH WEST ELECTRIC COMPANY LTD. en vertu de l'Acte des compagnies à fonds social. Elle doit notamment construire et exploiter des systèmes d'éclairage électrique, et des réseaux de tramways électriques dans diverses villes et localités du Manitoba. Bien qu'il semble que la société ait fourni de l'éclairage intérieur à incandescence à quelques entreprises de Winnipeg, les archives ne font état que de quatre d'entre elles, dont l'une est le bâtiment de la société même alors situé au 33 de l'avenue Water.

LA BRANDON ELECTRIC LIGHT COMPANY LTD. construit une centrale thermique à vapeur à Brandon pour fournir de l'électricité aux résidants à des fins d'éclairage et de chauffage. L'année de fondation de la société demeure inconnue, mais on sait que celle-ci passera sous le contrôle de la Canada Gas & Electric Corporation de Brandon en 1921.

1891 LE PREMIER TRAMWAY ÉLECTRIQUE EDISON FABRIQUÉ AU CANADA effectue son parcours initial le 28 janvier le long de l'avenue River, dans ce qui constitue alors la partie sud de Winnipeg. Il s'agit d'une tentative d'Albert Austin de convaincre le conseil municipal de la ville de Winnipeg d'accorder à la Winnipeg Street Railway Company une concession pour l'exploitation d'un réseau de tramways électriques à Winnipeg.

Durant les trois années suivantes, Austin maintient en service au moins quatre voitures, qui circulent de l'extrémité sud du pont de la rue Main, le long de l'avenue River et dans la rue Osborne jusqu'au parc Elm. L'électricité est transmise aux voitures à partir d'une petite centrale à vapeur équipée d'une génératrice de 22 kilowatts (un kW équivaut à 1 000 watts) qu'Austin a aménagée dans l'avenue Assiniboine, près de la rue Main.

1892 CONSTITUTION DE LA WINNIPEG ELECTRIC STREET RAILWAY COMPANY (WESR. Co.) le 20 avril en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Manitoba. Elle doit «construire et exploiter un réseau de tramways électriques dans les rues de Winnipeg, de Saint-Boniface et des municipalités voisines, et vendre de l'électricité à des fins de chauffage, d'éclairage et d'alimentation.» Un arrêté municipal adopté le 31 décembre 1891 accorde à la WESR.Co. une concession

Équipe assignée aux échelles aériennes de la WESR.Co. et travaillant sur une ligne électrique à trolley en 1905. À la fin du XIXe siècle et au début du XXe, l'électricité est principalement utilisée pour le transport en commun et l'éclairage des rues. Le dispositif placé à l'avant du tramway est un «chasse-personnes» et non un «chasse-bestiaux» comme ceux qu'on trouve à l'avant des locomotives. Le chasse-personnes empêche l'infortuné piéton qui se fait frapper par le tramway de passer sous les roues de celui-ci. On dit que le dispositif aurait sauvé bien des vies.

exclusive pour l'exploitation du tramway pendant 35 ans. Le 26 juillet 1892, la société met son premier tramway électrique en service dans la rue Main, et le service régulier débute le 5 septembre. L'électricité est fournie à la société par la Manitoba Electric & Gas Light Company.

1894 LA WESR.Co. ACQUIERT LES ACTIFS et les biens de la Winnipeg Street Railway Company d'Austin au prix de 175 000 $. Austin, qui a perdu la concession de tramways électriques aux mains de la WESR.Co. en 1892, continue d'exploiter un réseau de tramways tirés par des chevaux pendant deux ans avant de finalement tout vendre à son concurrent. Le dernier tramway tiré par des chevaux effectue son ultime parcours le 11 mai.

1895 CONSTRUCTION DE LA CENTRALE THERMIQUE À VAPEUR D'ASSINIBOINE. La WESR.Co. bâtit la nouvelle centrale au même endroit que la centrale d'Austin, ou tout près de celui-ci, dans l'avenue Assiniboine. L'ouverture officielle de la centrale a lieu le 12 novembre et elle peut générer 559 kW. Construite au coût de 65 000 $, elle se compose de quatre chaudières d'une puissance nominale de 186 kW chacune. Démontée en 1916, elle était située sur l'emplacement actuel du parc Bonnycastle.

1898 LA WESR.Co. ACQUIERT TOUTES LES CONCESSIONS, tous les droits et tous les biens de la Manitoba Electric & Gas Light Company pour 400 000 $.

Initialement, la capacité de production de la centrale thermique à vapeur d'Assiniboine est mesurée en chevaux-vapeur, une unité de mesure impériale qui équivaut à 550 pieds-livres par seconde, soit approximativement 746 watts. Le watt est une unité de puissance du système métrique.
En 1895, la capacité nominale de production de la centrale thermique à vapeur d'Assiniboine est de 750 chevaux-vapeur. À partir de 1806 environ, on utilise le terme chevaux-vapeur pour décrire la puissance des pompes. Par la suite, on l'utilise aussi pour décrire la puissance de nombreux mécanismes, telles que les machines à vapeur.

Winnipeg au XIXe siècle : la ville la plus «agitée» au Canada

De 1670 à 1870, les trappeurs et les marchands de fourrures réussissent à garder pour eux-mêmes la région située au confluent des rivières Rouge et Assiniboine. Les premiers établissements de l'endroit ont une seule vocation : le commerce des fourrures. Le sieur Pierre de La Vérendrye, marchand de fourrures et explorateur, y érige la première construction en 1738, Fort Rouge, au confluent des deux rivières. En 1822, le Fort Garry est bâti près de l'emplacement du Fort Rouge et tient lieu de quartier général de la Compagnie de la baie d'Hudson, qui a fusionné avec une autre entreprise, la Compagnie du Nord-Ouest en 1821.

Winnipeg en 1873. Vue de la partie nord de la rue Main, depuis l'angle de l'avenue Portage. La Maison Davis est mise en évidence au centre de la photo.

Les trappeurs savent que le sol de la région est riche et qu'il pourrait constituer une excellente ressource agricole, mais ils le cachent aux Canadiens de l'Est et aux Européens afin que leurs précieux territoires de chasse ne soient pas transformés en terres agricoles. En outre, lorsque les colons de lord Selkirk s'installent dans la vallée de la rivière Rouge en 1812, ils parviennent difficilement à agrandir la superficie de leur établissement à vocation principalement agricole, car les marchands de fourrures conservent le contrôle de la région. Il ne fait aucun doute que les colons craignent quelque peu les marchands et les trappeurs, farouchement indépendants.

À mesure que l'intégration du Manitoba au sein de la Confédération canadienne approche, la population à prédominance métisse de la région autour du confluent des rivières Rouge et Assiniboine s'inquiète de plus en plus de la préservation de ses droits. Aussi, la région acquiert la réputation de «rebelle», que la révolte menée par Riel vient renforcer.

En 1862, dans toute cette agitation, Henry McKenney construit un magasin général là où la piste de trappeurs qui court le long de la rivière Assiniboine jusqu'à Fort Garry croise celle qui suit la rivière Rouge. Une petite colonie naît près du magasin et cet endroit est baptisé Winnipeg, comme le lac du même nom situé à 65 km au Nord. Le nom vient du mot cri «winnipi», qui signifie eau trouble.

Après l'entrée du Manitoba dans la Confédération, le secret du potentiel agricole de la vallée de la rivière Rouge ne peut plus être gardé et la nouvelle se répand dans le monde. Winnipeg connaît alors une période de prospérité extraordinaire. Sa population, qui était de 215 habitants en 1870, s'élève à 1 869 personnes en 1873, au moment où la ville est constituée en corporation. En 1912, la population atteint 136 035 habitants selon la brochure *Winnipeg 1874 - 1974, Progress and Prospects* du ministère de l'Industrie et du Commerce du Manitoba. Cette croissance spectaculaire prend fin au début de la Première Guerre mondiale, en 1914. Le flux d'immigrants européens s'arrête et de nombreux jeunes gens de la région sont envoyés à la guerre. Par surcroît, Winnipeg entre dans une récession en 1914, dont elle ne se remettra qu'après la Deuxième Guerre mondiale.

Dans l'est du pays, on considère la ville de Winnipeg de la fin du XIXe siècle comme «l'un des endroits les plus violents du Canada». Cette impression est due en partie à la manière qu'ont les Winnipegois de participer très activement au processus démocratique. Lorsqu'ils ont l'impression que le gouvernement agit injustement, les citoyens réagissent par des protestations de masse, des soulèvements et parfois des actes de violence. En 1873, par exemple, quand l'Assemblée législative du Manitoba modifie radicalement un projet de loi afin de constituer la ville de Winnipeg en corporation, le président de l'Assemblée, C.J. Bird, est enlevé et passé au goudron. En raison de pareils incidents, il est facile de comprendre pourquoi les habitants des provinces de l'Est prient pour le salut de Winnipeg à la convention du YMCA de 1876.

Les Winnipegois de l'époque exigent ce qu'il y a de mieux, de plus gros et de plus nouveau dans tout. La démonstration de la lampe à arc faite par P.V. Carroll en 1873 à l'invitation de R.A. Davis s'inscrit donc dans une stratégie commerciale typique de la ville. L'événement a lieu quatre ans avant que la première démonstration publique de ce type de lampe ne se tienne à Newark au New Jersey.

La lampe de Davis ouvre la porte à l'établissement de l'industrie de l'électricité, qui, à son tour, contribue au développement de la ville et de la province. Davis est l'exemple même des hommes d'affaires perspicaces de Winnipeg, qui comprennent à quel point l'électricité deviendra une source d'énergie importante et qui veulent obtenir les bénéfices potentiels énormes que permettraient la production et la distribution de l'électricité.

En 1882, deux groupes se rendent compte que la nouvelle ville s'est suffisamment développée pour qu'un contrat d'approvisionnement en électricité et d'éclairage des rues soit très lucratif. Ils commencent donc à manoeuvrer en vue d'obtenir un contrat de la ville.

L'un des groupes est dirigé par P.V. Carroll. Celui-ci a déjà travaillé à la Manitoba Electric Light & Power Company, société avec laquelle il avait organisé une démonstration d'éclairage des rues dans la rue Main, entre l'avenue Broadway et le passage à niveau du Canadien Pacifique dans le but, justement, d'obtenir un contrat de la ville. Mais la Manitoba Electric Light & Power Company n'obtient pas de charte et Carroll se joint à la Winnipeg Street Railway Company d'Albert Austin. Le second groupe, dirigé par James Munsie, est la North West Electric Light & Power Company (Ltd.) (NWEL & P.Co.). Depuis novembre 1882, Munsie élabore secrètement un plan qui doit permettre à son groupe d'actionnaires d'obtenir le contrat de la ville. Aussi, quand Carroll fait part de ses intentions au conseil municipal, Munsie est prêt. Il en étonne plusieurs lorsqu'il prend la parole et affirme être en mesure, selon ses propres mots, «de fournir un service d'éclairage électrique des rues supérieur à tout ce qu'on a vu jusque-là, si son groupe obtient le contrat». Son offre est acceptée et le contrat lui est accordé. C'est alors que Munsie et son groupe créent la NWEL & P.Co. La société perdra le contrat six ans plus tard aux mains de la Manitoba Electric & Gas Light Company.

La rue Main à Winnipeg. Vue de la partie nord, depuis l'avenue Portage, en 1894, soit deux ans après que la Winnipeg Electric Street Railway Company (WESR. Co.) a fait rouler son premier tramway électrique.

La plus grande partie de l'électricité produite vers la fin du XIXe siècle est destinée à l'éclairage des rues, à l'éclairage commercial et aux transports en commun. En effet, seule une très petite partie de l'électricité produite à Winnipeg est utilisée à des fins résidentielles, et elle ne sert alors qu'à l'éclairage. Le charbon et le bois sont utilisés pour le chauffage, et les foyers qui n'ont pas l'électricité s'éclairent à la lampe au kérosène.

Une ère de croissance

Le juge David Marr Walker.

1900 LA CENTRALE DE LA RIVIÈRE MINNEDOSA devient la première centrale hydro-électrique au Manitoba. Elle est située sur la rivière Minnedosa (maintenant appelée rivière Little Saskatchewan), à environ 2,4 km au nord de son confluent avec la rivière Assiniboine. Exploitée par la Brandon Electric Light Company Ltd., la centrale dessert la ville de Brandon, située à environ 14 km à l'Est, au moyen d'une ligne de 11 000 volts suspendue à des poteaux en bois. La centrale n'est en activité que huit mois par an. La hauteur de chute moyenne est de 7,9 mètres.

La construction de la centrale de la rivière Minnedosa est financée par le juge Walker de Winnipeg, ainsi que par George Patterson et E.L. Christie, de Brandon. La centrale sera démontée en 1924, trois ans après la vente de la société à la Canada Gas & Electric Corporation de Brandon.

LA WINNIPEG SELKIRK & LAKE WINNIPEG RAILWAY COMPANY est créée en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée législative du Manitoba. Elle doit fournir un service de transport ferroviaire au Nord, de Winnipeg jusqu'à West Selkirk et jusqu'à la rive ouest du lac Winnipeg, tout en desservant les municipalités de Kildonan, St. Paul, St. Andrews et Gimli.

LA WINNIPEG ELECTRIC STREET RAILWAY COMPANY (WESR.Co.) achète la North West Electric Company Ltd. le 9 juin.

1902 CONSTITUTION DE LA SUBURBAN RAPID TRANSIT COMPANY par une loi spéciale de l'Assemblée législative du Manitoba. Son rôle est de mettre en place un service de tramways desservant la zone comprise entre les limites ouest de la ville de Winnipeg, des deux côtés de la rivière Assiniboine, et Headingley. Sur le côté nord de la rivière, le service atteint Headingley en 1903, mais sur le côté sud, il ne se rend qu'à Charleswood.

CONSTITUTION DE LA WINNIPEG GENERAL POWER COMPANY le 1er mars en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée législative du Manitoba. On lui accorde tous les pouvoirs nécessaires pour produire, transmettre et distribuer de l'électricité dans la province et pour aménager une centrale hydro-électrique à Pinawa.

1904 LA WINNIPEG GENERAL POWER COMPANY fusionne officiellement avec la WESR.Co. le 26 juillet. La nouvelle société est connue sous le nom de Winnipeg Electric Railway Company (WERCo.).

1905 LA WERCo. ACHÈTE LA SUBURBAN RAPID TRANSIT COMPANY le 26 octobre. Cette dernière, à titre de filiale de la WERCo., continue de fonctionner sous sa dénomination sociale initiale. Une loi spéciale de l'Assemblée législative du Manitoba lui confère de nouveaux pouvoirs pour la construction et l'exploitation de lignes dans les municipalités rurales de Saint-François-Xavier

La centrale de la rivière Minnedosa, première centrale hydro-électrique du Manitoba. Le bâtiment des machines loge deux roues hydrauliques verticales reliées par des roues coniques à un arbre de transmission qui fait tourner deux alternateurs de 1 100 volts. Six transformateurs permettent de porter la tension à 11 800 volts pour la transmission à la sous-station située à l'angle de la 10e Rue et de l'avenue Lorne à Brandon, là où se trouvent maintenant les bureaux du service à la clientèle de Manitoba Hydro pour l'ouest de la province. L'évacuateur de crues, d'une largeur de 18,3 m, affiche une hauteur de chute de 6,7 m. Après la crue du printemps, des poutrelles d'arrêt sont placées dans l'évacuateur de crues pour faire augmenter le niveau de l'eau de trois mètres jusqu'au sommet du barrage et créer une hauteur de chute de neuf mètres. Le barrage en bois, long de 79 m, est composé de 13 rangées de pieux de mélèze laricin dont la longueur varie de 4,8 à 15 m, assemblés en rangs serrés dans le fond argileux de la rivière. La partie supérieure du barrage est revêtue de bois embouveté.

et de Portage la Prairie. À partir de 1931, la ligne de transport ferroviaire est progressivement réduite et, en 1955, le dernier parcours (celui de Deer Lodge) est remplacé par un service d'autobus.

1906 CONSTITUTION DU CITY OF WINNIPEG HYDRO ELECTRIC SYSTEM (City Hydro) en société publique pour faire échec au monopole de l'énergie que détient la société privée WERCo. Le conseiller John Wesley Cockburn, qui possède les droits d'aménagement du site de la future centrale électrique de Pointe Du Bois sur la rivière Winnipeg, cède ses droits à la ville pour la construction d'une centrale à cet endroit. La centrale, qui sera achevée en 1911, est toujours en exploitation aujourd'hui.

LA WERCo., EN ACQUÉRANT la Winnipeg Selkirk & Lake Winnipeg Railway Company à titre de filiale, s'empare du monopole des services de transport, d'éclairage électrique et de distribution d'électricité et de gaz dans la ville de Winnipeg et la région environnante. La ligne de chemin de fer à vapeur est électrifiée après son acquisition par la WERCo. Le parcours de Selkirk est exploité jusqu'au 1er septembre 1937, date à laquelle les tramways électriques sont remplacés par des autobus à essence.

LA CENTRALE DE PINAWA devient la première centrale hydro-électrique sur la rivière Winnipeg et la première centrale du Manitoba en activité toute l'année. Située sur le canal Pinawa, la centrale est construite par la WERCo. au coût initial de trois millions de dollars. Elle possède une hauteur de chute de 14 m. L'ouverture officielle a lieu le 31 mai par le lieutenant-gouverneur, sir Daniel McMillan. Elle produit de l'électricité pour la première fois le 9 juin et le service régulier débute vers le 11 juin.

Au cours de la première année d'exploitation de la centrale, six unités entrent en service. Elles ont une capacité nominale totale de huit mégawatts (un mégawatt équivaut à un million de watts). En 1907, les unités sept, huit et neuf sont ajoutées et permettent de faire passer la capacité de production totale à 14 MW. En 1912, elle est portée à 22 MW. Pinawa est mise hors service le 21 septembre 1951 pour permettre une utilisation plus efficace du débit des eaux à la centrale de Seven Sisters, qui sera achevée en 1952.

1911 ACHÈVEMENT DE LA CONS-TRUCTION DE LA CENTRALE DE POINTE DU BOIS par City Hydro. Il s'agit de la première centrale hydro-électrique construite par le service public et de la plus vieille centrale toujours en exploitation sur la rivière Winnipeg. Le coût initial du projet est de 3 250 000 $.

L'électricité produite par la centrale de Pointe du Bois est livrée pour la première fois à Winnipeg le 16 octobre. Au cours de l'exercice financier de 1911-1912, les unités un à quatre ainsi que l'unité sept sont mises en service. D'autres unités sont ajoutées en 1914, 1917, 1921, 1924 et 1926. On en compte finalement seize, qui ont une capacité de production totale de 70 MW. La capacité nominale de la centrale sera ultérieurement portée à 72 MW. La hauteur de chute est de 14 m.

CONSTITUTION DE LA WINNIPEG RIVER RAILWAY COMPANY le 24 mars par une loi spéciale de l'Assemblée législative du Manitoba, qui lui accorde les pouvoirs nécessaires pour exploiter «avec la vapeur ou toute autre forme d'énergie

La centrale de Pinawa. Construite par la Winnipeg Electric Railway Company (WERCo.), elle fournit de l'électricité pour la première fois à la ville de Winnipeg en 1906.

La centrale de Pointe du Bois, construite par le City of Winnipeg Hydro Electric System (City Hydro) pour faire contrepoids au monopole croissant de la société privée WERCo. L'électricité produite par cette centrale est livrée pour la première fois à la ville de Winnipeg en 1911.

L'honorable G.H. Grierson, ministre des Travaux publics. C'est la première fois qu'un ministre se voit confier la responsabilité de la MPC. Il est nommé en 1919.

J.M. Leamy, premier commissaire de la MPC. Il est nommé en juillet 1919.

une ligne allant du lac du Bonnet, ou d'un endroit voisin, au lac Winnipeg, ou à un endroit voisin, à l'embouchure de la rivière Winnipeg». Great Falls est l'endroit choisi. L'entreprise, financée par la WERCo., devient une société affiliée de la Winnipeg River Power Company. Cependant, en raison de difficultés financières, les actifs des deux sociétés seront absorbés par la Manitoba Power Company, à titre de filiale de la WERCo. en 1920.

CONSTRUCTION DE LA CENTRALE THERMIQUE À VAPEUR DE MILL STREET, à Winnipeg, par la WERCo. Il s'agit d'une centrale d'appoint qui constitue la destination finale de l'électricité produite par la centrale de Pinawa. Ses quatre unités sont mises en service dès la première année d'exploitation et donnent à la centrale une capacité de production totale d'environ 8 948 kW. La centrale sera mise hors service en 1944.

CONSTITUTION DE LA WINNIPEG RIVER POWER COMPANY en vertu de la Loi sur les compagnies du Dominion du Canada comme société affiliée à la WERCo. Elle doit réaliser le projet de Great Falls (anciennement Grand du Bonnet Falls). La société termine les travaux techniques préliminaires en 1914 et on lui accorde une concession pour l'aménagement du site le 1er septembre 1915. En juillet 1916, la Première Guerre mondiale provoque l'interruption du projet, qui ne reprendra qu'en mai 1919 pour s'arrêter de nouveau peu après en raison d'une insuffisance de matériaux et d'un financement incertain. La Manitoba Power Company reprend finalement le projet en 1920 et le termine en 1923.

1913

CONSTRUCTION DE LA CENTRALE DE MINNEDOSA pour desservir la localité de Minnedosa. Des citoyens de l'endroit, regroupés sous la dénomination sociale de Minnedosa Power Company, construisent la centrale sur la rivière Minnedosa, tout juste au nord de la localité. La centrale est initialement équipée d'une turbine horizontale de 336 kW reliée à une génératrice de 250 kW. Malheureusement, le débit de la rivière ne sera jamais assez élevé pour que la centrale fournisse un service fiable toute l'année. En 1921, la Manitoba Power Commission (MPC) prend la direction de la centrale, l'agrandit et y ajoute deux moteurs diesel en complément des génératrices hydro-électriques. En 1930, une ligne de transmission de 33 kV faisant partie du réseau de la MPC est construite. La centrale de Minnedosa réduira progressivement ses activités jusqu'en 1933. Seuls les moteurs diesel serviront de source d'appoint, jusqu'en 1944.

ACHÈVEMENT DES ÉTUDES DU DOMINION DU CANADA sur la rivière Churchill et le fleuve Nelson. Le ministère canadien des Mines termine une étude géologique détaillée des bassins hydrographiques de la rivière Churchill et du fleuve Nelson pour déterminer le potentiel des rivières du nord du Manitoba. Le rapport de 1913 constitue le fondement des études qui seront réalisées un demi-siècle plus tard et qui mèneront au niveau de développement actuel des ressources hydro-électriques du nord de la province.

CRÉATION DE LA MPC à la suite de l'adoption de la Loi sur le transport de l'énergie électrique par l'Assemblée législative du Manitoba. Son rôle est de «produire, acheter, transmettre et distribuer de l'énergie électrique» partout dans les régions rurales du Manitoba. Aux termes de la loi, toute municipalité peut faire une demande de service auprès du ministère des Travaux publics. Bon nombre de municipalités exploitent à cette époque de modestes et coûteuses installations de production d'électricité. Initialement, la MPC passe des contrats afin d'acheter de l'électricité à la ville de Winnipeg et, plus tard, à la Winnipeg Electric Company (WECo.).

1919

L'érection du premier pylône du réseau de la Manitoba Power Commission a lieu le 3 octobre 1919. Trois des ingénieurs qui ont conçu le réseau de lignes de transmission de la MPC (de Winnipeg à Portage la Prairie) sont témoins de l'événement, soit C. Gunn, T. Kirby et J. Rochetti, premier ingénieur en chef de la MPC.

La centrale de Pinawa — une entreprise audacieuse en eaux inexplorées

La construction de la centrale de Pinawa sur la rivière Winnipeg entre 1902 et 1906 est une entreprise audacieuse, qui exige imagination et courage de la part de la Winnipeg Electric Railway Company (WERCo.). La centrale est construite à une époque où personne ne sait vraiment si la rivière Winnipeg se prête à un aménagement hydro-électrique. Le Dominion Water Board, responsable de la gestion des ressources hydro-électriques du Manitoba, ne commencera son étude sur la puissance électrique potentielle de la rivière Winnipeg qu'en juillet 1911.

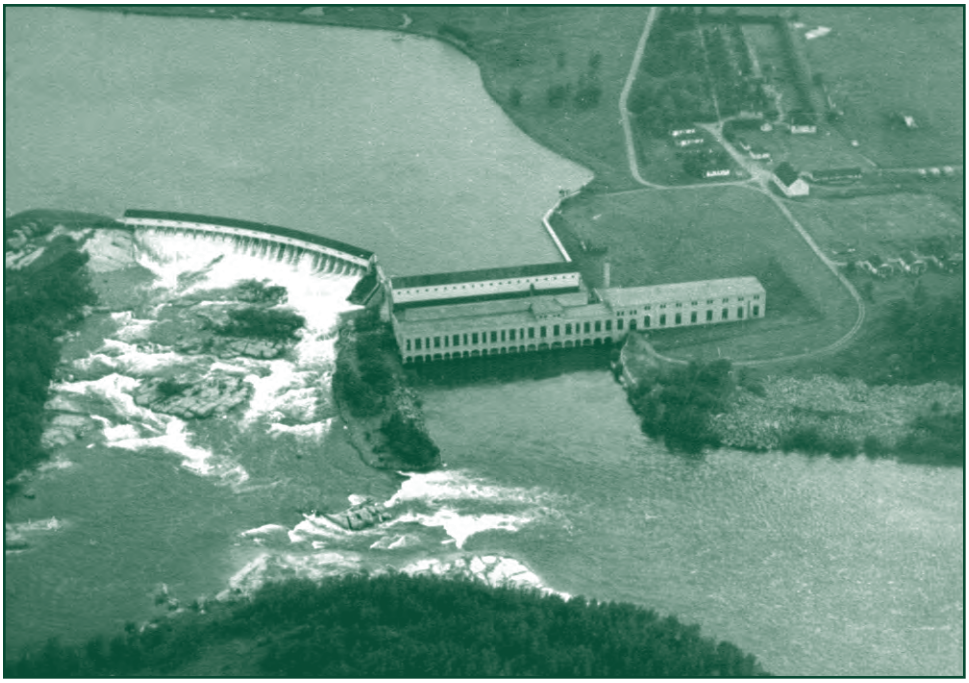

La centrale de Pinawa. En haut à droite, vue de la localité de Pinawa.

Non seulement ignore-t-on le potentiel hydro-électrique de la rivière Winnipeg, mais la construction de la centrale représente un véritable défi technique qui, en 1902, est au moins aussi difficile à relever que celui que constituera la construction des centrales du fleuve Nelson dans les années 1970. La région où est construite la centrale de Pinawa est accidentée et inexplorée et aucune route ni voie ferrée n'y donne accès.

Les méthodes et les machines dont disposent les ingénieurs d'aujourd'hui n'existent pas, et le travail est très laborieux. Voici des explications de W.H. LeRoy, qui travaille comme gréeur pendant la construction de la centrale : «Le forage des roches se fait à l'aide de foreuses à vapeur sur trépied. La vapeur est produite par des chaudières montées sur des plates-formes que les gréeurs déplacent d'un endroit à l'autre. Les ingénieurs en charge des palans et des câblages sont formés selon les besoins. Quand une pièce de matériel lourd ou un derrick doit être déplacé sur une certaine distance, celui-ci est placé sur une plate-forme puis tiré par des équipes qui se servent de palans à moufles ou de palans à vapeur lorsque cela est possible.»

L'un des principaux problèmes est le transport du matériel. L'hiver, il faut déplacer le matériel lourd sur la rivière gelée et l'été il faut le transporter par chaland depuis Lac du Bonnet. La plupart des routes ne sont que des sentiers de bûcherons et, quand elles deviennent impraticables, des détours et des chemins de rondins doivent être aménagés. En tout, de 50 à 75 équipes de chevaux travaillent constamment. LeRoy raconte : «Le déplacement de charges lourdes comme les transformateurs, les génératrices et les composants des turbines est lent et coûteux. Il faut souvent poser des rails depuis le hangar d'entreposage jusqu'au bâtiment des machines. On soulève d'abord les pièces, puis on glisse des rails en dessous et on les tire jusqu'à l'endroit où on doit les mettre en place en s'aidant de palans à moufles et de chevaux.»

La construction de Pinawa nécessite un investissement total de plus de 3 000 000 $, dont le tiers est consacré aux seuls barrages de béton. Nombreux sont ceux qui affirment qu'une centrale de 18 643 kW est beaucoup trop puissante pour la demande potentielle de la ville de Winnipeg et que le coût en est injustifié. Or, la population de la ville quadruple dans les dix années qui suivent l'ouverture officielle de la centrale en 1906. Il s'agit de la période où la ville connaît la plus forte croissance de son histoire.

En fait, au cours des années qui suivent, la capacité de production de la centrale augmente à 22 371 kW, avec, de temps à autre, des pointes de 27 964 kW.

Autre élément clé dans la construction de la centrale de Pinawa : à mi-chemin des travaux, la ville de Winnipeg s'aperçoit que Pinawa donnera pratiquement à la société privée WERCo. une mainmise sur la précieuse source d'énergie. À cette époque, les clients payent 20 cents le kilowattheure (kWh) d'électricité. Toutefois, en vertu de sa charte, la ville ne peut produire elle-même de l'électricité. Convaincu que la charte peut être modifiée, le conseiller John Wesley Cockburn prend les choses en main. Il obtient, en son propre nom, les droits d'aménagement du site de Pointe du Bois Falls et les cède à la ville lorsque la charte est amendée en 1906, année où le City of Winnipeg Hydro Electric System (City Hydro) voit le jour.

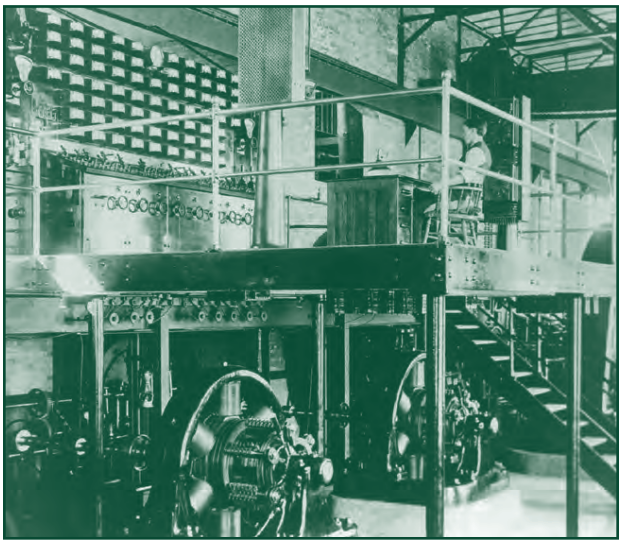

Intérieur de la centrale de Pinawa. Sur la mezzanine, les commandes de la centrale et un opérateur au travail (assis au bureau). La photo a été prise vers 1910.

Afin d'attirer les clients et de faire concurrence au service public de la ville, la WERCo. réduit ses tarifs de 20 cents à 10 cents le kWh quand la centrale de Pinawa est mise en service. Cockburn promet alors que la centrale de Pointe du Bois fournira de l'électricité aux citoyens de Winnipeg au prix de trois cents le kWh. Aussi, quand le tarif s'établit plutôt à 7,5 cents le kWh, les citoyens se soulèvent contre leur service public et exigent le tarif promis de trois cents le kWh. Le tarif est finalement ramené à 3,3 cents. L'électricité à bon marché est arrivée au Manitoba. Cette source d'énergie est d'ailleurs, encore aujourd'hui, parmi les moins chères en Amérique du Nord.

La centrale de Pinawa est mise hors service le 25 octobre 1951, après 45 ans, 4 mois et 27 jours de loyaux services. Elle est devenue trop petite et inefficace. La puissance d'une seule génératrice à turbine de la centrale de Seven Sisters équivaut en effet à la capacité de production totale de Pinawa. Avec la construction de la centrale de Seven Sisters, Pinawa est condamnée. La centrale de Seven Sisters requiert le débit intégral de la rivière Winnipeg, ce qui signifie que le canal Pinawa, sur lequel l'ancienne centrale a été aménagée, doit être endigué.

Quelques-uns des travailleurs et leurs familles qui ont élu domicile à Pinawa sont mutés à d'autres centrales, et certains des anciens employés qui ont passé leur vie à l'emploi de la WERCo. prennent leur retraite.

La fermeture de la centrale de Pinawa marque véritablement la fin de l'époque des pionniers au Manitoba. Aujourd'hui, l'ancien emplacement de la centrale est devenu un parc provincial du patrimoine.

Pour commémorer la première livraison d'électricité de la centrale de Pinawa en 1906, un char allégorique illustre le parcours de l'électricité, de la centrale à la sous-station et, de là, aux résidences et aux entreprises.

Les années vingt et la Grande Dépression

1920

CRÉATION DE LA MANITOBA POWER COMPANY à titre de filiale de la Winnipeg Electric Railway Company (WERCo.). Son rôle consiste à acquérir les droits et les biens de la Winnipeg River Railway Company et de la Winnipeg River Power Company afin d'achever et d'exploiter la centrale de Great Falls.

PORTAGE LA PRAIRIE devient la première ville à demander un service de réseau en vertu de la Electrical Power Transmission Act de 1919. Le 21 août, elle est branchée au réseau de la Manitoba Power Commission (MPC) depuis le poste d'arrivée de l'avenue Scotland, au moyen d'une ligne de transmission de 66 kV suspendue à des pylônes d'acier, d'une longueur de 96 km.

Un événement historique s'est produit le 16 août 1920 lorsque la MPC a commencé à transmettre de l'électricité de Winnipeg à Portage la Prairie grâce à sa Sous-station nº 1 de l'avenue Scotland à Winnipeg. Le personnel qui a contribué à la conception et à la construction de la ligne de transmission s'est réuni à la sous-station afin de témoigner de cet événement historique.

La sous-station de Portage la Prairie en 1920. Connue sous le nom de Sous-station nº 2 de la MPC, cette installation constitue le point d'arrivée de la première ligne de transmission de la MPC qui relie Winnipeg et Portage la Prairie. La station entre en service le 21 août 1920. L'électricité provient de la centrale de Pointe du Bois.

1921

L'ÉLECTRIFICATION RURALE devient réalité lorsque les localités de Carman, de Minnedosa, de Morden, de Roland et de Virden sont alimentées par un réseau électrique en pleine croissance, la MPC. Au cours des sept années suivantes, environ 28 localités sont reliées au réseau. Cependant, la Crise de 1929, la dépression qui suit et le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale entraînent la suspension des projets d'électrification rurale.

LA CANADA GAS & ELECTRIC CORPORATION DE BRANDON naît de la fusion de la Brandon Electric Light Company et de la Brandon Gas & Power Company Limited (cette dernière ayant été fondée par Cyrus Eaton de la Abott-Eaton Company, on ne sait trop en quelle année). Dix ans plus tard, la société passera sous le contrôle de la MPC.

Des représentants officiels et des dignitaires se sont rendus au site de la centrale de Great Falls pour observer les premières étapes de sa construction.

Travaux de construction à la centrale de Great Falls, le 13 juillet 1928. Des équipes utilisent des barges pour apporter du matériel sur le barrage en enrochements.

Les travailleurs à la centrale de Great Falls ainsi que leur famille vivent tout près de la centrale où un village a été construit par l'entreprise d'électricité.

1923 LA CENTRALE DE GREAT FALLS, construite par la WERCo., est ouverte officiellement le 4 janvier par sir James Aikens, lieutenant-gouverneur du Manitoba. Située sur la rivière Winnipeg, à environ 128 km au nord-est de Winnipeg, la centrale est la première à afficher plusieurs particularités techniques qui sont depuis devenues la norme dans la construction des centrales. À sa mise en service, elle n'utilise que les unités un et deux. Dès 1928, les six unités prévues sont en place et la capacité de production totale de la centrale est de 132 MW. Aujourd'hui, la centrale de Great Falls est le quartier général de Manitoba Hydro pour les quatre centrales qu'elle exploite sur la rivière Winnipeg.

1924 À SON ENTRÉE EN SERVICE, LA CENTRALE THERMIQUE À VAPEUR D'AMY STREET, propriété du City of Winnipeg Hydro Electric System (City Hydro), utilise ses unités un et deux. Celles-ci lui donnent une capacité de production totale de 10 MW. La capacité de la centrale est portée à 50 MW à la suite de l'installation d'autres unités en 1953 et 1954. La centrale d'Amy Street sera fermée le 2 juin 1990, après avoir fourni pendant 66 ans de l'électricité et du chauffage à vapeur aux bâtiments du centre-ville de Winnipeg.

LA WINNIPEG ELECTRIC RAILWAY COMPANY (WERCo.) (anciennement la Winnipeg Electric Street Railway Company) change de nom pour s'appeler dorénavant la Winnipeg Electric Company (WECo.), en vertu d'une modification apportée le 5 avril aux statuts constitutifs de la société.

LA NORTHWESTERN POWER COMPANY est créée. Elle a pour mission de construire la centrale électrique de Seven Sisters. La société fusionnera avec la WECo. en 1927.

1931 LA CENTRALE DE SEVEN SISTERS, construite par la WECo. sur la rivière Winnipeg à environ 101 km au nord-est de Winnipeg, entre en service le 9 mai. Non seulement s'agit-il de la plus grosse centrale sur la rivière Winnipeg, c'est aussi celle qui possède la plus importante hauteur de chute (chute d'eau), avec ses 18,6 m. En 1948, la capacité de production des trois premières unités passe de 45 MW à 75 MW à la suite du creusage du canal qui

Le char allégorique «Cook by Wire» de la Manitoba Power Commission lors d'un défilé à Carman le 24 mai 1926. La cuisinière électrique qui se trouve sur le char est la seule en vente dans toute la ville.

Utilisation de l'électricité pour le battage, dans la ferme de D.S.Brown le 18 août 1926.

accroît le niveau d'eau du bief d'amont de 2,4 m et qui réduit celui du canal de fuite de 1,5 m. En 1952, trois autres unités sont installées et la capacité de production totale de la centrale passe à 150 MW.

SIGNATURE DE L'ACCORD DE SEVEN SISTERS par le gouvernement provincial et la WECo. L'accord stipule que la WECo. doit fournir de l'électricité à la MPC. Depuis sa création en 1919, celle-ci achète de l'électricité à City Hydro.

LA CENTRALE DE SLAVE FALLS, construite par City Hydro, entre en service le 1er septembre. Elle utilise les unités un et deux, qui lui donnent une capacité de production totale de 17 MW. Des unités sont ajoutées en 1937, 1938, 1946, 1947 et 1948. Une fois achevée en 1948, la centrale compte huit unités et sa capacité est de 68 MW.

LA MPC ACQUIERT LA CANADA GAS & Electric Corporation de Brandon.

ADOPTION DE LA MANITOBA POWER COMMISSION ACT (MPC ACT) par le gouvernement provincial afin de remplacer la Electrical Power Transmission Act de 1919. La politique de la MPC depuis sa création en 1919 consiste à vendre de l'électricité aux municipalités rurales qui, à leur tour, la vendent aux consommateurs. Aucun système de coordination n'étant en place, les tarifs et les politiques varient considérablement d'une entreprise à une autre. Lorsque la Dépression s'installe, les gens ont de la difficulté à payer leurs factures d'électricité. Incapables de recouvrer les montants que doivent leurs clients, les municipalités éprouvent elles aussi des difficultés à payer la MPC.

La situation nécessite une réévaluation complète des politiques du service public. Le gouver-

nement provincial adopte donc la MPC Act afin de remplacer la loi de 1919. La nouvelle loi porte essentiellement sur la réorganisation de la MPC et sur la nomination d'un conseil d'administration composé de trois membres. Ceux-ci sont D.L. McLean, président, Herbert Cottingham et John W. Sanger. McLean démissionnera à peine un an plus tard.

1933 ANNULATION DES CONTRATS MUNICIPAUX en raison de l'adoption de la MPC Act. Au lieu de fournir l'électricité aux municipalités qui, elles, alimentent leurs collectivités, la MPC ne vendra dorénavant de l'électricité aux municipalités que pour les services publics. La MPC traitera directement avec le client, sans passer par les administrations municipales.

1936 APPROBATION DU PLAN DE REGROUPEMENT ET DE RÉORGANISATION DE LA WECo. En mai 1935, on propose un plan visant la réorganisation des activités et des biens de la WECo. et de ses sociétés affiliées. Ces dernières sont la Northwestern Power Company, la MPC, la Suburban Rapid Transit Company et la Winnipeg Selkirk & Lake Winnipeg Railway Company. Essentiellement, le plan a trois objectifs : la fusion de la WECo., de la MPC et de la Northwestern Power Company en une seule société; l'exploitation de la Winnipeg Selkirk & Lake Winnipeg Railway Company et de la Suburban Rapid Transit Company comme filiales en propriété exclusive; et la création d'une autre filiale pour la gestion des activités gazières de la WECo. Le plan est adopté dans l'année.

En 1936, le premier poteau est installé pour la distribution de l'électricité à Belmont, dans le sud-ouest du Manitoba. Le réseau de transmission, mis en place pour alimenter diverses petites localités du Manitoba, constituera plus tard l'infrastructure du gigantesque programme d'électrification des exploitations agricoles.

LES PREMIÈRES EXPORTATIONS D'ÉLECTRICITÉ DU MANITOBA VERS LES ÉTATS-UNIS ont lieu quand le gouvernement du Dominion accorde un permis à la MPC pour la vente d'une quantité limitée d'électricité à la Interstate Power Company, qui dessert le Dakota du Nord et le Minnesota. La ligne d'interconnexion de la MPC s'étend sur 0,8 km, entre Gretna et la frontière internationale.

Des superviseurs de districts rassemblés lors de la conférence annuelle de la Manitoba Power Commission en 1938. En arrière plan, l'entrée du bureau de la société dans la 10e Rue de Brandon, emplacement actuel des bureaux de Manitoba Hydro qui offrent un service à la clientèle dans l'ouest de la province.

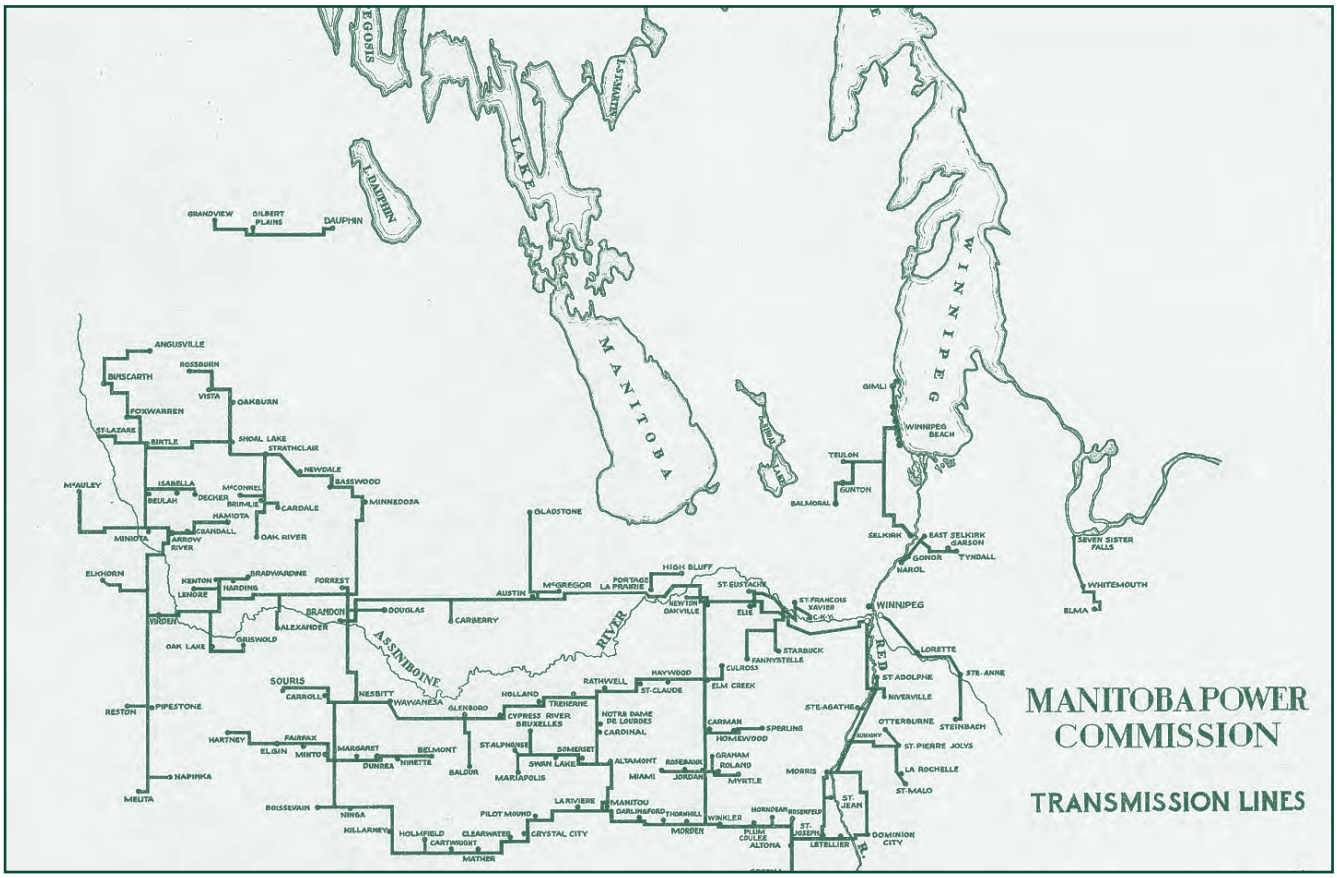

En 1939, la MPC alimentait en électricité 139 localités à l'extérieur de la ville de Winnipeg. Lorsque Manitoba Hydro a été créée 22 ans plus tard, la MPC alimentait, au total, 523 localités.

La MPC lutte pour sa survie

Pendant un certain temps au début des années 1920, il semble que rien ne puisse arrêter l'expansion, dans l'ensemble du Manitoba, d'un service public central de transmission et de distribution de l'électricité. La Manitoba Power Commission (MPC) fait de son mieux pour s'acquitter de son rôle, qui consiste à fournir de l'électricité aux régions rurales du Manitoba au moyen de lignes de transmission. Jusque-là, l'électricité fournie aux habitants de ces régions provient de petits services locaux.

Portage la Prairie est la première localité rurale du Manitoba à signer un contrat avec la MPC pour un service d'électricité. Le processus d'électrification rurale est lancé officiellement avec la construction d'une ligne de transmission de 66 kV entre Winnipeg et Portage. La ligne est terminée le 17 août 1920.

En 1921, l'installation d'une ligne secondaire de 33 kV, allant vers le Sud jusqu'à Morden, est terminée. Elle permet de desservir les districts de Carman, Morden et Roland. L'avenir est prometteur et la MPC continue d'étendre son réseau aux principales localités de la province. Son objectif ultime est de desservir toute localité ayant une population supérieure à 20 habitants. Cependant les éléments et les ennuis financiers viennent contrecarrer les meilleurs projets de la société.

En juillet 1921, la ligne de transmission de Portage est à peine terminée depuis un an que de très forts vents l'abattent sur quatre kilomètres. Moins d'un an plus tard, en juin 1922, la ligne est encore une fois ravagée par un cyclone qui laisse sur son passage des kilomètres de pylônes tordus et de bâtiments détruits. Lorsque le cyclone frappe, la MPC compte de nombreux camps de chantier dispersés dans la prairie manitobaine. Les employés logent en effet dans des tentes plantées dans des champs et des cours de ferme situés près des lignes de transmission en construction. Ces camps sont évidemment dévastés par le cyclone. On raconte qu'un monteur de ligne est poussé en bas de son lit et projeté dans la fenêtre d'une maison voisine.

En 1923, une dépression généralisée et de mauvaises récoltes réduisent le nombre de régions qui veulent obtenir un service d'électricité. Cette situation, combinée au fait que les recettes provenant des localités déjà branchées au réseau ne sont pas aussi élevées que prévu, rend l'avenir de la MPC incertain.

Pour contrer cette menace, la MPC lance un vaste programme de constitution de la demande, à forte saveur promotionnelle, qui vise à démontrer les avantages de l'électricité pour les agriculteurs. Les choses progressent lentement mais sûrement, lorsque, en 1929, arrivent la catastrophe de l'effondrement des cours boursiers et le début des années de dépression. La MPC prend alors un moment de répit pour réévaluer ses politiques. En 1931, la Electrical Power Transmission Act de 1919 est abrogée et remplacée par la Manitoba Power Commission Act (MPC Act), qui prévoit la mise en place d'un conseil d'administration de trois membres : D.L. McLean, président, H. Cottingham et J.W. Sanger. Tous les trois sont des hommes d'affaires issus de sociétés privées complètement étrangères au secteur de l'électricité.

Messieurs Cottingham et Sanger s'attaquent à la réorganisation de la MPC. L'une des nouvelles politiques les plus importantes établit que la société ne fournira dorénavant de l'électricité aux municipalités que pour les services publics tels que l'éclairage des rues, les bâtiments publics, etc., et qu'elle la vendra directement aux consommateurs au lieu de la vendre en vrac aux municipalités pour que celles-ci la revendent à leurs clients. Dans

le cadre de la réorganisation, la MPC centralise aussi son système de facturation à son bureau de Winnipeg afin de réduire les coûts d'exploitation et d'éviter les incohérences dans l'interprétation des tarifs. Pour se rapprocher encore plus de sa clientèle, la société met sur pied un service commercial qu'elle confie à G.A. Wrighton. La tâche du service consiste à vendre des appareils électriques et à participer d'une façon générale à la constitution de la demande. Ces mesures contribuent à stabiliser la situation financière de la MPC.

L'adoption, en 1934, d'une politique visant à élaborer des principes directeurs pour le prolongement des lignes de transmission contribue aussi au redressement financier de la MPC. On y précise qu'avant de procéder au prolongement d'une ligne, la MPC doit pouvoir compter sur une clientèle assez nombreuse dans la région visée pour que ses recettes d'exploitation suffisent à couvrir ses frais.

Des poteaux brisés jonchent les fossés et les champs, et le camp des employés de la MPC est dévasté. Il ne s'agit ici que d'une partie des dommages causés par le cyclone du 29 juillet 1921.

En 1937, l'état des finances de la MPC s'est amélioré. Quand la guerre éclate en 1939, on n'étend plus le service qu'aux bases militaires. Cependant, la combinaison un peu bizarre que constituent l'électrification des villages et l'éclatement de la guerre ouvre la porte à l'un des épisodes les plus palpitants de l'histoire du Manitoba : l'électrification des exploitations agricoles.

Herbert Cottingham, président de la Manitoba Power Commission de 1932 à 1946, chargé de diriger la MPC dans sa période la plus difficile.

J.M. Sanger, vice-président de la Manitoba Power Commission de 1932 à 1945. Il travaillera en étroite collaboration avec H. Cottingham afin de redresser les finances précaires de l'entreprise.

Les débuts de l'électrification des exploitations agricoles

1942 CRÉATION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ÉLECTRIFICATION DU MANITOBA. La Deuxième Guerre mondiale engendre une pénurie de travailleurs agricoles et les exploitants, pour qui il est de plus en plus difficile d'abattre seuls le travail, présentent une pétition à la MPC afin d'obtenir l'électricité. La Manitoba Farm Electrification Enquiry Commission est alors formée. Elle doit réaliser une étude de faisabilité d'un programme d'électrification des exploitations agricoles qui serait mis en oeuvre après la guerre. La commission recommande que soit entrepris un programme ayant comme objectif ultime l'électrification de 90 pour 100 des exploitations agricoles du Manitoba. Le projet doit être réalisé dans une zone de service pratique, en procédant par groupe d'agriculteurs ou par région. Le programme est lancé immédiatement après la guerre, en 1945.

1944 NEEPAWA ET DAUPHIN SE JOIGNENT À LA MANITOBA POWER COMMISSION. La MPC prend en charge le réseau de distribution de la localité de Neepawa. Le service de réseau débute le 1er mai.

À Dauphin, la MPC assume la gestion de la centrale thermique à vapeur et du réseau de distribution existants. Le service de réseau, qui débute le 1er décembre, utilise la ligne de transmission reliant Minnedosa et Dauphin.

1945 L'ÉLECTRIFICATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES COMMENCE, après une enquête menée sur le terrain par la MPC afin de déterminer le niveau d'intérêt des agriculteurs pour le programme d'électrification. En se fondant sur les résultats de la commission d'enquête de 1942, on élabore un projet d'essai qui prévoit l'extension du service à près de 1 000 exploitations agricoles de régions différentes. La réussite du projet donne lieu à un programme complet d'électrification des régions rurales du sud de la province qui durera dix ans.

1948 PUBLICATION DU RAPPORT DE LA MANITOBA WATER POWER COMMISSION, aussi appelé le Rapport Hogg. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, après quelque 15 années de dépression et de guerre, la Winnipeg Electric Company (WECo.) et le City of Winnipeg Hydro Electric System (City Hydro), commencent à sentir la pression de l'économie en pleine croissance. Il devient évident qu'avec un programme accéléré d'électrification des régions rurales de la province, la capacité de production dont dispose la MPC en vertu de contrats passés avec diverses entreprises sera bientôt insuffisante.

Par conséquent en 1947, le gouvernement manitobain crée une commission royale d'enquête, présidée par le docteur T.H. Hogg, pour examiner la situation du secteur de l'électricité au Manitoba et pour soumettre un rapport sur la meilleure façon de se doter d'une capacité de production adéquate. Dans le rapport du docteur Hogg, soumis en 1948, on soutient que le coût de l'aménagement de nouvelles installations électriques très coûteuses doit être intégré aux installations économiques existantes.

L'électricité contribue à accroître l'efficacité des exploitations agricoles du Manitoba et, du coup, à améliorer la qualité de vie des familles agricoles.

Un représentant commercial de la MPC (celui dont la main est posée sur le moteur) explique le fonctionnement d'un moteur électrique lors d'une journée champêtre en 1948. Les agriculteurs imaginent rapidement de nouvelles façons d'utiliser les moteurs électriques pour alléger leur charge de travail.

1949 ADOPTION DE LA MANITOBA HYDRO-ELECTRIC BOARD DEVELOPMENT ACT.

À la suite du Rapport Hogg, la WECo., City Hydro, la MPC et le gouvernement du Manitoba s'entendent sur le fait que le meilleur moyen de répondre aux besoins futurs de la province doit passer par une politique concertée de production de l'énergie électrique et d'alimentation en énergie électrique. En l'absence de tout plan immédiat de réorganisation du secteur de l'électricité, cette vision commune entraîne la création de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba (RHEM) à titre d'organisme du gouvernement provincial. La première responsabilité de la RHEM est de construire sans délai une centrale hydro-électrique à Pine Falls, sur la rivière Winnipeg.

L'allégement du travail à la ferme et l'amélioration de la qualité de vie

Le programme d'électrification des exploitations agricoles de la Manitoba Power Commission (MPC) permet une forte hausse de productivité pour l'agriculteur, de même qu'une amélioration considérable de sa qualité de vie et de celle de sa famille.

L'éclairage des poulaillers permet d'allonger les journées d'hiver, de sorte que la volaille mange davantage et produit plus d'oeufs. Les pompes électriques aident à fournir de l'eau au bétail de façon continue, et les machines de battage et de manutention du grain mues par des moteurs électriques font leur apparition. L'éclairage électrique des cours et des bâtiments allongent la journée de travail de l'agriculteur, et les électroménagers, l'eau courante de même que les réseaux d'égout rendent la vie plus facile à l'agricultrice.

Une journée champêtre pour les employés de l'entreprise dans une ferme pendant l'été de 1948, près de Hamiota. Les hommes apprennent comment l'électricité peut alléger leur travail, tandis que les femmes écoutent une conseillère en économie domestique leur expliquer les avantages des appareils électriques modernes.

Fini le temps où les familles agricoles devaient s'éclairer à la chandelle pour lire ou faire leur comptabilité. L'électricité remplace le kérosène et le pétrole pour l'éclairage et le chauffage, et le bois pour la cuisson. On ne met plus les aliments dans des abris creusés dans le sol, des caves à légumes ou des glacières pour les conserver, mais dans des réfrigérateurs et des congélateurs. En fait, une fois qu'ils ont l'électricité, les agriculteurs et les membres de leur famille construisent souvent eux-mêmes de nouvelles machines ingénieuses qui allègent leur travail — tondeuses à gazon, fendeuses à bois, etc.

C'est une période exaltante tant pour les familles agricoles que pour les employés de la MPC. Margaret Shaw, conseillère en économie domestique à la MPC de 1950 à 1952, se rappelle : «Ça a été pour nous une période passionnante. Nous avions réellement le sentiment d'aider les gens. Nous faisions des tournées de deux semaines avec des camions remplis d'appareils électriques et, chaque jour, nous nous installions chez un agriculteur différent. Les gens venaient de partout aux alentours pour assister à nos démonstrations des appareils électriques. Les hommes allaient à la grange et les femmes à la cuisine pour apprendre comment on pouvait utiliser les machines et les appareils électriques à la ferme.»

Depuis sa création en 1919, la MPC a toujours tenté d'apporter l'électricité jusqu'aux localités rurales et aux exploitations agricoles. Certaines sont branchées au réseau dès le début des années 1920, à grands frais pour les exploitants. À cette époque, il n'est pas avantageux pour la MPC de leur fournir le service, car les agriculteurs ne consomment pas assez d'électricité pour justifier l'investissement. Les tentatives visant à électrifier les exploitations agricoles s'arrêtent à la fin des années 1920, parce que les agriculteurs ne peuvent plus payer leurs comptes d'électricité, affaiblis financièrement par des sécheresses et par la dépression.

Les agriculteurs manitobains commencent à peine à se relever de dix années de sécheresse et de dépression qu'éclate la Deuxième Guerre mondiale. Le redressement financier est alors mis en péril, car l'appel sous les drapeaux des jeunes travailleurs agricoles fait chuter la productivité. Ceux qui restent ont besoin d'aide pour maintenir leur exploitation et se rendent compte que l'électricité peut être mise à contribution pour remplacer les travailleurs absents. Des agriculteurs de toute la province signent une pétition réclamant du gouvernement manitobain qu'il leur fournisse un service d'électricité.

Même si on est en guerre et qu'on manque de matériel pour la construction des lignes de transmission, le gouvernement prête l'oreille. En 1942, la Manitoba Farm Electrification Enquiry

Commission est chargée de déterminer s'il est possible de procéder à l'électrification des exploitations agricoles après la guerre. La commission recommande l'élaboration d'un programme agricole grâce auquel environ 90 pour 100 des exploitations agricoles du Manitoba situées dans une zone de service pratique pourraient être branchées au réseau provincial : le Programme d'électrification des exploitations agricoles est né.

Lorsque le programme prend fin en 1954, le Manitoba a le mérite d'être la province de l'Ouest canadien où l'électrification est la plus répandue. Cette réalisation historique est étonnante si on considère que seulement 1 000 des 50 000 exploitations agricoles du Manitoba profitaient des bienfaits de l'électricité en 1942.

L'un des facteurs qui ont le plus contribué à la réussite du programme est de nature économique : les prolongements de lignes sont gratuits pour les agriculteurs, qui ne payent que le câblage de leurs bâtiments et leur consommation d'électricité. La facture minimale est d'environ 3,60 $ par mois. Il ne s'agit pas entièrement de frais additionnels, car plus de la moitié du montant était auparavant allouée au pétrole des lampes et aux piles de radio.

En plus de l'installation gratuite des lignes de prolongement pour les agriculteurs, un autre avantage économique vient du fait qu'on peut se servir du réseau électrique provincial déjà aménagé pour distribuer l'électricité aux localités dans les années 1920 et 1930 comme base de l'établissement d'un service aux exploitations agricoles.

La technologie contribue aussi au succès du Programme d'électrification des exploitations agricoles de la MPC, de deux façons. D'une part, les nouveaux matériaux et les nouvelles méthodes de construction permettent de réduire les coûts d'érection des lignes dans les grands territoires et, d'autre part, la production et l'acceptation grandissantes des appareils électriques domestiques se traduisent par des recettes plus élevées que ne pouvait en générer le service électrique agricole auparavant.

Le programme est réalisé grâce à une collaboration incroyable entre les municipalités, leurs citoyens et la MPC. Tout commence par une enquête sur le terrain menée dans une municipalité typique en 1943. L'année suivante, 15 000 agriculteurs sont consultés par l'entremise des conseils municipaux et des comités locaux sur l'électrification des exploitations agricoles. Dans toutes les régions visées, les groupes locaux fournissent des renseignements détaillés sur chaque exploitation. Les agriculteurs qui sont les plus pressés de bénéficier d'un service d'électricité persuadent leurs voisins de signer, afin que le nombre minimum de contrats requis pour obtenir le service dans leur région soit atteint le plus vite possible.

L'étape suivante consiste à fournir aux agriculteurs l'information de base sur le câblage des maisons et des bâtiments. «Ne faites le câblage qu'une seule fois, et non une fois par année» conseille-t-on aux exploitants pour faire en sorte que chacun dispose de bâtiments adéquatement câblés et puisse profiter au maximum des avantages de l'électricité.

La réussite de l'électrification des exploitations agricoles transforme et améliore pour toujours la vie à la ferme.

Peu importe l'état du terrain, des équipes travaillent dans toutes sortes de conditions afin de construire les lignes de transmission qui mèneront à bien le programme d'électrification des exploitations agricoles.

Une nouvelle dynastie prend forme

La centrale de Pine Falls, sur la rivière Winnipeg, est la première construite aux termes de la «Manitoba Hydro-Electric Board Development Act».

Les équipes de la MPC utilisent des systèmes de communication et des véhicules modernes afin d'apporter l'électricité aux exploitations agricoles le plus rapidement possible (début des années 1950).

1951 NOMINATION DES PREMIERS MEMBRES DE LA RÉGIE DE L'HYDRO-ÉLECTRICITÉ DU MANITOBA le 18 mai 1951, date officielle des débuts de la RHEM à titre d'organisme indépendant. De 1949 à 1951, le ministère des Mines et des Ressources naturelles du Manitoba avait géré par intérim les affaires de la RHEM.

MISE EN SERVICE DE LA CENTRALE DE PINE FALLS, construite par la RHEM sur la rivière Winnipeg à Pine Falls. Il s'agit du premier projet hydro-électrique réalisé aux termes de la Manitoba Hydro-Electric Board Development Act de 1949. Le processus de construction de la centrale avait été amorcé par le ministère des Mines et des Ressources naturelles, qui agissait au nom de la RHEM. Les six unités installées au cours de l'exercice financier 1951-1952 donnent à la centrale une capacité de production totale de 82 MW.

LA CENTRALE DE PINAWA, première centrale construite sur la rivière Winnipeg, est démontée après 45 ans de service continu afin de permettre une utilisation plus efficace du débit des eaux à la centrale de Seven Sisters, qui sera terminée en 1952.

1952 LA MANITOBA POWER COMMISSION (MPC) ACQUIERT les installations de transmission et de distribution d'électricité de la National Utilities Corporation Limited, qui dessert six localités de la vallée de la Rivière Swan.

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL AUTORISE LA RHEM à négocier avec les actionnaires de la Winnipeg Electric Company (WECo.) afin de prendre le contrôle de la WECo. et de l'exploitation de ses installations de production et de distribution. Les négociations aboutissent à une offre officielle (faite le 28 octobre) qui est acceptée par la WECo. Le 30 novembre, la WECo. cède ses installations de transport à la Greater Winnipeg Transit Company et ses installations gazières à la Greater Winnipeg Gas, deux sociétés nouvellement constituées.

1953 FUSIONNEMENT DE LA RHEM ET DE WECo. Le 4 avril 1953, toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la WECo. deviennent la propriété de la RHEM. Autrement dit, la WECo. poursuit ses activités à titre de producteur et de distributeur d'électricité, mais elle est sous le contrôle de la RHEM.

1954 UNE ÉTAPE IMPORTANTE DU PROCESSUS D'ÉLECTRIFICATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES est franchie quand, le 22 octobre, la MPC branche son 100 000e abonné. À cette date, le programme d'électrification des exploitations agricoles est pratiquement terminé. En effet, environ 75 pour 100 des exploitations agricoles de la province ont l'électricité.

LA CENTRALE DE McARTHUR entre en service. Il s'agit du deuxième projet du genre réalisé par la RHEM. Les huit unités installées en 1954 et 1955 procurent à la centrale une capacité de production totale de 56 MW. Sa construction marque la fin de l'aménagement hydro-électrique de la rivière Winnipeg. Bien qu'il s'agisse de la centrale la moins puissante de la rivière Winnipeg, c'est néanmoins la plus importante du monde à fonctionner avec une hauteur de chute si modeste — sept mètres.

1955 LE TRANSFERT DES INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION DE WINNIPEG s'effectue selon l'accord conclu entre la RHEM, la MPC et le City Hydro Electric System (City Hydro). Cet accord prévoit la vente de :

1) toutes les installations de distribution détenues par City Hydro en banlieue à la MPC, qui devient ainsi le seul distributeur d'électricité à desservir les banlieues de Winnipeg et le reste de la province;

2) toutes les installations de distribution de la ville de Winnipeg détenues par l'ancienne WECo. à City Hydro, qui devient l'unique distributeur d'électricité à l'intérieur des limites de la ville telles qu'elles existent à ce moment-là.

En vertu de l'accord, la RHEM doit répondre aux besoins additionnels en électricité de City Hydro. Les deux réseaux sont interconnectés au poste de Mill Street à Winnipeg.

En 1954, la MPC célèbre le branchement de son 100 000e abonné au réseau électrique provincial dans le cadre du programme d'électrification des exploitations agricoles.

La centrale de McArthur est la deuxième construite par la RHEM. C'est aussi la dernière centrale aménagée sur la rivière Winnipeg.

La centrale de Brandon est la première centrale thermique (charbon) de la RHEM. Dotée d'une capacité de production de 237 MW, elle doit servir de source d'appoint aux centrales hydro-électriques pendant les périodes de sécheresse extrême.

1956 LA PREMIÈRE INTERCONNEXION est mise en service le 25 octobre, entre le Manitoba et l'Ontario, pour l'échange d'électricité. La ligne de transmission qui va de Seven Sisters à Kenora relie le réseau nord-ouest d'Ontario Hydro et le réseau sud de la RHEM. Les deux entreprises signeront par la suite de nombreux accords d'échange d'énergie électrique.

DES ÉTUDES SUR LES LACS WINNIPEG ET MANITOBA sont entreprises après que les gouvernements du Manitoba et du Canada ont conclu un accord pour la réalisation d'une étude sur la lutte contre les inondations que provoquent ces lacs et tous les cours d'eau qui s'y jettent. L'étude est réalisée par un organisme nommé, connu sous le nom de «Lakes Winnipeg and Manitoba Board». En 1958, la commission soumet un rapport dans lequel elle soutient que la régulation des deux lacs serait avantageuse pour l'aménagement de sites potentiels de centrales sur le fleuve Nelson.

1957 LA CENTRALE DE BRANDON est la première centrale construite par la RHEM qui utilise le charbon comme combustible. Le 18 décembre, elle est mise en service et est équipée d'une unité de 33 MW. Trois autres unités, d'une puissance nominale de 33 MW chacune, sont ajoutées en 1958. En octobre 1970, on termine l'installation d'une génératrice de 105 MW qui porte à 237 MW la capacité totale. Cette centrale thermique est située aux limites est de la ville de Brandon.

1958 LA PREMIÈRE CHOSE QUE FAIT LA MPC DANS LE NORD est d'acheter les installations diesel et le réseau de distribution de la The Pas Electrical Utility. Jusque-là, les activités hydro-électriques ont pratiquement été l'apanage de la partie sud de la province, plus peuplée. La transaction du Pas constitue la première étape du développement électrique au nord du 53e parallèle et le début d'un nouveau chapitre de l'histoire de l'électricité au Manitoba.

Pendant de nombreuses années, la MPC vendra des appareils électriques dans sa salle d'exposition du centre-ville de Winnipeg, que l'on voit ici telle qu'elle était en 1930.

L'inondation de 1950 est une catastrophe majeure pour tous les habitants de la vallée de la rivière Rouge. On voit ici l'approche du pont Norwood, en direction du centre-ville de Winnipeg. Tous ceux qui le peuvent participent à la lutte contre l'inondation. Des tramways électriques à trolley, comme celui que l'on voit ici, remplacent les voitures comme principal moyen de transport en commun.

1959 LA MPC CESSE DE VENDRE DES APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS après avoir été dans le commerce de détail pendant presque 40 ans. La vente d'appareils électriques faisait partie du programme de constitution de la demande de la MPC depuis le début des années 1920, époque où on s'efforçait de promouvoir l'usage de l'électricité. Dans les années 1950, toutefois, comme plusieurs détaillants vendent de tels appareils, il n'est plus avantageux pour la MPC de poursuivre ce genre d'activité.

LA MPC ACQUIERT LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE CRANBERRY PORTAGE, réseau privé qui dessert la localité nordique de Cranberry Portage. De l'électricité provenant d'installations diesel est fournie en vertu d'arrangements spéciaux avec le ministère de la Défense nationale. Puis, en 1964, la MPC construit sa propre centrale diesel. Cranberry Portage sera branchée au réseau provincial en septembre 1976.

LA MANITOBA POWER COMMISSION achète le réseau de distribution de la localité de Selkirk.

Le secteur de l'électricité à la croisée des chemins

Après la Deuxième Guerre mondiale, l'économie du Manitoba commence à se remettre des années de dépression et des pénuries associées à la guerre. La reprise économique et l'électrification des exploitations agricoles, qui étend le service d'électricité à toute la province, font en sorte que la capacité de production existante devienne vite insuffisante.

Devant une telle situation, les trois principales entreprises d'électricité de la province, le City of Winnipeg Hydro Electric System (City Hydro), la Winnipeg Electric Company (WECo.) et la Manitoba Power Commission (MPC), rencontrent les représentants du gouvernement provincial en 1949. Toutes les parties s'entendent sur le fait que le meilleur moyen de répondre aux besoins futurs de la province doit passer par une politique concertée de production et de distribution de l'électricité. Le gouvernement du Manitoba crée alors la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba (RHEM), qui doit mettre en place une telle politique.

Selon la Manitoba Hydro-Electric Board Development Act, la RHEM doit «assurer la fourniture d'énergie dont la province a besoin et promouvoir l'économie et l'efficacité dans son processus de production, de distribution, de fourniture et d'utilisation».

Initialement, la RHEM relève du ministère des Mines et des Ressources naturelles du Manitoba. Sa première tâche consiste à construire la centrale de Pine Falls sur la rivière Winnipeg afin de répondre aux besoins croissants de la province. Le 18 mai 1951, les premiers membres de la RHEM sont nommés, et on considère que c'est à cette date que la RHEM devient une entité indépendante du gouvernement manitobain. Les membres sont D.M. Stephens (président du conseil et directeur général), W.D. Fallis, J.W. Sanger, D.A. Thompson et A.H. Watson. George Reid est nommé secrétaire par intérim.

Des membres de la RHEM, de la MPC et de la WECo. signent l'accord relatif à l'acquisition des installations de distribution de la WECo. par la RHEM. À l'avant, de gauche à droite : W.D. Fallis, D.M. Stephens et G.E. Sharpe. À l'arrière, de gauche à droite, George Reid, Ray Wildgoose, T.E. Storey, A.W. Wrighton, J.R. McInnes, W. Fraser, J.W. Sanger, et A.H. Watson.

En 1959, des équipes provenant des districts doivent effectuer des travaux sur la ligne qui relie Glenboro et Treherne.

Leur première tâche consiste à regrouper les installations de production et de distribution de la province; il leur faudra environ dix ans pour s'en acquitter. Au cours de 1952 et de 1953, la RHEM acquiert les installations de production et de distribution de la WECo. et réduit ainsi à trois le nombre de services publics d'électricité au Manitoba : la RHEM et la MPC, propriétés du gouvernement provincial, et City Hydro, propriété de la ville de Winnipeg.

En 1955, la deuxième étape du processus de regroupement est franchie. La MPC, la RHEM et City Hydro arrivent à un accord selon lequel la MPC devient l'unique distributeur d'électricité dans la banlieue de Winnipeg et le reste du Manitoba, et City Hydro devient le seul distributeur à l'intérieur des limites de la ville. L'accord prévoit aussi que la RHEM doit répondre aux besoins additionnels en électricité de City Hydro.

Dix ans plus tard, les deux services publics provinciaux, la MPC et la RHEM, fusionnent en vertu de la Loi sur l'Hydro-Manitoba, adoptée par l'Assemblée législative du Manitoba le 1er avril 1961.

Le Electric Railway Chambers, immeuble de 11 étages, à l'angle de l'avenue Notre Dame et de la rue Albert à Winnipeg, au début des années 1950. Depuis le tournant du siècle et au fil des changements de dénomination sociale de la Winnipeg Electric Company, cet immeuble demeure le symbole du vaste empire de la société dans les domaines du transport et de l'énergie (gaz et électricité). L'empire se fractionne en 1953; la RHEM contrôle alors les activités de production et de distribution de la société. La Winnipeg and Central Gas Company et Greater Winnipeg Transit Company prennent respectivement le contrôle des installations gazières et des installations de transport.

La naissance de Manitoba Hydro et l'expansion vers le Nord

1960 MISE EN SERVICE DE LA CENTRALE DE KELSEY, LA PREMIÈRE CENTRALE SUR LE FLEUVE NELSON dans le nord du Manitoba, le 23 juin. La Régie de l'hydro-électricité du Manitoba (RHEM) l'a construite afin de fournir à l'International Nickel Company l'électricité dont elle a besoin pour son emplacement aménagé, ses activités minières et ses activités de fusion et d'affinage du métal. L'installation initiale, qui compte cinq génératrices de 32 MW chacune, est terminée en 1961. Entre 1969 et 1972, l'ajout de deux autres unités porte à 224 MW la capacité de production de la centrale de Kelsey, dont la hauteur de chute est de 16,2 m.

LA MANITOBA POWER COMMISSION (MPC) est responsable de la distribution de l'électricité dans la localité de Churchill, qui était auparavant desservie par les installations d'alimentation des silos-élévateurs de la Société canadienne des ports. La MPC alimente la localité de Churchill à partir de la centrale diesel à vocation militaire de Fort Churchill (propriété du gouvernement fédéral) jusqu'à ce que Manitoba Hydro prenne en charge la production d'électricité, en 1968.

LA PREMIÈRE INTERCONNEXION ENTRE LE MANITOBA ET LA SASKATCHEWAN est mise en service le 29 novembre au moyen d'une ligne de 138 kV qui relie la centrale électrique de Brandon et la centrale thermique de Boundary Dam (propriété de la Saskatchewan Power Corporation) située près de Estevan. La tension de la ligne sera portée à 230 kV en 1968, et les deux provinces concluront d'autres accords par la suite.

LA CENTRALE THERMIQUE DE SELKIRK, construite par la RHEM dans East Selkirk, à environ 20 km à l'est de Winnipeg, est la deuxième centrale à brûler du charbon. Elle produit de l'électricité pour la première fois le 1er octobre, date à laquelle est mise en service la première de deux génératrices à turbine à vapeur de 66 MW chacune. La centrale sera aussi dotée de deux turbines à gaz d'une capacité de 12,5 MW chacune, dont la première sera mise en service en 1967. Ces deux turbines apportent une puissance additionnelle qui servira en situation d'urgence et pendant les périodes de charge de pointe. Elles seront mises hors service en 1988.

1960 CRÉATION DE MANITOBA HYDRO lorsque le gouvernement du Manitoba réunit les deux services publics provinciaux, la MPC et la RHEM, aux termes de la Loi sur l'Hydro-Manitoba adoptée par l'Assemblée législative et mise en vigueur le 1er avril. Cette mesure est à l'origine de l'organisation actuelle des services publics d'électricité dans la province : Manitoba Hydro dessert tout le Manitoba, sauf le centre-ville de Winnipeg qui est desservi par Winnipeg Hydro.

La centrale de Kelsey est la première centrale de Manitoba Hydro construite sur le fleuve Nelson.

Calendrier de raccordement des localités au réseau de la Manitoba Power Commission (de 1920 à 1961)

À la fin de cette période de 41 ans, la MPC et la RHEM ont été fusionnées pour créer Manitoba Hydro et 523 localités avaient été raccordées au réseau électrique provincial.

1920 Portage la Prairie
1921 Carman, Minnedosa, Morden, Roland, Virden
1922 Elm Creek, Oakville
1923 Newton Siding
1925 Homewood, Miami, Myrtle, Rosebank, Sperling
1926 High Bluff
1927 Altamont, Cardinal, Crystal City, Cypress River, Darlingford, Glenboro, Holland, La Rivière, Manitou, Notre Dame, Pilot Mound, Rathwell, Somerset, Swan Lake, Treherne
1928 Winkler
1929 Baldur, Boissevain, Cartwright, Elkhorn, Killarney, Melita, Pipestone, Reston, Wawanesa
1930 Arrow River, Binscarth, Birtle, Brandon, Crandall, Foxwarren, Gilbert Plains, Gimli, Grandview, Holmfield, Miniota, Starbuck, St. Lazare, Winnipeg Beach
1931 Bradwardine, Harding, Kenton, Lenore, Napinka, Teulon, St-Claude
1932 Gladstone
1933 Elie
1934 Austin, MacGregor, Ninga
1935 Altona, Dominion City, Graham Siding, Gretna, Horndean, Letellier, Morris, Oak Lake, Plum Coulee, Rosenfeld, St-Eustache
1936 Alexander, Belmont, Beulah, Decker, Dunrea, Elgin, Fairfax, Griswold, Hamiota, Isabella, Margaret, Minto, Ninette, Shoal Lake, St-Francois-Xavier, St-Joseph
1937 Elma, Whitemouth
1938 Balmoral, Bruxelles, Cardale, Clearwater, East Selkirk, Garson, Gonor, Gunton, Lorette, Mariapolis, Mather, McConnell, Newdale, Oakburn, Oak River, Rossburn, St-Alphonse, Ste-Anne, St-Jean-Baptiste, Steinbach, Strathclair, Tyndall, Vista
1939 Angusville, Basswood, Carberry, Carroll, Culross, Douglas, Fannystelle, Forrest, Hartney, Haywood, Manson, McAuley, Nesbitt, Niverville, Otterburne, St-Adolphe, Ste-Agathe, St-Malo, St-Pierre-Jolys, Silverton, Souris, Thornhill
1940 Russell
1941 Birnie, Eden, Franklin, Kelwood, Laurier, Makinak, McCreary, Ochre River, Riding Mountain, Ste-Rose-du- Lac
1943 Rivers
1944 Aubigny, Dauphin, Neepawa, Ste-Elizabeth, Underhill
1945 Fortier, Greenway, Hargrave, MacDonald, Upper Seven Sisters
1946 Anola, Arborg, Arden, Arnaud, Bethany, Blumenort South, Brookdale, Brunkild, Camp Morton, Carey, Chater, Clandeboye, Clanwilliam, Dufrost, Dugald, Elphinstone, Elva, Erickson, Giroux, Glenella, Glenora, Île-des-Chenes, Justice, Kane, Keyes, La Broquerie, La Rochelle, La Salle, Lowe Farm, Menzie, Moorepark, Neelin, Netley, Oakland, Oberon, Ogilvie, Petersfield, Pierson, Plumas, Poplar Point, Rapid City, Richer, Riverton, Sandy Lake, Sanford, Sydney, St-Léon, Wellwood, Westbourne, Wheatlands, Willen
1947 Arnes, Cordova, Cracknell, Deloraine, Delta, Dropmore, Gregg, Grunthal, Hazelridge, Hnausa, Ingelow, Inglis, Kaleida, Komarno, Lyleton, Magnusson, New Bothwell, Oakbank, Oak Bluff, Reinfeld, Roblin, Shellmouth, Sifton, Sinclair, Springstein, Stonewall, Stony Mountain, Valley River
1948 Bagot, Beaver, Beresford, Carlowrie, Chortitz, Cloverleaf, Dacotah, Edwin, Fraserwood, Goodlands, Graysville, Harte, Inwood, Kemnay, Lauder, Lena, Marquette, Medora, Meleb, McTavish, Oakner, Onanole, Osborne, Pope, Purves, Reaburn, Rosenort, Rounthwaite, Silver Plains, Snowflake, St-Lupicin, Tilston, Treesbank, Wakopa, Waskada, Whitewater, Woodbay
1949 Broad Valley, Chatfield, Dunnottar, Fisher Branch, Melbourne, Mentmore, Pleasant Point, Poplarfield
1950 Amaranth, Argyle, Ashern, Ashville, Bannerman, Bede, Bield, Broomhill, Caliento, Camper, Dand, Deepdale, Deleau, Eastdale, Endcliffe, Eriksdale, Ethelbert, Faulkner, Firdale, Fork River, Gardenton, Garland, Gnadenthal, Grahamdale, Grosse Isle, Gypsumville, Helston, Hilbre, Lake Francis, Langruth, Landseer, Lavinia, Lundar, Magnet, Makaroff, Marchand, Mayfeld, Menesino, Moline, Moosehorn, Mulvihill, Pine Creek, Pine River, Ridgeville, Rorketon, Roseisle, Rosser, Ste-Amelie, St-Laurent, St-Martin, Sarto, Shevlin, Shortdale, Spearhill, Steeprock, Stephenfield, Stuartburn, Tenby, Tolstoi, Two Creeks, Vita, Waldersee, Warren, Winnipegosis, Woodlands
1951 Alonsa, Belleview, Blumenfeld, Chortitz South, Cook's Creek, Cromer, Deerhorn, Domain, Fredensruch, Halbstadt, Haskett, Hochfeld, Katrime, Kirkella, Lac du Bonnet, Ledwyn, Libau, Meadows, Middlebro, Muir, Neuenberg, Norgate, Osterwick, Poplar Park, Regent, Reinland, Rosengart, Rossendale, Saltel, Scarth, Schanzenfeld, South Junction, Sprague, Stockton, Terence, Uno, Vassar, Vidir, Wampum, Woodnorth, Woodside
1952 Barnsley, Blumenort, Butler, Coulter, Dauphin Beach, Ebor, Ewart, Findlay, Grande Clairière, Hilton, Kelloe, Ladywood, Lakeland, Methley, Mountain Road, Mountainside, Neuhorst, Olha, Polonia, Rosenort, San Clara, Schoenwiese, Solsgirth
1953 Beaconia, Benito, Birdtail, Bowsman, Dencross, Durban, East Braintree, Glencairn, Grand Beach, Grand Marais, Green Oak, Greenwald, Gull Lake, Hadashville, Harrowby, Kenville, Lavenham, Lydiatt, Malonton, McMunn, Millwood, Minitonas, Mink Creek, Ochre Beach, Overstoneville, Powerview, Rackham, Rhodes, Rosa, Roseau River, Ross, St-Georges, St-Ouens, Senkiw, Silver, Silverwood, Stead, Swan River, Thalberg, Valley View, Venlaw, Vivian
1954 Birch River, Clarkleigh, Cowan, Dufresne, Fishing River, Greenridge, Hecla Island, Lido Plage, Marco, Molson, Pratt, Rosewood, Sandy Lake Beach, Toutes Aides, Ukraina, Victoria Beach, Woodmore, Worby
1955 Albert Beach, Bellsite, Hanover, Camperville, Erinview, Kronsgart, Mafeking, Metigoshe Beach, Narcisse, Novra, Reeder, Rennie, St-Ambroise, Sandy Hook, Woodridge
1956 Assiniboia, Brooklands, Carrick, Charleswood, East Kildonan, East St. Paul, Fort Garry, Loni Beach, North Kildonan, Old Kildonan, Reeve, St-Vital, Transcona, Tuxedo, West Kildonan, West St. Paul
1957 Bird's Hill, Emerson, Falcon Lake, Glenlea, Lockport, Sewell, West Hawk Lake
1958 Beausejour, Jordan
1959 The Pas
1960 Cranberry Portage, Glass Siding, Hazelglen, Melrose, Thompson
1961 Churchill

La centrale de Selkirk, terminée en 1961.

1963 DÉBUT DE L'ÉTUDE SUR LE POTENTIEL DU FLEUVE NELSON. Le 18 février, la province du Manitoba signe une entente de partage des coûts avec le gouvernement du Canada pour la réalisation d'une étude de faisabilité au coût d'environ 1,3 million de dollars de l'exploitation hydro-électrique du fleuve Nelson. Le Nelson River Programming Board est créé et chargé de l'étude. Son rapport, déposé au Parlement du Canada et à l'Assemblée législative du Manitoba en 1964, mène à une nouvelle entente pour la réalisation d'une autre étude, au coût de trois millions de dollars, qui doit être terminée en 1966.

Manitoba Hydro, en collaboration avec les deux niveaux de gouvernement, charge la firme G.E. Crippen & Associates d'examiner la faisabilité économique de l'aménagement de centrales sur la partie inférieure du fleuve Nelson, c'est-à-dire entre le lac Split et la baie d'Hudson.

LES LOCALITÉS DU NORD SONT ALIMENTÉES PAR DES INSTALLATIONS DIESEL. L'électricité qui arrive pour la première fois à Norway House, située dans le nord du Manitoba, provient d'une centrale autonome diesel. La ville sera branchée au réseau principal dix ans plus tard.

D'une capacité de 910 kW, la centrale diesel de Norway House est l'une des plus puissantes de Manitoba Hydro.

Norway House est la première localité autochtone à obtenir un service d'électricité en vertu d'un programme d'électrification du Nord. Le programme se poursuit d'ailleurs toujours, en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Au cours des quelques dernières années, plusieurs collectivités desservies par des installations diesel ont profité d'une amélioration de leur service d'électricité, alors que d'autres ont été branchées au réseau électrique provincial grâce à l'expansion des installations de transmission vers le Nord.

1964 SIGNATURE ENTRE MANITOBA HYDRO ET LE MID-CONTINENT AREA POWER POOL (MAPP) d'un protocole d'entente en vue de l'utilisation possible de lignes d'interconnexion pour des échanges d'électricité à grande échelle avec des entreprises américaines. Le MAPP se compose alors de 22 services d'électricité publics et privés répartis dans les états du centre et du centre-nord des États-Unis.

CITY HYDRO, nom sous lequel était connu le City of Winnipeg Hydro Electric System, devient Hydro Winnipeg.

1965 OUVERTURE OFFICIELLE DE LA CENTRALE DE GRAND RAPIDS, située sur la rivière Saskatchewan à environ 4 km du lac Winnipeg, le 13 novembre. Trois unités donnent à la centrale une capacité de production totale de 330 MW. Sa capacité nominale est portée à 339 MW en 1966, puis à 354 MW en 1967. En 1968, la dernière unité est mise en service et permet d'augmenter la capacité de la centrale à 472 MW. La hauteur de chute de la centrale de Grand Rapids, de 36,6 m, est la plus élevée du Manitoba. Ses turbines et ses génératrices Kaplan géantes sont les plus grosses en Amérique du Nord pour une telle hauteur de chute.

L'un des problèmes les plus difficiles à résoudre pendant la construction du bief d'amont de la centrale de Grand Rapids est la prédominance du calcaire et de la dolomite dans la région. Pour empêcher l'eau de s'échapper du réservoir par les nombreuses crevasses et failles que présente le calcaire, il faut poser un scellement souterrain sous les digues. On utilise plus de 99 909 tonnes de ciment dans le cadre d'un programme de scellement, ou de pose de coulis, qui est l'un des plus importants du genre à avoir jamais été mis en oeuvre dans le monde.

La centrale de Grand Rapids, sur la rivière Saskatchewan, est terminée en 1968. Il s'agit de la seule centrale de Manitoba Hydro sur cette rivière.

1966 DÉBUT DE L'AMÉNAGEMENT DU FLEUVE NELSON. Le 15 février, à la suite de l'étude du Nelson River Programming Board commencée en 1963, les gouvernements provincial et fédéral signent un accord pour entreprendre conjointement l'exploitation du potentiel hydro-électrique du fleuve Nelson.

La participation du gouvernement fédéral au programme consiste à financer les installations de transmission à courant continu qui doivent acheminer l'électricité du nord au sud de la province. C'est Énergie atomique du Canada Limitée qui représente le gouvernement fédéral pendant la construction de la ligne.

Manitoba Hydro doit rembourser le gouvernement fédéral au cours des 50 années qui suivent. En 1992, la société rachètera les dernières années de l'accord financier.

Une fois l'accord signé, Manitoba Hydro entreprend la construction de la centrale de Kettle sur le fleuve Nelson.

D'une longueur de presque 900 km, les lignes de transmission en courant continu à haute tension de Manitoba Hydro sont parmi les plus longues du monde.

1967 RACCORDEMENT DES INSTALLATIONS du fleuve Nelson au réseau provincial par le biais d'une ligne de transmission de 230 kV, qui relie la centrale de Kelsey sur le fleuve Nelson et celle de Grand Rapids sur la rivière Saskatchewan. La ligne, longue de 328 km, est construite principalement pour alimenter la nouvelle mine de Soab Lake de l'International Nickel, située à 75 km au sud-ouest de Thompson.

1968 ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA PREMIÈRE HAUSSE GÉNÉRALE DES TARIFS en 57 ans après le 15 juillet. L'augmentation permet d'accroître de 3,3 millions de dollars le chiffre d'affaires annuel et de maintenir les réserves au niveau exigé. En plus d'accroître de 6 pour 100 le chiffre d'affaires total de la société, la nouvelle grille tarifaire réduit la variation des tarifs.

LA CENTRALE DIESEL DU PAS est mise hors service lorsque la ville est branchée au réseau provincial au moyen de deux nouvelles lignes (l'une de 230 kV et l'autre de 115 kV) partant de la centrale de Grand Rapids. La centrale alimentait la ville depuis 1914 et avait été achetée par la MPC en 1958.

MANITOBA HYDRO ACQUIERT LA CENTRALE DIESEL DE CHURCHILL (du ministère fédéral des Travaux publics) qui depuis 1960, n'était plus responsable que de la distribution de l'électricité dans la localité.

1969 LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME À HYPERFRÉQUENCES DU NORD, qui relie Winnipeg et Gillam et qui s'étend sur 1 011 km, est réalisée avec l'achèvement du dernier segment du système. Né d'une coentreprise entre la Société de téléphone du Manitoba et Manitoba Hydro, le système vise principalement à gérer la transmission en courant continu, du Nord vers le Sud, de l'énergie produite sur le fleuve Nelson. Il permet en outre l'amélioration des télécommunications nord-sud et l'arrivée de la télévision en direct dans les collectivités du Nord.

Le réseau suit un corridor vers le Nord à travers la région d'Entre-les-Lacs jusqu'à Grand Rapids, puis vers le Nord-Est par Thompson jusqu'à Gillam où il prend fin au poste de conversion de Radisson de Manitoba Hydro.

Un deuxième système à hyper–fréquences, qui suit un corridor à l'est du lac Winnipeg, sera terminé en 1977.

La création de Manitoba Hydro

Conformément à la Loi sur l'Hydro-Manitoba, adoptée en 1961, Manitoba Hydro est créée à titre de société de la Couronne. Il s'agit d'un organisme de Sa Majesté la Reine par l'intermédiaire duquel le gouvernement du Manitoba fournit l'électricité nécessaire pour répondre à la demande de la province. À titre de société de la Couronne, Manitoba Hydro est une entreprise commerciale à part entière, un service public qui relève du gouvernement manitobain mais qui fonctionne comme une entité séparée. Les habitants du Manitoba en sont les actionnaires et en sont aussi les abonnés.

Manitoba Hydro soumet des états financiers trimestriels et un rapport annuel non pas à une assemblée d'actionnaires mais à l'Assemblée législative, qui les soumet à son tour au Comité permanent chargé des services publics et des ressources naturelles.

Le gouvernement provincial dispose de trois prérogatives pour orienter les politiques et les activités de Manitoba Hydro : il nomme les membres de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba (RHEM); l'Assemblée législative fixe, de temps à autre, la limite d'emprunt du service public; et, enfin, certaines ventes d'électricité hors de la province exigent l'approbation du Cabinet. De plus, Manitoba Hydro doit obtenir plusieurs permis du gouvernement provincial.

Symboles de Manitoba Hydro à ses débuts : deux versions du personnage «Alectricity» et le premier logo de la société. Alec perd son emploi quand les prises à trois broches font leur apparition. Le logo original est retiré en 1974.

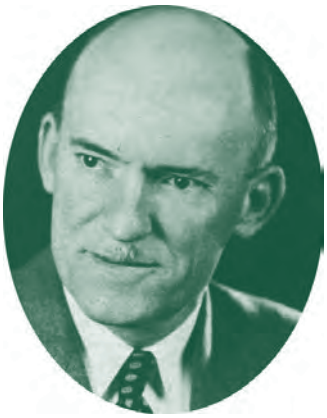

D.M. Stephens, premier président du conseil de la RHEM, nommé après l'adoption de la Loi sur l'Hydro-Manitoba.

W.D. Fallis, premier directeur général de Manitoba Hydro.

Manitoba Hydro prend livraison d'une nouvelle sous-station mobile fabriquée par Federal Pioneer Limited de Winnipeg. Ces sous-stations mobiles sont utilisées en cas d'urgence ou lorsque les sous-stations ordinaires doivent être réparées ou entretenues.

Une période de croissance et de changement

1970

LA CENTRALE DE KETTLE est la deuxième centrale aménagée sur le fleuve Nelson; c'est alors la plus puissante de la province. Située à environ 6,4 km en aval de la localité de Gillam et à 712 km de Winnipeg à vol d'oiseau, la centrale, avec sa première unité, est mise en service quatre mois plus tôt que prévu. Elle possède une hauteur de chute de 30 m et elle est conçue pour accueillir 12 unités d'une capacité de production de 106 MW chacune. Achevée en novembre 1974, sa capacité totale est de 1 272 MW.

L'ÉCHANGE D'ÉNERGIE ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LE MANITOBA est approuvé par l'Office national de l'énergie. Celui-ci accorde à Manitoba Hydro un permis pour établir une interconnexion avec trois importantes entreprises du Midwest des États-Unis. La ligne de transmission de 230 kV qui relie Winnipeg et Grand Forks (Dakota du Nord) est terminée et mise en service en juillet. Elle permet les échanges d'énergie avec la Northern States Power Company de Minneapolis, la Otter Tail Power Company de Fergus Falls et la Minnkota Power Cooperative Inc. de Grand Forks. Longue de 232 km, la ligne est construite au coût de 7,7 millions de dollars; la part de Manitoba Hydro est d'environ deux millions de dollars.

LES CENTRALES DE LA RIVIÈRE LAURIE PASSENT OFFICIELLEMENT SOUS LE CONTRÔLE de Manitoba Hydro le 1er juin. Propriétés de Sherrit Gordon Mines Limited, les deux centrales, situées à environ 64 km au sud de Lynn Lake dans le nord-ouest du Manitoba, ont été respectivement mises en service en 1952 et en 1958 afin de fournir l'électricité nécessaire aux activités minières de Sherrit Gordon dans la région. Elles comptent en tout trois unités, dont la capacité de production totale est de 10 MW. La centrale no 2 est gérée par télécommande à partir de la centrale no 1. La hauteur de chute est de 16,8 m.

Outre la prise de contrôle des centrales de la rivière Laurie, une ligne de transmission de 138 kV, longue de 213 km, est construite depuis Thompson afin de brancher les centrales de la rivière Laurie et la localité de Lynn Lake au réseau électrique provincial.

DÉBUT DE LA CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS DE RÉGULARISATION DU LAC WINNIPEG aux termes d'un accord conclu entre les gouvernements du Manitoba

La centrale de Kettle, d'une capacité de production totale de 1 272 MW, est terminée en 1974. On lui donne le même nom que les rapides sur lesquels elle est construite — les rapides Kettle à environ trois kilomètres en amont de la localité de Gillam sur le fleuve Nelson.

et du Canada en février 1966. Manitoba Hydro est autorisée à aller de l'avant avec le plan d'aménagement du fleuve Nelson, qui prévoit l'utilisation du lac Winnipeg comme réservoir. Le projet de régularisation du lac Winnipeg comporte l'excavation de canaux qui permettront d'augmenter le débit sortant du lac, ainsi que l'aménagement d'un ouvrage régulateur qui permettront de régler ce débit sortant. La centrale de Jenpeg et le barrage de régulation sont construits à l'endroit où le canal ouest du fleuve Nelson se jette dans le lac Cross. Selon le plan, la régularisation du lac assure un débit minimal suffisant pour l'exploitation des centrales hydro-électriques du fleuve Nelson.

Le poste de conversion de Dorsey est situé à 26 km au nord-ouest de la ville de Winnipeg dans la partie sud du Manitoba.

1971 MISE SOUS TENSION DE LA LIGNE DE COURANT CONTINU HAUTE TENSION DU FLEUVE NELSON. Construite par Énergie atomique du Canada Limitée en vertu de l'accord fédéral-provincial de 1966, la ligne de transmission CCHT, qui doit acheminer l'énergie depuis les centrales du fleuve Nelson, est mise sous tension pour la première fois.

Appelée Bipolaire 1, la ligne de transmission commencera à transporter l'énergie en juin 1972. Elle est aujourd'hui exploitée à 900 kV (± 450 kV de tension nominale). Bipolaire 2 suivra en 1978.

Le poste de conversion de Radisson est situé près du fleuve Nelson dans la partie nord du Manitoba.

MISE EN SERVICE DES POSTES DE CONVERSION DE DORSEY ET DE RADISSON. La construction du poste de conversion de Dorsey débute en 1968, mais les installations ne sont mises en service qu'en 1971, année où Bipolaire 1 est terminée. Le poste de Dorsey constitue le point d'arrivée sud des lignes CCHT. L'énergie produite par les centrales du fleuve Nelson sous forme de courant alternatif est convertie en c.c. au poste de Radisson, puis transmise à Dorsey. Quand le c.c. atteint Dorsey, il est de nouveau converti en c.a. pour distribution dans le réseau électrique provincial.

1972 MISE EN SERVICE DE LA DEUXIÈME INTERCONNEXION ENTRE LE MANITOBA ET L'ONTARIO. La ligne de transmission de 230 kV, qui relie les installations de Whiteshell de Manitoba Hydro, située près de Seven Sisters, et le poste d'arrivée d'Ontario Hydro, près de Kenora, commence à transmettre de l'électricité en octobre. Elle a été construite en vertu d'un accord conclu en 1971, qui remplaçait celui de 1956 entre les deux services publics. Aux termes du nouvel accord, Manitoba Hydro doit vendre à Ontario Hydro plus de 26 millions de dollars d'électricité jusqu'en avril 1978. Les deux parties signeront un nouvel accord d'échange d'énergie en 1974, relativement à la vente de 47 millions de dollars d'électricité excédentaire.

ACHÈVEMENT DE LA DEUXIÈME INTERCONNEXION ENTRE LE MANITOBA ET LA SASKATCHEWAN. La ligne de transmission à haute tension de 230 kV s'étend sur 176 km et relie les localités de Dauphin au Manitoba et de Yorkton en Saskatchewan par un poste intermédiaire situé à Roblin au Manitoba. Construite en vertu de l'accord conclu entre les deux services publics en 1970, elle permet aux deux parties de s'échanger jusqu'à 150 MW d'électricité.

ADOPTION DU CONCEPT DE RÉGIONALISATION PAR MANITOBA HYDRO. Il s'agit d'un nouveau plan organisationnel conçu essentiellement pour décentraliser certaines fonctions du siège social et pour mettre sur pied un service à la clientèle plus efficace. Le plan est mis en oeuvre intégralement en avril 1973.

Avant la régionalisation, la province était divisée en 12 zones de service (ce nombre est réduit à 11 en 1972) dont les bureaux fournissaient des services d'administration aux bureaux de district locaux. Les directeurs de zone relevaient directement de la Division de l'exploitation locale dont les bureaux se trouvaient au siège social, à Winnipeg.

Le plan de régionalisation prévoit la division de la province en trois régions géographiques : les régions de l'Est, de l'Ouest et du Centre. Dorénavant, les directeurs de zone relèvent directement de leurs directeurs régionaux respectifs. Chaque région est chargée de la planification, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien de son réseau de distribution d'électricité, et chacune doit fournir un service à la clientèle fiable et efficace.

Le siège social demeure toutefois responsable de la planification et de la conception d'ensemble du réseau, de la production de l'énergie et des travaux de construction majeurs.

1973

LE PROGRAMME D'UNIFORMISATION DES TARIFS, élaboré par Manitoba Hydro et Hydro Winnipeg afin d'uniformiser les tarifs des abonnés qui habitent la zone de la ville de Winnipeg appelée Unicity, est approuvé par le conseil municipal de Winnipeg le 21 juin et entre en vigueur 1er août. C'est une loi de la législature (Loi sur la Ville de Winnipeg) qui rend obligatoire l'uniformisation des tarifs. Elle précise notamment que les tarifs d'électricité doivent être les mêmes pour les clients de Manitoba Hydro et d'Hydro Winnipeg qui habitent dans les limites d'Unicity.

LES DERNIERS RÉSEAUX INDÉPENDANTS DE LA PROVINCE se joignent à Manitoba Hydro lorsque celle-ci prend en charge les localités de Flin Flon et Snow Lake dans le nord de la province, en vertu d'un accord avec la Hudson Bay Mining & Smelting Company Limited (HBM & S). Manitoba Hydro acquiert les installations de distribution de la Northern Manitoba Power Company Limited, une filiale de la HBM & S. La Churchill River Power Company Limited, autre filiale de la HBM & S, continue de fournir de l'électricité pour les activités minières et métallurgiques de la société ainsi que pour l'exploitation de son moulin à partir de sa centrale électrique d'Island Falls en Saskatchewan.

Avec la prise en charge de Flin Flon et Snow Lake, Manitoba Hydro est désormais la seule responsable de la transmission et de la distribution d'électricité dans toute la province, à l'exception de la zone desservie par Hydro Winnipeg.

La centrale de Laurie River I, d'une capacité de 5 MW, est construite en deux étapes : la première est réalisée en 1952, la seconde en 1970.

La centrale de Laurie River II, d'une capacité de 5 MW, est terminée en 1958. En 1970, Manitoba Hydro achète les deux centrales de la rivière Laurie à Sherritt Gordon Mines Limited.

LES ÉTUDES DE PLANIFICATION DE LA CENTRALE DE LONG SPRUCE sont terminées et le site de la future centrale, situé à 22,4 km par route en aval de la centrale de Kettle, devient accessible grâce à une route praticable à l'année qui rejoint Gillam.

CONCEPTION ET ADOPTION du nouveau logo de la société.

BRANCHEMENT D'AUTRES LOCALITÉS DU NORD AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE PROVINCIAL. Les localités de South Indian Lake, Norway House et Cross Lake, desservies jusque-là par une centrale diesel, sont branchées au réseau électrique provincial. Les localités de Gods River et de Shamattawa s'ajoutent aux 21 localités isolées desservies par des centrales diesel.

1974

PREMIÈRES ÉTUDES DE MANITOBA HYDRO SUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE. À cet égard, on crée un petit service chargé d'entreprendre la recherche de sites potentiels.

1975

GRANVILLE LAKE ET PAUINGASSI sont desservies par des installations diesel, alors que Pine Dock et Matheson Island, qui jusque-là étaient aussi alimentées par de telles installations, sont branchées au réseau électrique provincial. La capacité de production diesel est augmentée pour les localités de Little Grand Rapids, Red Sucker Lake, St. Theresa et Wasagamack.

DEUX DES TROIS CANAUX DE DÉRIVATION DU LAC WINNIPEG sont utilisés pour la première fois. Le barrage de régulation de Jenpeg est terminé tard dans l'année, et on prévoit achever le dernier canal — le Canal-de-deux-milles entre le lac Winnipeg et le lac Playgreen à l'automne 1976. L'installation des premiers groupes bulbes jamais utilisés en Amérique du Nord est en cours à Jenpeg. Le premier sera mis en service en 1977.

1976

LES TRAVAUX DE BÉTONNAGE MAJEURS DE LONG SPRUCE sont terminés et la construction du bâtiment des machines est très avancée. La section en terre du barrage principal est en construction.

LES INSTALLATIONS DE DÉRIVATION DE LA RIVIÈRE CHURCHILL SONT MISES EN SERVICE en septembre : le débit initial du barrage de régulation de Notigi est d'environ 283,16 mètres cubes par seconde. Le barrage de régulation des rapides Missi, construit sur le canal de la rivière Churchill qui rejoint le lac Southern Indian, est terminé. Au cours de l'année, les travaux sont achevés à Nelson House et à Thompson.

LE SYSTÈME DE RÉGULARISATION DU LAC WINNIPEG entre en exploitation une fois le barrage de régulation de Jenpeg terminé.

UN ACCORD EST CONCLU RELATIVEMENT À UNE INTERCONNEXION de 230 kV avec la Minnesota Power and Light Company

La centrale et le barrage de régulation de Jenpeg, sur le fleuve Nelson. Même si la centrale produit de l'électricité, son rôle principal consiste à contrôler les niveaux d'eau, conformément aux modalités du permis de Manitoba Hydro pour la régularisation du lac Winnipeg.

Le barrage de régulation des rapides Missi, situé à l'embouchure naturelle du lac Southern Indian, règle le débit sortant du lac. Le niveau du lac a été haussé de trois mètres dans le cadre du projet de dérivation de la rivière Churchill.

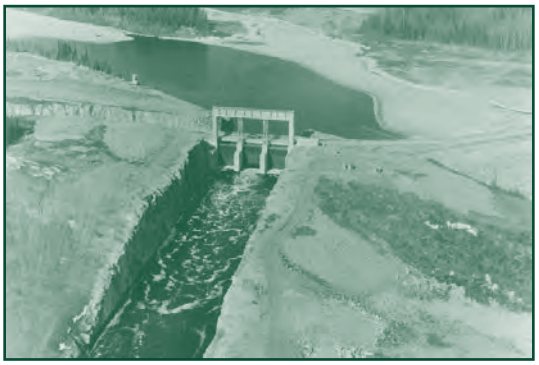

Le barrage de régulation de Notigi, qui fait aussi partie du projet de dérivation de la rivière Churchill, se trouve sur la rivière Rat et règle le débit de la rivière Churchill dans le réseau Burntwood-Nelson.

Les travaux d'atténuation relatifs au projet de dérivation de la rivière Churchill progressent avec la signature d'un contrat de défrichage visant 668 hectares. Le président du conseil de Manitoba Hydro, Len Bateman, et le chef de la bande indienne de Nelson House, Nelson Linklater, signent le contrat le 2 février 1977.

de Duluth, pour l'établissement d'une interconnexion à la frontière internationale du sud-est du Manitoba. Manitoba Hydro est autorisée à construire une ligne de transmission entre les installations de Ridgeway et la frontière américaine située au sud de Sprague au Manitoba. Des permis d'exportation de puissance interruptible et de puissance fixe sont également accordés pour la période allant de novembre 1976 à octobre 1982.

Au sud de la frontière, des entreprises américaines, la Minnesota Power and Light Company de Duluth et la Minnkota Power Cooperative Inc. de Grand Forks, construisent une ligne de 320 km entre Hibbing et Duluth.

DÉBUT DES TRAVAUX DU DEUXIÈME SYSTÈME À HYPERFRÉQUENCES DE LA RÉGION NORD, conjointement avec la Société de téléphone du Manitoba. Grâce au système, le réseau étendu à c.c. devient extrêmement fiable, le service téléphonique est amélioré et bon nombre de localités du Nord peuvent capter des émissions de télévision en direct.

La liaison, construite sur le côté est du lac Winnipeg, constitue une route de rechange pour la gestion de la ligne CCHT et pour les télécommunications. Les premiers bâtiments et pylônes sont envoyés dans les endroits éloignés en février 1976, et le réseau est mis en service en octobre 1977.

LE PROLONGEMENT QUI REJOINT CRANBERRY PORTAGE EST MIS SOUS TENSION en septembre et apporte l'électricité depuis le réseau électrique provincial jusqu'à cette petite localité de 924 habitants. Le prolongement consiste en une ligne de transmission de 230 kV qui relie Flin Flon et Cranberry Portage. La localité de Baker's Narrows, à mi-chemin du prolongement de 48 km entre Flin Flon et Cranberry Portage, obtient aussi le service. Le retrait de la centrale diesel permet d'économiser plus de deux millions de litres de gazole par année.

1977

LE VERGLAS FRAPPE DANS LE CENTRE-SUD DU MANITOBA, et le service de Manitoba Hydro est perturbé comme jamais auparavant dans toute l'histoire de la société. La plupart des lignes de transmission secondaires de la région cessent de fonctionner à un moment ou à un autre, et toutes doivent être dégivrées. En tout, on roule 7 400 km de lignes électriques pour en retirer la glace, pendant et après la tempête, et 1 600 km

Malgré la pluie, la neige et la glace... les monteurs de ligne de Manitoba Hydro font leur possible pour qu'il n'y ait pas d'interruption de service chez les abonnés.

de lignes électriques sont dégivrées. Environ 600 traverses et 1 500 poteaux sont brisés ainsi que le matériel qui s'y rattache.

Les petites localités les plus touchées sont privées d'électricité pendant 49 heures. Des centaines d'abonnés agricoles n'ont plus d'électricité durant des périodes pouvant aller jusqu'à six jours. Le coût du rétablissement du service : 1,4 million de dollars.

MISE EN SERVICE DE LA PREMIÈRE UNITÉ DE LA CENTRALE DE LONG SPRUCE en octobre. Les dix unités de 98 MW chacune seront en service en août 1979. Le premier ministre du Manitoba inaugure officiellement la centrale le 16 juin 1979.

SIGNATURE DE LA CONVENTION SUR L'INONDATION DES TERRES DU NORD DU MANITOBA (CITNM) en décembre par le gouvernement du Manitoba, le gouvernement du Canada, Manitoba Hydro et cinq bandes indiennes, soit celles de Nelson House, Norway House, Cross Lake, Split Lake et York Factory. L'accord vise à établir un mode d'indemnisation des personnes ou des localités sur lesquelles le projet de régularisation du lac Winnipeg et le projet de dérivation de la rivière Churchill pourraient avoir des effets défavorables.

L'accord prévoit des discussions sur les causes et l'étendue des effets en question, et il facilite la mise en oeuvre de mesures appropriées. Il permet aussi aux parties de faire appel à un arbitre, au besoin.

1978

L'ÉCLAIRAGE À VAPEUR DE SODIUM À HAUTE PRESSION (VSHP) est utilisé pour la première fois par Manitoba Hydro, aux échangeurs de la route périphérique et du boulevard Roblin, dans le secteur ouest de Winnipeg. Ce genre d'éclairage est plus efficace que l'éclairage à la vapeur de mercure, qui aura été pratiquement le seul mode d'éclairage urbain utilisé au Manitoba pendant de nombreuses années.

LES TRAVAUX À LA CENTRALE DE LIMESTONE SONT REPORTÉS, car la croissance de la demande d'électricité au Manitoba est inférieure aux prévisions. La mise en service de la centrale de Limestone est reportée de 1984 à 1987. Par conséquent, les travaux sont suspendus après l'achèvement du batardeau de l'étape 1. Le camp et le village de Limestone sont fermés et tous les travaux sont arrêtés.

LA CONSTRUCTION DU POSTE DE CONVERSION DE HENDAY, près de Limestone, est terminée. Le poste permet à Manitoba Hydro de mettre en service Bipolaire 2, une deuxième ligne de transmission CCHT bipolaire. Le poste de Henday joue le même rôle que le poste de Radisson : il convertit le c.a. en c.c., et celui-ci est transmis vers le Sud jusqu'à Dorsey. Bipolaire 2 transmet de l'électricité de Henday à Dorsey pour la première fois le 1er octobre. Avec la mise en service du poste de Henday, de l'équipement de conversion additionnel est installé au poste de Dorsey.

La centrale de Long Spruce sur le fleuve Nelson, d'une capacité totale de 980 MW, produit de l'électricité pour la première fois en 1977.

1979

DÉBUT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CENTRALE DE GREAT FALLS. Les travaux qu'on doit effectuer à la centrale de la rivière Winnipeg, âgée de 56 ans, comprennent le remplacement de l'évacuateur de crues et du barrage de retenue ouest. On scelle les fissures des passages d'eau qui se trouvent sous le bâtiment des machines et on renforce les vannes de tête. On entreprend aussi la réparation des équipements électriques et mécaniques de la centrale.

Les travaux de réfection de la centrale de Seven Sisters sont en cours de 1979 à 1985. On y effectue des réparations majeures à l'évacuateur de crues, au canal à vannes, au barrage nord et au bâtiment des machines.

LA RECONSTRUCTION DU BARRAGE NORD DE LA CENTRALE DE SEVEN SISTERS inclut la construction d'un chemin d'accès au site, les travaux de préparation des fondations, l'installation des ancrages et le coulage d'environ 60 pour 100 du béton destiné au barrage nord.

ACHÈVEMENT DE LA CENTRALE DE JENPEG. La dernière des six génératrices à turbine de la centrale de Jenpeg, située sur le fleuve Nelson, est mise en service en novembre. En hiver, la capacité de production totale de la centrale de Jenpeg est de 126 MW.

En raison de la détérioration du béton après plus d'un demi-siècle de service continu, des travaux de réfection majeurs sont entrepris à la centrale de Great Falls en 1978. Il s'agit entre autres du remplacement de l'évacuateur de crues et du barrage de retenue ouest ainsi que de travaux de bétonnage sur le bâtiment des machines.

MISE EN SERVICE DE LA TROISIÈME INTERCONNEXION AVEC LA SASKATCHEWAN en novembre. Une ligne de transmission sur poteaux de bois (230 kV) relie Le Pas à la centrale de Squaw Rapids, propriété de la Saskatchewan Power Corporation qui deviendra plus tard la centrale E.B. Campbell. Elle permet d'accroître la stabilité du réseau électrique provincial de même que la capacité d'échange des deux provinces.

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI SUR LA STABILISATION DES EMPRUNTS D'HYDRO-MANITOBA À L'ÉTRANGER le 1er avril. Cette loi permet au gouvernement du Manitoba d'appliquer un tarif quinquennal fixe à tous les abonnés du Manitoba, sauf les acheteurs en vrac et les clients qui ont des contrats distincts. Elle permet au gouvernement provincial de libérer Manitoba Hydro des coûts associés à sa dette extérieure, en les remplaçant par des coûts équivalents en dollars canadiens établis en fonction des taux en vigueur au Canada pour des termes semblables à la date où la dette a été contractée.

Les années 1970 : la décennie de la mise en valeur des ressources hydro-électriques du fleuve Nelson

Dès le début du siècle, les planificateurs du Manitoba en matière d'électricité sont conscients du potentiel hydro-électrique qu'offrent les rivières du nord de la province. La transmission de l'électricité, depuis le Nord jusqu'aux régions plus peuplées du Sud, constitue le principal obstacle à la mise en valeur de ces ressources. Dès le début des années 1960, les progrès technologiques dans le domaine de la transmission de l'électricité sont tels que des projets hydro-électriques deviennent sérieusement envisageables pour le nord de la province.

En 1963, les gouvernements du Manitoba et du Canada concluent un accord pour l'étude de l'aménagement du fleuve Nelson et le partage égal des coûts d'une telle recherche. Après une étude approfondie, un nouvel accord est signé entre les deux gouvernements en 1966. Il prévoit que les deux parties procéderont conjointement à l'étape 1 de l'aménagement du fleuve Nelson, dont les coûts sont estimés à environ 300 millions de dollars. Le gouvernement fédéral accepte d'accorder un prêt à long terme de 112 millions de dollars qui servira à couvrir les coûts de construction des lignes de transmission, des installations intermédiaires de commande et des postes d'arrivée. Aux termes de l'accord, Énergie atomique du Canada Limitée (ÉACL) est désignée comme organisme du gouvernement fédéral, et Manitoba Hydro comme représentant du gouvernement du Manitoba.

Travaux de dragage sur le chantier du Canal-de-huit-milles qui se trouve entre les lacs Playgreen et Kiskittogisu. Les trois canaux aménagés dans le cadre du projet de régularisation du lac Winnipeg, le Canal-de-deux-milles, le Canal-de-huit-milles et le canal Ominawin, permettent d'accroître le débit des eaux pour l'aménage–ment hydro-électrique du fleuve Nelson.

Le principal objectif de l'étape 1 est double : convertir la richesse naturelle que constitue le fleuve Nelson en une source d'énergie pour le développement industriel et économique du Manitoba et créer un marché pour la vente d'électricité à l'extérieur de la province.

L'étape 1 de l'aménagement du fleuve Nelson compte quatre éléments majeurs : la construction de la centrale de Kettle, l'établissement d'un réseau de transmission en courant continu à haute tension (CCHT) entre Kettle et Winnipeg, la réalisation du projet de dérivation de la rivière Churchill et la mise en oeuvre du projet de régularisation du lac Winnipeg.

1. La construction de la centrale de Kettle, commencée en 1966, se termine en novembre 1974. D'une capacité de production de 1 272 MW, la centrale réunit une série de rapides en une chute d'une hauteur de 30 m (la chute créée par les installations de Kettle). Il s'agit alors de la centrale la plus puissante du Manitoba.

2. Le réseau de transmission constitue l'un des éléments clés de l'exploitation hydro-électrique dans le Nord. Dans le cadre de l'accord de 1963, Manitoba Hydro réalise des études approfondies sur les types de réseaux de transmission qu'il serait possible d'utiliser. On évalue tant les réseaux de transmission à courant continu (c.c.) que ceux à courant alternatif (c.a.), et deux tracés sont établis pour les lignes de transmission : l'un à l'est du lac Winnipeg, l'autre à l'ouest de celui-ci.

En 1966, ÉACL de concert avec des consultants privés, entreprend des études exhaustives visant à déterminer le type d'installations de transmission le plus indiqué et le tracé qui se prête le mieux à sa construction. Les études, connues sous le nom de «Études de l'étape 1», comportent l'examen détaillé des tracés est et ouest et mettent à contribution les levés photogrammétriques, l'identification des sols, le prélèvement d'échantillons de sol, la reconnaissance du terrain et la topographie du terrain. Les prévisions de Manitoba Hydro quant à la croissance de la demande

sont aussi examinées. ÉACL et Manitoba Hydro mènent des études approfondies sur la stabilité des réseaux de transmission c.a. et c.c. pour les charges que représente chacun des trois scénarios suivants : les besoins du Manitoba seulement, les besoins du Manitoba assortis d'exportations vers la Saskatchewan, et les besoins du Manitoba assortis d'exportations vers la Saskatchewan, l'Ontario et les États-Unis. Une quatrième étude permet de comparer toutes ces options du point de vue économique.

À la suite d'un examen attentif, le choix s'arrête sur les lignes de transmission c.c., qui provoquent moins de pertes d'énergie sur les grandes distances et dont le coût se chiffre aux deux-tiers de celui de la ligne à c.a. En ce qui concerne le tracé, on opte pour le côté ouest, car l'accès est plus facile tant par route que par chemin de fer depuis le sud et le nord de la province. Par ailleurs, bien que le tracé ouest soit plus long de 160 km, sa construction sera moins onéreuse étant donné que les marécages, les tourbières et le pergélisol y sont moins présents.

Le projet prévoit la construction de deux lignes de transmission CCHT : l'une qui part du poste de conversion de Radisson, à trois km au sud de la centrale de Kettle, l'autre du poste de conversion de Henday, à 42 km au nord-est de Kettle. Le poste de conversion de Dorsey constitue le point d'arrivée sud des deux lignes. Les lignes de transmission sont appelées Bipolaire 1 et Bipolaire 2. Les postes de conversion permettent de convertir, à des fins de transmission vers le Sud sur une distance de presque 900 km, le c.a. produit par les centrales du Nord en c.c., puis de reconvertir le c.c. en c.a. pour la distribution aux abonnés. Bipolaire 1 est entièrement mis en exploitation en juin 1972; Bipolaire 2 sera terminée en octobre 1978.

3. La portion manitobaine de la rivière Churchill, en aval du lac Southern Indian, présente un potentiel hydro-électrique supérieur à 3 000 MW. Cependant, plutôt que de construire des centrales sur la rivière Churchill elle-même, on croit qu'il est plus économique de détourner la rivière Churchill dans le fleuve Nelson. On croit aussi que la régularisation du lac Winnipeg permettra un débit plus fiable dans le fleuve Nelson, et que la dérivation de la rivière Churchill pourrait augmenter de 40 pour 100 le potentiel de production du fleuve Nelson.

La dérivation est réalisée au moyen de trois éléments principaux : premièrement, un barrage de régulation aux rapides Missi qui constituent l'embouchure naturelle du lac Southern Indian permet de régler le débit sortant et d'augmenter le niveau du lac de trois mètres; deuxièmement, un canal creusé entre le lac Southern Indian jusqu'au lac Isset permet aux eaux de la rivière Churchill de se jeter dans le réseau Rat-Burntwood-Nelson; troisièmement, un barrage de régulation à Notigi sur la rivière Rat permet de régler le volume d'eau détourné.

En vertu du permis qui lui est accordé en 1972, Manitoba Hydro est autorisée à détourner jusqu'à 850 mètres cubes d'eau par seconde (m^3/s) de la rivière Churchill dans le fleuve Nelson. Le débit du barrrage de régulation des rapides Missi doit être d'au moins 14 m^3/s en période d'eau libre et de 43 m^3/s en période de gel. L'ensemble des installations entre en service en 1977.

4. La régularisation du lac Winnipeg est jugée nécessaire, car, dans son état naturel, son débit dans le fleuve Nelson est plus important au printemps et au début de l'été qu'en automne et en hiver. Le problème que pose la production hydro-électrique au Manitoba est qu'on a besoin d'un débit plus important en automne et en hiver qu'au printemps et en été. La régularisation permettrait de réduire le débit sortant du lac au printemps et au début de l'été, et de l'augmenter en automne et en hiver afin de répondre à la demande de la province en électricité.

Le projet de régularisation du lac Winnipeg commence en 1970 et comporte trois éléments principaux : le Canal-de-deux-milles, le Canal-de-huit-milles et le canal Ominawin, qui permettront d'accroître le débit sortant du lac en hiver; la centrale et le barrage de régulation de Jenpeg, construits à l'endroit où le canal ouest du fleuve Nelson se jette dans le lac Cross; et le barrage, construit à l'embouchure du lac Kiskitto afin d'empêcher l'eau de revenir dans le lac (le lac Kiskitto est par la suite devenu une réserve faunique naturelle). Manitoba Hydro est autorisée à régulariser le niveau du lac Winnipeg entre la limite supérieure d'accumulation de 715 pieds au-dessus du niveau de la mer et la limite inférieure d'accumulation de 711 pieds au-dessus du niveau de la mer, à des fins de production d'électricité. Les paramètres de régularisation ne tiennent pas compte du facteur éolien parce que les caractéristiques naturelles du lac rendent instables les niveaux d'eau à divers endroits du lac.

Sans la technologie du CCHT et la régularisation du lac Winnipeg, l'exploitation du potentiel hydro-électrique du fleuve Nelson aurait été impossible.

Les années 1980 : la décennie de l'amélioration du service et de la fiabilité

1980 MOOSE LAKE EST BRANCHÉE AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE PROVINCIAL et la centrale diesel qui a alimenté pendant 15 ans cette localité du Nord située au sud-est du Pas est mise hors service. Une ligne de 66 kV partant du réseau électrique provincial permet aux résidants d'utiliser l'électricité sans restrictions pour la première fois. Le fait de passer de la centrale diesel au réseau électrique provincial comme source d'alimentation permet d'économiser environ 450 000 litres de gazole par an.

LA LIGNE DE TRANSMISSION DE 500 kV ENTRE WINNIPEG ET MINNEAPOLIS EST ACHEVÉE et constitue une troisième interconnexion avec les États-Unis. Elle est exploitée à une tension de 500 kV. Il s'agit du c.a. ayant la tension la plus élevée au Manitoba. La nouvelle ligne fait plus que doubler la capacité d'échange de la province avec les États-Unis.

Construction d'un pylône autoporteur sur la ligne de transmission de 500 kV entre Winnipeg et Minneapolis. Il y a 191 de ces pylônes qui sont installés dans le segment de la ligne qui va de Vivian, au Manitoba, au poste de conversion de Dorsey, à Rosser. Étant donné que sa base ne mesure que 6,5 m sur 7 m, ce genre de pylône est utilisé sur les terres agricoles parce que c'est celui qui occupe le moins d'espace.

Le point d'arrivée nord de la ligne de 500 kV est le poste de conversion de Dorsey de Manitoba Hydro.

SIGNATURE DE LA LETTRE D'INTENTION DE MANDAN par Manitoba Hydro et le Nebraska Public Power District of Columbus relativement à une ligne de transmission de 500 kV reliant le Manitoba et le Nebraska. L'interconnexion proposée est appelée la ligne MANDAN. À l'automne 1980, on établit différentes possibilités de corridors pour la ligne de transmission et les parties tiennent des réunions pour discuter de leurs préférences. C'est en 1985 que le tout est en place.

1981 MISE EN SERVICE DE LA CENTRALE DIESEL DE 525 kW DU LAC BROCHET en novembre sur le site éloigné, situé à 40 km au sud du 59e parallèle près de la frontière de la Saskatchewan. Une centrale diesel de 350 kW est prévue pour le lac Tadoule, dont la latitude est environ la même que celle du lac Brochet. Elle doit entrer en service au milieu de l'été 1982.

INSTALLATION D'UNE ÉOLIENNE À AXE VERTICAL près de Churchill au Manitoba, sur les rives de la baie d'Hudson. Manitoba Hydro conclut un accord de production parallèle avec le Centre de recherche de Churchill, en vertu duquel le service public s'engage à payer l'électricité et l'énergie fournie par le client. L'installation expérimentale possède une capacité nominale de 75 kW.

CONSTRUCTION DE SIX MAISONS À HAUTE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE par Manitoba Hydro à Gillam, afin de mettre à l'essai diverses techniques visant à accroître l'efficacité énergétique des maisons. La perte de chaleur nominale de chaque maison n'est que de 4 kW, comparativement aux 24 kW des maisons conventionnelles de taille comparable.

1982 CRÉATION DU PREMIER CENTRE DE RECHERCHE AU MONDE SUR LE COURANT CONTINU À HAUTE TENSION. Un centre de recherche complet sur la technologie CCHT ouvre ses portes à Winnipeg le 15 janvier. Il est financé par un consortium de cinq membres : Manitoba Hydro, l'Université du Manitoba, Teshmont Consultants, Federal Pioneer Electric Ltd. et la province du Manitoba.

1983 MISE EN SERVICE DE LA LIGNE DE 230 kV ENTRE LE PAS ET FLIN FLON. La ligne et le nouveau poste d'arrivée à Flin Flon permettent à la région de Flin Flon de bénéficier d'une source d'énergie fiable. Il s'agit également de la quatrième interconnexion avec la Saskatchewan Power Corporation (SPC), à sa centrale d'Island Falls sur la rivière Churchill. La SPC assume les deux tiers des coûts annuels liés à l'exploitation de ces installations. Le partage des coûts est proportionnel aux bénéfices de chacun des deux services publics.

UNE TEMPÊTE DE VERGLAS CAUSE DE SÉRIEUX PROBLÈMES dans le sud-ouest et dans le centre de la province entre le 27 février et le 10 mars. Elle provoque des pannes de service généralisées qui durent jusqu'à cinq jours pour certains abonnés agricoles. Une main-d'oeuvre qui atteindra 944 employés et bénévoles s'efforce durant toute la tempête de dégivrer les lignes et de rétablir le service. Une bonne partie de la province est touchée : de la frontière de la Saskatchewan jusqu'à la région tout juste à l'est de Winnipeg et, depuis la frontière américaine, dans un couloir allant du parc national du mont Riding jusqu'à Gimli.

À la suite de la tempête, on met en oeuvre un programme rural de distribution souterraine d'électricité dans certaines régions afin de réduire l'importance des pannes causées par les tempêtes de verglas. Des lignes électriques souterraines sont installées entre Manitou et Darlingford pour remplacer 13 km de lignes électriques aériennes.

BRANCHEMENT DE BLOODVEIN AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE PROVINCIAL en mars. La réserve indienne de Bloodvein, située sur le côté est du lac Winnipeg, est la première d'un grand nombre de collectivités autochtones alimentées par des installations diesel qui seront branchées au réseau électrique provincial dans le cadre du programme de Manitoba Hydro pour le côté est du lac Winnipeg.

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CENTRALE DE SEVEN SISTERS au coût total de 22 millions de dollars, soit en deçà du budget prévu. Le programme de restauration, qui s'est étendu sur cinq années consécutives, doit prolonger la vie de la centrale de 50 ans.

1984 LA TECHNOLOGIE DU CCHT FRANCHIT une étape importante lorsque, pour la première fois, on réussit à intégrer de l'équipement à semi-conducteurs aux postes de conversion de Henday et de Dorsey. Cela permet au réseau CCHT de Manitoba Hydro d'acheminer 450 MW

Les équipes de Manitoba Hydro installent des lignes électriques souterraines entre Manitou et Darlingford dans le cadre du programme rural de distribution souterraine. La distribution souterraine contribue à réduire l'importance des pannes d'électricité dans les régions de la province sujettes aux tempêtes de verglas.

Vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, il y a toujours un employé dans le centre de contrôle du réseau à Winnipeg. Ce dernier permet de traiter toutes les variations de la demande d'électricité qui surviennent dans la province. Les commandes informatiques contribuent à améliorer la fiabilité du réseau et l'efficacité du service. Les centrales, les lignes de transmission et les exportations d'électricité à d'autres entreprises sont constamment surveillées.

d'électricité additionnelle depuis les centrales du fleuve Nelson jusque dans le sud de la province.

INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE COMMANDE INFORMATISÉ au centre de contrôle du réseau. Le système de commande informatisé AGC/SCADA est installé à Winnipeg. Le centre dispose ainsi d'une fonction de commande de production automatique (AGC) et d'une fonction de collecte des données et de supervision (SCADA). Le système surveille les centrales et les lignes de transmission de Manitoba Hydro ainsi que les exportations vers les entreprises voisines, et il règle automatiquement la production d'électricité en fonction des besoins des abonnés.

BRANCHEMENT DES LOCALITÉS DE BERENS RIVER, PRINCESS HARBOUR ET LOON STRAITS au réseau électrique provincial en mars, dans le cadre du programme de Manitoba Hydro pour le côté est du lac Winnipeg.

LE MANITOBA EST FRAPPÉ PAR UNE FORTE TEMPÊTE DE VERGLAS : des pluies torrentielles et des vents glaciaux du secteur nord sévissent dans le sud-ouest et dans la région d'Entre-les-Lacs. La tempête détruit environ 3 500 poteaux de bois et 12 pylônes d'acier dans le corridor de la ligne de transmission de 230 kV qui relie Brandon et Winnipeg. Conséquence directe de deux des pires tempêtes de verglas de l'histoire du Manitoba qui surviennent deux années de suite et des dommages qu'elles causent à Manitoba Hydro, celle-ci met sur pied un groupe de travail chargé de résoudre le problème. Un plan quinquennal de 25 millions de dollars est lancé le 15 février 1985.

DES TORNADES FRAPPENT LE SUD DU MANITOBA en juillet et causent des dommages évalués à 250 000 $ aux lignes de distribution et de transmission.

L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS COMMERCIAUX du lac Southern Indian et Manitoba Hydro signent un accord d'indemnisation de 2,5 millions de dollars pour les dommages

causés par la dérivation de la rivière Churchill et l'augmentation du niveau du lac Southern Indian.

1985

MANITOBA HYDRO CRÉE UN SERVICE DES EXPORTATIONS afin de permettre à d'autres entreprises et à d'autres organismes, surtout dans les pays en développement, de profiter de son expertise. Grâce au savoir-faire de ses propres employés, Manitoba Hydro offre des connaissances techniques pour toutes les étapes de la création d'un réseau électrique.

REPRISE DE LA CONSTRUCTION DE LA CENTRALE DE LIMESTONE. En janvier, Manitoba Hydro lance un appel d'offres relativement au contrat civil général concernant la centrale de Limestone. Le contrat est conditionnel à l'obtention par Manitoba Hydro d'une autorisation de l'Office national de l'energie afin d'exporter de l'électricité vers la Northern States Power Company de Minneapolis.

En mars, l'Office national de l'énergie délivre un permis d'exportation à la RHEM en vertu duquel celle-ci peut vendre de la puissance fixe et de l'énergie pendant 12 ans à la Northern States Power Company de Minneapolis. Le permis autorise Manitoba Hydro à exporter un maximum de 500 MW de puissance fixe par période de 12 mois, du 1er mai 1993 au 30 avril 2005.

Plus tard ce même mois, la Générale Électrique du Canada obtient le contrat pour la fourniture des dix turbines et génératrices de la centrale de Limestone.

En juin, le contrat civil général est accordé à un consortium composé de Bechtel Canada Ltd. et de la Kumagai-Gumi Co. Ltd. Il s'agit du plus important contrat individuel accordé dans le cadre de la construction de la centrale de Limestone.

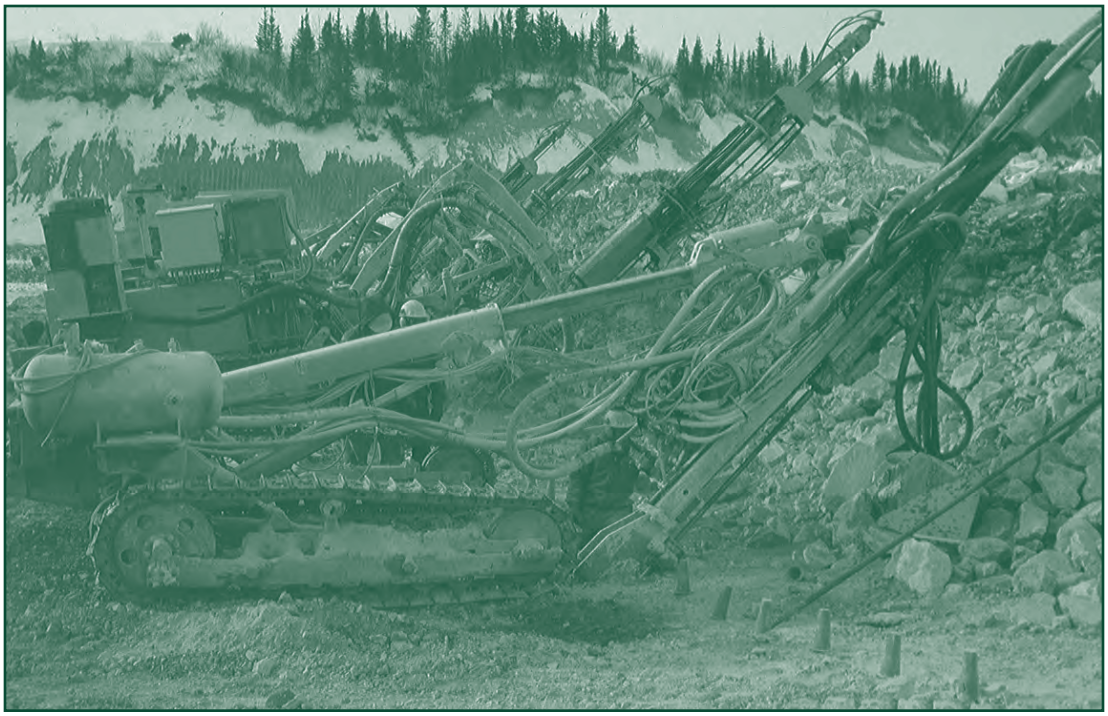

Sur le site de la centrale de Limestone, en 1986, on utilise des foreuses à pointe de diamant pour creuser des trous dans lesquels on place des explosifs qui servent à rendre moins compacts le sol et la roche que l'on doit excaver afin d'être en mesure de commencer la construction du bâtiment des machines et de l'évacuateur de crues. Après l'excavation, on érige les coffrages des ouvrages de béton.

Des travailleurs retirent du matériel d'une section du batardeau qui entourait le bâtiment des machines et l'évacuateur de crues de la centrale de Limestone.

BRANCHEMENT DE PUKATAWAGAN ET DE GRANVILLE LAKE au réseau électrique provincial. La ligne de transmission de 69 kV qui se rend jusqu'à la réserve indienne de Pukatawagan et la localité de Granville Lake, dans le nord-ouest du Manitoba, est construite en vertu d'une entente de partage des coûts conclue entre Manitoba Hydro et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

ANNULATION DE LA LIGNE DE MANDAN en mars. Le Board of the Nebraska Public Power District of Colombus (Nebraska) adopte une résolution qui exige l'annulation de la ligne de transmission. La principale raison invoquée est qu'on n'a pas réussi à obtenir l'engagement des autres entreprises américaines participantes en ce qui concerne les ententes de partage des coûts.

BIPOLAIRE 2 FONCTIONNE À PLEINE CAPACITÉ avec l'achèvement de la troisième étape de la construction, le 17 juin. La ligne de transmission CCHT peut alors être exploitée à une tension de 1 000 kV (± 500 kV de tension nominale). Bipolaire 2 permet d'augmenter de 2 000 MW la capacité du réseau électrique provincial.

UN NOUVEAU SYSTÈME DE SERVICE À LA CLIENTÈLE (SSC) est mis en place pour les abonnés de Manitoba Hydro desservis par le bureau de district de Transcona, qui sont les premiers à en bénéficier. Le système informatique vise à simplifier le fonctionnement du service à la clientèle de Manitoba Hydro en permettant un accès local aux comptes des abonnés.

L'unité mobile de décontamination BPCX de Manitoba Hydro, achetée en 1985, est la première du genre au Canada. Outre cet outil mobile, le Manitoba dispose d'installations d'entreposage des BPC et de laboratoires.

MANITOBA HYDRO EST LE PREMIER SERVICE PUBLIC DU CANADA à acquérir une unité mobile de décontamination pour le traitement chimique et le retrait des biphényles polychlorés (BPC) à faible concentration provenant de l'huile isolante utilisée dans l'équipement électrique.

1986 BRANCHEMENT DE POPLAR RIVER AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE PROVINCIAL. Jusque-là alimentée par des installations diesel, la localité de Poplar River, située à 360 km au nord de Winnipeg sur la rive est du lac Winnipeg, est branchée au réseau électrique provincial.

CÉLÉBRATION DU 25e ANNIVERSAIRE DE MANITOBA HYDRO le 1er avril. Il y a 25 ans, la MPC et la RHEM fusionnaient pour former une nouvelle société appelée Manitoba Hydro.

LE SITE DE LA CENTRALE DE PINAWA DEVIENT UN PARC DU PATRIMOINE PROVINCIAL à la fin juin grâce aux efforts concertés de la Direction des parcs et des ressources patrimoniales du ministère provincial des Ressources naturelles, de la municipalité rurale et de la localité de Lac Du Bonnet ainsi que de Manitoba Hydro. Fermée en 1951, la centrale de Pinawa avait fourni de l'électricité à la ville de Winnipeg pendant plus de 45 ans.

1987 PAUINGASSI ET LITTLE GRAND RAPIDS SONT BRANCHÉES au réseau électrique provincial, ce qui marque la fin heureuse d'un programme quinquennal d'extension du service aux localités éloignées, du côté est du lac Winnipeg.

MISE SOUS TENSION DE LA LIGNE DE 138 kV QUI RELIE GILLAM ET CHURCHILL EN AVRIL. Construite au cours de trois hivers, la ligne de transmission de 270 km a été financée conjointement par Manitoba Hydro et les gouvernements provincial et fédéral au coût de 35,6 millions de dollars.

1988 ACHÈVEMENT DE L'INTERCONNEXION ENTRE MANITOBA HYDRO ET HYDRO WINNIPEG. La nouvelle interconnexion, qui relie la sous-station de St. James de Manitoba Hydro et la sous-station Sherbrook d'Hydro Winnipeg, a nécessité la construction d'une ligne de transmission souterraine de 115 kV, longue de 3,5 km — la plus longue du genre au Manitoba. La nouvelle ligne permet d'accroître la capacité et la fiabilité des connexions entre les deux services publics.

MANITOBA HYDRO APPORTE SON AIDE À LA JAMAÏQUE À LA SUITE D'UN OURAGAN. En octobre et en novembre, Manitoba Hydro, de concert avec d'autres entreprises du Canada, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, envoie des équipes et du matériel en Jamaïque pour aider à rétablir le réseau de distribution électrique de l'île, détruit en grande partie par l'ouragan Gilbert qui a frappé au mois de septembre. La mission est un formidable succès pour les équipes de Manitoba Hydro chargées des lignes et des poteaux, qui rentrent au Canada en février. Financé par l'Agence canadienne de développement international, le programme d'assistance n'a pas de précédent dans l'histoire de Manitoba Hydro.

1989

PREMIÈRE VENTE DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE MANITOBA HYDRO EN AVRIL. Les HydroBonds de Manitoba Hydro donnent l'occasion aux Manitobains d'investir dans leur propre province et permettent de lever des fonds pour répondre aux besoins financiers de Manitoba Hydro et de créer un nouveau marché des capitaux dans la province afin de répondre aux besoins d'emprunt continus par du financement en dollars canadiens.

DES ACCORDS D'ÉCHANGES D'ÉNERGIE SAISONNIERS sont conclus avec la Northern States Power Company de Minneapolis et la United Power Association de Elk River. La quantité d'énergie échangée peut atteindre 300 MW, sur une base saisonnière, pendant 20 ans, à compter de 1995. L'accord prévoit la construction d'une nouvelle ligne de transmission, longue de 322 km, entre Winnipeg et Winger au Minnesota. La ligne n'est cependant pas construite, car des lignes existantes sont améliorées et permettent de répondre aux besoins.

AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DIESEL DE SIX LOCALITÉS. Il s'agit de Tadoule Lake, Lac Brochet, Brochet, Shamattawa, Pikwitonei et Thicket Portage. Le projet vise à faire passer l'intensité du courant de 15 à 60 ampères. Les résidants de ces localités pourraient alors se servir d'appareils électroménagers modernes. Le service amélioré sera fourni à la première localité au cours de l'exercice financier 1993-1994 de Manitoba Hydro.

Lorsque l'ouragan Gilbert détruit une bonne partie du réseau de distribution de la Jamaïque en 1988, Manitoba Hydro et d'autres entreprises d'électricité du Canada, des États-Unis et de la Grande Bretagne aident à réparer les dégâts.

La protection de l'environnement

Tout au long de son histoire, Manitoba Hydro a toujours été consciente du fait que la construction de centrales hydro-électriques et d'importantes lignes de transmission afin de fournir de l'électricité aux Manitobains pouvait avoir des incidences sur l'utilisation des ressources aquatiques et terrestres à des fins utilitaires ou de loisirs.

Dans les années 1980, la sensibilisation de la population et l'intérêt des médias à l'égard des questions environnementales connaissent un accroissement sans précédent. Grâce aux multiples études scientifiques, il devient vite évident que le développement industriel a beaucoup plus d'effets sur l'environnement qu'on aurait pu l'imaginer. Un peu partout, particuliers, gouvernements et entreprises subissent de fortes pressions pour protéger l'environnement. Vers la fin des années 1980, le gouvernement du Manitoba commence donc à établir des permis afin de réglementer, sur le plan environnemental, certains aspects des projets de construction majeurs dans la province.

Dans le cadre des études environnementales réalisées à la centrale de Limestone, des indicateurs-radios sont fixés à des spécimens de saumon de fontaine, espèce considérée comme faisant partie du patrimoine du Manitoba. De tels indicateurs permettent aux chercheurs de suivre les déplacements des poissons et de voir comment ils réagissent aux activités de la société.

Soucieuse de faire preuve d'une attitude responsable à l'égard de la gestion des eaux et des terres, Manitoba Hydro s'engage une nouvelle fois à protéger l'environnement. Son engagement est d'ailleurs confirmé par les mesures qu'elle adopte pour prévenir et réduire les incidences néfastes de ses activités sur l'environnement lorsque cela est possible, et pour aider les personnes touchées par les effets qu'on ne peut éviter. Manitoba Hydro intègre des évaluations environnementales et des mesures de surveillance dans les étapes de planification, de conception et de construction de ses nouvelles installations.

La centrale de Limestone illustre bien l'engagement de Manitoba Hydro quant au respect de l'environnement. Durant la période de construction, le programme de surveillance environnementale de la société ainsi que le programme d'inspection sur place et d'application des règlements du ministère des Ressources naturelles du gouvernement provincial font en sorte que les engagements de la société et les exigences environnementales du gouvernement soient respectés. Les travaux de remise en état des sites touchés par le projet se poursuivaient; on entreprenait de nettoyer les sites et de retirer et de traiter de façon appropriée les débris.

Afin d'améliorer la situation socio-économique des gens de la région, des programmes spéciaux d'emploi et de formation sont mis en oeuvre. Les Autochtones et les autres habitants du Nord sont les premiers à se voir offrir les postes pour lesquels ils sont qualifiés. En janvier 1985, on crée un organisme d'État — le Centre de formation et d'emploi de Limestone — afin d'offrir une formation préalable à l'emploi aux gens de la région et pour coordonner les programmes de formation en cours d'emploi établis par les entrepreneurs. Par ailleurs, Manitoba Hydro s'efforce d'acheter le plus de produits et de services possibles aux Autochtones et aux entreprises du Nord. La société applique une politique d'achat qui favorise, dans l'ordre, les entreprises autochtones du Nord, les entreprises du Nord et les entreprises du Manitoba. Lorsque cela est raisonnable et commode, on élabore des appels d'offres de moindre envergure pour donner une chance aux Autochtones et aux entreprises du Nord.

Tout au long des années 1980, Manitoba Hydro, à l'instar de l'ensemble de la société, doit relever de nombreux défis afin d'adopter une attitude à la fois plus responsable et plus respectueuse à l'égard de l'environnement. En tenant compte des questions environnementales, en faisant appel à des programmes de surveillance et d'évaluation et en intégrant la participation de la population comme élément clé de son processus d'évaluation, Manitoba Hydro met de l'avant des programmes de gestion efficaces qui visent à réduire les risques d'incidences environnementales et socio-économiques que pourraient présenter ses divers projets, de même que la gravité de telles incidences.

La centrale de Limestone : prélude au XXIe siècle

1990

BRANCHEMENT DE LA PREMIÈRE UNITÉ DE LA CENTRALE DE LIMESTONE le 8 septembre, dix semaines avant la date prévue. Le rythme se maintient et les unités 2, 3 et 4 sont toutes branchées au cours de 1990-1991. Chaque unité a une capacité de 133 MW.

CONCLUSION D'UN ACCORD ENTRE MANITOBA HYDRO ET LES RÉSIDANTS DE CHEMAWAWIN-EASTERVILLE ET DE MOOSE LAKE en novembre. Les résidants des deux localités reçoivent 21 millions de dollars en indemnisation pour les changements socio-économiques qu'a entraînés la construction de la centrale de Grand Rapids dans les années 1960.

APPROBATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ PAR LA RÉGIE DES SERVICES PUBLICS (RSP). La RSP approuve le plan en quatre points de Manitoba Hydro en décembre. C'est la première fois que celle-ci soumet ses plans d'immobilisation à la RSP, un organisme public, à des fins d'examen en profondeur et d'approbation. Les plans prévoient la vente de 1 000 MW d'électricité à Ontario Hydro sur une période de 22 ans à compter de l'an 2000, des accords d'échanges d'énergie saisonniers totalisant 300 MW avec deux entreprises américaines, la réfection de deux de ses centrales thermiques et, enfin, une réduction de 100 MW de la hausse prévue de la demande plus tard fixée à 285 MW en raison de la mise en oeuvre des programmes ÉCONERGIQUES.

1991

MISE EN CHANTIER DE LA ROUTE DE 28 KM QUI DOIT SE RENDRE À CONAWAPA. En février, les entrepreneurs commencent la construction des sections de la route de gravier carrossable en tout temps entre la localité de Sundance et le site de la future centrale de Conawapa.

Un assemblage de turbine est prêt à être installé dans le bâtiment des machines de la centrale de Limestone. Chacune des 10 génératrices à turbine de la centrale produit 133 MW d'électricité.

PRÉSENTATION DU CONCEPT DES PROGRAMMES ÉCONERGIQUES AUX ABONNÉS DE MANITOBA HYDRO. De concert avec d'autres services publics canadiens, Manitoba Hydro adopte le terme «Éconergique» pour les divers programmes visant à réduire la croissance de la demande d'électricité. Les programmes ÉCONERGIQUES servent à signaler aux consommateurs les produits qui affichent un bon rendement énergétique et à diffuser des mesures écoénergétiques que les abonnés résidentiels, agricoles, commerciaux et industriels peuvent adopter afin de conserver l'énergie et de réduire leurs coûts énergétiques.

OUVERTURE OFFICIELLE DE LA CENTRALE DE LIMESTONE le 5 septembre. Cinq des dix unités prévues sont en service. Non seulement devance-t-on le calendrier, on en-

registre aussi un excédent budgétaire. Plus de 200 invités — travailleurs de la construction, membres du gouvernement provincial, dirigeants autochtones de la région, entrepreneurs et fournisseurs principaux — sont présents aux festivités. La centrale se trouve sur le fleuve Nelson, à 750 km au nord de Winnipeg et à 23 km en aval de la centrale de Long Spruce.

ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DU DÉVERSOIR DU LAC CROSS À L'AUTOMNE 1991. Le projet de 9,5 millions de dollars a été réalisé par Cross Lake Constructors, une coentreprise composée de la Midnorth Development Corporation, soit la division construction de la bande indienne de Cross Lake, et de la Vector Construction Limited de Winnipeg. Le régime des eaux du lac Cross créé par le déversoir permet d'atténuer ou d'éliminer la plupart des incidences négatives du projet de régularisation du lac Winnipeg. Des 108 emplois créés par le projet, 100 sont occupés par des Autochtones du Nord.

LA BANDE INDIENNE DU PAS, LA CORMORANT COMMUNITY ASSOCIATION ET LA PREMIÈRE NATION DE GRAND RAPIDS concluent des accords de règlement avec Manitoba Hydro afin d'indemniser la population pour les dégâts causés par les inondations survenues après l'achèvement de la centrale de Grand Rapids.

La bande indienne du Pas reçoit 4,56 millions de dollars; la Cormorant Community Association, 1,198 million de dollars, et la première nation de Grand Rapids, 5,05 millions de dollars.

CRÉATION DE LA RÉGION DU NORD DE MANITOBA HYDRO pour gérer le service à la clientèle dans la région qui s'étend au nord du 53e parallèle. Le siège social de la région du Nord se trouve à Thompson. C'est le bureau régional de la région de l'Est, situé à Selkirk, qui était auparavant responsable du secteur nord de la province.

1992

EN MARS, LES BOULONS DU COUVERCLE DE L'UNITÉ 1 DE LA CENTRALE DE GRAND RAPIDS CÈDENT, ce qui provoque la mise hors service temporaire de la centrale de 472 MW. Le couvercle est une grande plaque d'acier posée au-dessus des pales de la turbine afin d'empêcher l'eau de monter jusque dans l'ensemble de génératrice au sommet de l'arbre de turbine. Lorsque les boulons du couvercle ont sauté, l'eau a envahi les sections inférieures du bâtiment des machines et atteint le niveau du canal de fuite en quelques minutes. Il s'agit du premier incident du genre dans l'histoire de Manitoba Hydro.

SIGNATURE D'UN ACCORD RELATIF AU NORTH CENTRAL PROJECT par les quatre parties intéressées, soit les gouvernements fédéral et provincial, les localités en question et Manitoba Hydro. Le projet permettra à neuf collectivités alimentées par des installations diesel d'être branchées au réseau électrique provincial. Les localités en question sont Wasagamack, God's Lake, God's River, Red Sucker Lake, Garden Hill, Oxford House, St. Theresa Point, Island Lake et God's Lake Narrows. Les coûts seront partagés entre les gouvernements fédéral et provincial et Manitoba Hydro.

CÉLÉBRATION DU 50e ANNIVERSAIRE DU PROGRAMME D'ÉLECTRIFICATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, entre les mois d'avril et septembre,

La centrale de Limestone sur le fleuve Nelson. Achevée à l'automne 1992, il s'agit de la cinquième et la plus grande centrale de Manitoba Hydro construite sur le fleuve. Il s'agit aussi de la première centrale pour laquelle on a tenu compte de l'aspect environnemental dans tous les aspects de la conception et de la construction. Sa capacité de production totale est de 1 330 MW.

Le North Central Project Agreement est signé par des représentants des localités concernées, des gouvernements fédéral et provincial et de Manitoba Hydro. Le signataire de Manitoba Hydro est Bob Brennan, président et chef de la direction (assis à l'extrême droite).

par de nombreuses activités, y compris un char allégorique préparé spécialement pour l'occasion. La fête culmine par la présentation d'un programme d'une journée auquel prennent part des employés retraités de Manitoba Hydro qui ont participé au programme d'électrification des exploitations agricoles. Douglas Campbell, 97 ans, qui était premier ministre durant la réalisation du programme, assiste à la fête.

SIGNATURE D'ACCORDS D'INDEMNISATION. La Première Nation Crie de Split Lake, les gouvernements fédéral et provincial et Manitoba Hydro signent un accord historique qui permettra de respecter les dernières obligations envers les Cris de Split Lake prévues dans la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba de 1977. En vertu de l'accord, une indemnité de 47,37 millions de dollars sera versée en contrepartie des incidences négatives du projet de régularisation du lac Winnipeg et du projet de dérivation de la rivière Churchill. La part de Manitoba Hydro s'élève à 29,92 millions de dollars.

La South Indian Lake Housing Authorities et la Community Association of South Indian Lake reçoivent, au nom des résidants de Southern Indian Lake, 18 millions de dollars de la province du Manitoba et de Manitoba Hydro à titre d'indemnité pour les incidences négatives du projet de dérivation de la rivière Churchill.

Un règlement de huit millions de dollars est conclu avec la Première Nation de Cross Lake en ce qui concerne les réclamations de cette dernière pour perte dans le domaine des loisirs. Des accords sont également conclus avec la Première Nation de Nelson House sur des questions concernant la pêche de même que l'exploitation et l'entretien de la Nelson House Arena.

Les paiements d'indemnisation doivent aider les gens à s'adapter aux incidences économiques, sociales et culturelles, ainsi qu'à la transition du mode de vie traditionnel au mode de vie moderne.

OUVERTURE DU NORTHERN BUSINESS INSTITUTE, un nouveau centre de formation, au Pas. L'objectif du centre financé par Manitoba Hydro, d'autres sociétés et les Premières Nations du Swampy Cree Tribal Council est d'adopter une approche novatrice et de coopération pour la formation au développement des entreprises et l'éducation dans le Nord.

ACHÈVEMENT DE LA CENTRALE DE LIMESTONE avec la mise en service de la dernière des 10 unités. La construction est achevée avant l'échéance prévue et elle coûte environ un milliard de dollars de moins que le budget établi, ce qui est exceptionnel. En effet, seulement 2 pour 100 des projets du genre réalisés dans le monde sont terminés avant l'échéance et coûtent moins cher que prévu. Il est tout à l'honneur des travailleurs qu'il n'y ait pas eu d'arrêt de travail et que, sur le plan de la sécurité, on ait conservé le meilleur dossier pour un projet de Manitoba Hydro.

ANNULATION DE LA VENTE DE 1 000 MW D'ÉLECTRICITÉ À ONTARIO HYDRO. En décembre, Ontario Hydro annule un accord selon lequel elle devait acheter 1 000 MW d'électricité à Manitoba Hydro, ce qui donnait lieu au report indéfini de la construction de la centrale de Conawapa et du réseau de transmission connexe. Ontario Hydro est tenue de payer certains frais pour cette annulation, tel que stipulé dans l'accord initial.

1993

ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LA LIGNE DE TRANSMISSION de 138 kV entre la centrale de Kelsey et Split Lake. Le projet, réalisé par les employés de la coentreprise Split Lake-Comstock Joint Venture, engendre des possibilités de formation et d'emploi pour les membres des Premières Nations Cries de Split Lake. Pour la première fois dans le cadre d'un projet de construction de ligne de transmission, un agent d'évaluation provenant de la localité est embauché pour s'occuper des questions environnementales délicates que comporte un projet du genre. Ces questions ont été répertoriées et documentées aux étapes de la planification et de l'obtention des permis.

DÉBUT DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES ET DU PROCESSUS DE SÉLECTION du tracé pour la nouvelle ligne de transmission de 230 kV devant relier Winnipeg, Neepawa et Brandon. La ligne doit, d'une part, permettre de répondre à la croissance prévue de la demande dans le sud-ouest du Manitoba et, d'autre part, améliorer la fiabilité du réseau dans la région. Longue de 245 km, la ligne dont le coût sera de 40 millions de dollars, partira du poste de conversion de Dorsey, à Rosser, passera par Neepawa et rejoindra la station de Cornwallis près de Brandon.

DÉBUT D'UNE VENTE IMPORTANTE D'ÉLECTRICITÉ À LA SOCIÉTÉ NORTHERN STATES POWER en mai. Cette vente permet d'accroître les exportations à plus de 200 millions de dollars pour l'exercice 1993-1994. Un contrat d'une durée de douze ans permet à Manitoba Hydro d'exporter annuellement un maximum de 500 MW de puissance fixe à la société de Minneapolis jusqu'en 2005. La vente a exigé le début de la construction de la centrale de Limestone en 1985.

AUCUNE AUGMENTATION DES TARIFS pour les abonnés du service général. Cela est rendu possible grâce à l'adoption par Manitoba Hydro de mesures de compression des dépenses, accompagnées d'une baisse des taux d'intérêt et d'inflation. Par conséquent, les coûts réels sont plus faibles que les coûts estimatifs pour l'année. Manitoba Hydro tient aussi compte des difficultés économiques auxquelles font face bon nombre d'abonnés.

ARRIVÉE DU SERVICE ÉLECTRIQUE DANS LA LOCALITÉ DE HERB LAKE LANDING en décembre. Il s'agit d'une autre localité du Nord à être raccordée au réseau électrique provincial. Le raccordement a été rendu possible grâce à la collaboration de Manitoba Hydro, du ministère des Affaires du Nord du Manitoba et de la Société de téléphone du Manitoba.

CRÉATION DU SÉCURICLUB DE LUMILUC pour les enfants. Il a pour objectifs d'informer les enfants sur l'électricité et de promouvoir l'importance de la sécurité à la maison et au jeu. Le club tire son nom de Lu-

Les travailleurs de la coentreprise Split Lake-Comstock assemblent les fondations d'un des pylônes en tube d'acier utilisés dans la construction de la ligne de transmission de 138 kV qui relie la centrale de Kelsey et Split Lake. Il fait froid, mais il est tellement plus facile d'apporter l'équipement sur place quand le sol est gelé qu'une bonne partie du travail est faite en hiver.

miluc, mascotte créée par Manitoba Hydro pour promouvoir la sécurité. Trois mille enfants, âgés de 3 à 10 ans, se sont inscrits au club à ses débuts. En 1996, les inscriptions se chiffraient à plus de 10 000.

1994 FORTES RÉDUCTIONS DU PERSONNEL À MANITOBA HYDRO en raison de plusieurs facteurs : la fin d'une importante vente d'électricité à Ontario Hydro, la suspension des projets de production et de transmission liés à la vente à l'Ontario, les prévisions de faible croissance de la demande dans le marché intérieur et l'objectif de maintien des futures hausses de tarifs en deçà du taux d'inflation. L'ensemble du personnel subit une réduction de près de 11 pour 100, y compris une baisse de 40 pour 100 chez les cadres supérieurs.

PUBLICATION DU PREMIER RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, qui oriente l'engagement de Manitoba Hydro à l'égard des questions environnementales. Le rapport présente un examen détaillé et approfondi des activités et des événements qui ont façonné les pratiques de la société en matière de développement durable en 1993. Le rapport doit être mis à jour tous les deux ans.

REMISE DU CORPORATE HUMANIST AWARD POUR LE MEILLEUR PROJET à Manitoba Hydro par la Fédération canadienne des études humaines à Ottawa. Le prix vient souligner l'excellence du travail de la société d'électricité lors de la construction de la ligne de transmission de 138 kV entre Split Lake et la centrale de Kelsey. Le projet a bien intégré les préoccupations environnementales et communautaires locales.

1995 LE PROGRAMME DE TARIFS POUR SERVICE INTERRUPTIBLE DE MANITOBA HYDRO, mis en oeuvre à titre expérimental en 1993, est offert aux abonnés industriels importants au Manitoba. En vertu du Programme, si la capacité de production d'électricité de Manitoba Hydro est réduite, la société informe ses abonnés qu'elle doit interrompre ou limiter la distribution d'électricité pour une période préétablie et convenue avec eux. En retour, les abonnés bénéficient d'un rabais sur leurs tarifs et on leur garantit de l'énergie de remplacement pendant les périodes hors pointe, lorsque la demande d'électricité est réduite.

APPROBATION DU FINANCEMENT DU NORTH CENTRAL PROJECT par les gouvernements fédéral et provincial. Le projet, qui comprend la construction d'une ligne de transmission de 138 kV d'environ 360 km de longueur, vise à offrir le service électrique à neuf localités isolées situées au nord-est du lac Winnipeg. Ces dernières bénéficient d'un service électrique limité en raison d'une alimentation par des génératrices diesel. Les principaux travaux débutent pendant l'été.

FIN DU PROGRAMME DE CONVERSION DES LUMINAIRES DE TYPE «SENTINELLE» ET DES RÉVERBÈRES, une des premières mesures ÉCONERGIQUES adoptées par Manitoba Hydro. En quatre ans, près de 57 000 réverbères et 17 000 luminaires de type «sentinelle», qui offraient un éclairage à vapeur de mercure ou incandescent, ont été convertis en luminaires à vapeur de sodium à haute pression (VSHP). Les nouveaux luminaires ont permis une réduction de 10 MW de la consommation d'électricité.

NIVEAU RECORD DES EXPORTATIONS NETTES pour la troisième année consécutive. Les recettes de Manitoba Hydro connaissent une forte hausse. Pour l'exercice 1995-1996, les exportations atteignent 253,1 millions de dollars, ce qui représente 26,8 pour 100 des recettes totales.

Le Corporate Humanist Award retient l'attention de Roy Bukowsky, Dave Gittins et Barry Rindall qui faisaient partie de la grande équipe qui a contribué à la construction de la ligne de transmission reliant la centrale de Kelsey et Split Lake.

LA PREMIÈRE NATION DE YORK FACTORY SIGNE UN ACCORD avec Manitoba Hydro afin de régler les questions et les réclamations en suspens de la Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba. Les éléments clés du règlement sont le versement de 24 millions de dollars en espèces et en HydroBonds et de nouvelles terres pour la réserve. Les autres questions réglées touchent la gestion des terres et des ressources.

LANCEMENT DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION FORESTIÈRE D'UNE DURÉE DE 10 ANS. Le Programme vise à améliorer et à promouvoir le caractère durable des forêts de la province en soutenant les projets de plantation d'arbres, les activités d'information publique sur la forêt et les projets forestiers novateurs. Visant à compenser la perte du couvert forestier résultant de la construction de nouvelles installations et de lignes de transmission de Manitoba Hydro, le Programme a engagé la participation de 55 organismes non gouvernementaux et sans but lucratif au cours de sa première année d'existence.

1996

MANITOBA HYDRO SIGNE DES ACCORDS D'ÉCHANGE avec deux sociétés américaines de commercialisation de l'électricité. En raison des modifications apportées au secteur de l'électricité, notamment un accès accru aux réseaux de transmission des entreprises d'électricité des territoires avoisinants, Manitoba Hydro obtient la possibilité de commercer avec de nombreuses autres entreprises d'électricité. Il s'agit notamment d'entreprises indirectement connectées aux réseaux et de sociétés de commercialisation de l'électricité telles que Heartland Energy Service et Cenerprise.

Peu de temps après le lancement du programme d'amélioration forestière de Manitoba Hydro (conçu pour promouvoir un milieu forestier sain et agréable au Manitoba), on plante des arbres dans des endroits tels que des cours d'écoles, des parcs et des centres récréatifs. À Brandon, Mme Edith Poole, membre de longue date de la Horticultural Society de Brandon, plante le premier des arbres qui embelliront un parc situé dans un quartier résidentiel. Une plaque non loin de là porte une inscription qui résume le but du programme — assurer le développement d'un esprit collectif tout en assurant la croissance d'arbres.

MANITOBA HYDRO DEVIENT MEMBRE À PART ENTIÈRE du Mid-Continent Area Power Pool en novembre. Auparavant, Manitoba Hydro était un membre associé du MAPP. En réponse à l'ordonnance de la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis sur l'accès ouvert aux lignes de transmission, le MAPP est réorganisé. Le nouvel organisme permet l'adhésion de toutes les entreprises du secteur de l'électricité, y compris les sociétés de commercialisation.

Le statut de membre de Manitoba Hydro l'oblige, sous certaines conditions, à offrir aux autres membres du MAPP un accès à ses lignes de transmission au Manitoba. Le MAPP regroupent 57 entreprises qui pourraient donner accès à une population se chiffrant à 16 millions.

PRODUCTION ET CONSOMMATION RECORDS D'ÉLECTRICITÉ POUR L'EXERCICE 1995-1996. Grâce aux bonnes conditions hydriques dans la province, la production et la consommation d'électricité atteignent des sommets inégalés de 29,3 milliards de kWh et de 19,1 milliards de kWh, respectivement.

Pendant une période de grands froids, on enregistre un nouveau record de consommation de pointe de 3 588 MW le 1er février, quand la température chute à -41°C. La quantité totale d'énergie consommée pendant la journée s'établit à 81 millions de kWh, soit près de 3 pour 100 de plus que le record précédent observé le 20 décembre 1989.

NIVEAU RECORD ABSOLU DU RÉSULTAT NET. L'exercice 1995-1996 de Manitoba Hydro affiche un résultat net de 70,1 millions de dollars. L'amélioration du rendement financier est principalement due aux conditions météorologiques exceptionnelles pendant l'année ainsi qu'à l'efficacité accrue des employés responsables de l'exploitation du réseau.

MANITOBA HYDRO ET CENTRA GAS FORMENT UN PARTENARIAT en vue de la création d'une société énergétique à propriété mixte qui offre de nouvelles possibilités de

recettes. Les deux sociétés conviennent de cerner les économies qu'elles peuvent réaliser en combinant certaines activités. Une initiative déjà en cours est le creusement de tranchées à usage conjoint, selon laquelle les deux entreprises placent leurs câbles souterrains dans la même tranchée lors de la construction de nouveaux immeubles.

LANCEMENT OFFICIEL DU SITE WEB DE MANITOBA HYDRO en août. Les amateurs de l'Internet de toutes les régions du monde peuvent accéder au site (http://www.hydro/mb.ca) afin d'obtenir des renseignements généraux sur la production et la transmission de l'électricité ainsi que des conseils sur la sécurité et l'utilisation efficace de l'électricité.

OUVERTURE DU CENTRE D'APPEL DES ABONNÉS À WINNIPEG afin d'offrir aux résidants de la ville et des zones environnantes un seul numéro de téléphone pour communiquer avec Manitoba Hydro ainsi que des heures d'ouverture prolongées. Les abonnés peuvent communiquer avec le centre d'appel du lundi au samedi pour obtenir des renseignements sur tous les sujets, de la facture d'électricité aux mesures ÉCONERGIQUES. Le centre offre également un service d'urgence, 24 heures sur 24, en cas de panne de courant à Winnipeg.

LA PREMIÈRE NATION DE NELSON HOUSE SIGNE UN ACCORD avec Manitoba Hydro afin de régler les questions et les réclamations en suspens de la Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba. Les éléments clés du règlement sont le versement de 62,375 millions de dollars en espèces et HydroBonds ainsi que de nouvelles terres pour la réserve. Les autres questions réglées touchent la gestion des terres et des ressources.

MANITOBA HYDRO ADOPTE UN NOUVEAU CADRE de fonctionnement. Afin de se préparer à un avenir très concurrentiel dans le secteur de l'électricité, Manitoba Hydro crée trois unités fonctionnelles distinctes, soit Alimentation en électricité, Transmission et distribution et Service à la clientèle et commercialisation. Chaque unité est imputable pour son propre plan d'entreprise et pour ses activités.

APPROBATION DE NOUVELLES OPTIONS pour les tarifs des abonnés industriels par la Régie des services publics (RSP) après que Manitoba Hydro a demandé que soient approuvées des modifications à ses programmes de tarification industrielle. Les programmes permettent la vente d'énergie excédentaire interruptible aux abonnés admissibles du Manitoba. Le programme de tarifs de l'énergie excédentaire pour les abonnés industriels permet à Manitoba Hydro de fournir jusqu'à 25 pour 100 de la nouvelle charge totale d'un abonné industriel aux tarifs de l'énergie excédentaire.

La RSP approuve également un nouveau programme de tarification, le programme de service d'énergie excédentaire à l'intention des abonnés autonomes, qui étend la plupart des conditions du programme de chauffage bi-énergie aux abonnés dont l'alimentation d'appoint est fournie par une génératrice autonome, telle une génératrice diesel.

Des membres de la Première Nation de Nelson House lors de la signature de l'entente.

On a temporairement remplacé par des poteaux de bois un certain nombre des pylônes en acier qui ont été détruits lorsqu'une tempête (dont l'intensité était semblable à celle d'une tornade) s'est abattue sur la région de Grosse Isle. Il s'agissait d'une mesure qui permettrait de rétablir plus vite le flux d'électricité. On a pris environ sept semaines pour remplacer tous les pylônes en acier afin que l'on puisse retourner au fonctionnement normal des lignes de transmission, Bipolaire 1 et Bipolaire 2.

PERTE DE BIPOLAIRE 1 ET BIPOLAIRE 2 PENDANT UNE TEMPÊTE à la fin de l'été. Une section des deux principales lignes de transmission CCHT de Manitoba Hydro s'écroule. Le 5 septembre, des vents très violents font tomber 19 pylônes en acier situés dans la région de Grosse Isle, à quelques kilomètres au nord du poste de conversion de Dorsey. Les lignes acheminent 75 pour 100 de l'électricité de la province produite par les trois centrales du Nord. L'alimentation en électricité n'est toutefois pas interrompue pendant les cinq jours nécessaires à la réparation d'une des lignes. Pendant cette période, toutes les centrales de la province produisent au maximum de leur capacité et Manitoba Hydro importe de l'électricité d'autres sociétés. De plus, pour la première fois dans l'histoire, on demande aux Manitobains de réduire volontairement leur consommation d'électricité pendant la période des réparations. Ces derniers répondent à l'appel en réduisant leur consommation de 8 pour 100.

Les dommages causés par la tempête sont évalués à près de 10 millions de dollars. Les deux lignes reprennent un service normal à la mi-septembre et c'est à la fin octobre que de nouvelles structures permanentes sont en place.

1997 NOUVEAUX RECORDS ÉTABLIS EN 1996-1997. L'exercice 1996-1997 de Manitoba Hydro affiche un résultat net de 101 millions de dollars, un record absolu qui s'inscrit à presque 40 millions de dollars de plus que le record établi au cours de l'exercice précédent.

De nouveaux records de production et de consommation d'électricité sont également atteints.

SURNOMMÉE «LE BLIZZARD DE 1997», une tempête de printemps, accompagnée de vents pouvant atteindre 96 km/h, fait tomber des poteaux et des lignes électriques au cours de la première fin de semaine d'avril dans les régions du centre et de l'est du Manitoba. La tempête de neige et de glace frappe principalement le long d'une ligne diagonale qui relie la région d'Altona, de Winkler et de Morden à celle de Letellier et de Steinbach. On enregistre des dizaines de pannes de courant à plusieurs endroits. Les équipes de réparation sont souvent bloquées lorsqu'elles essaient de se rendre dans les localités. Les interventions se font dans des conditions exceptionnellement dures : le travail peut prendre quelques minutes ou quelques heures, selon le cas. Les dernières pannes sont finalement réparées aux petites heures du lundi 7 avril.

La sous-station de Letellier après la tempête de neige du 5 au 7 avril.

LE PERSONNEL D'EXPLOITATION DE MANITOBA HYDRO SE REND DANS LE SUD POUR UNE MISSION DE SAUVETAGE. La même fin de semaine d'avril, la tempête que le Manitoba essuie frappe tout aussi durement l'État américain voisin, le Dakota du Nord. Pendant environ 40 heures, Manitoba Hydro constitue la seule source d'alimentation électrique pour la société Minnkota Power de Grand Forks. En outre, comme l'entreprise américaine a besoin d'aide afin de réinstaller au-delà de 500 poteaux et 99 pylônes endommagés par la tempête, Manitoba Hydro dépêche 110 monteurs de ligne et plus de 100 machines pour participer au rétablissement du service.

La sous-station de Letellier au début de l'inondation de la rivière Rouge (27 avril).

L'INONDATION DU SIÈCLE FRAPPE LE MANITOBA. En raison des chutes de neige de deux à trois fois plus abondantes que la moyenne tombées au sud de la frontière du Manitoba pendant l'hiver 1996-1997, suivies d'une dure tempête au début d'avril, la rivière Rouge est gonflée à bloc et déborde sur toute sa longueur, de la frontière américaine à son embouchure au lac Winnipeg. Le personnel de Manitoba Hydro travaille de concert avec les représentants des gouvernements provincial, municipaux et de la Ville de Winnipeg, ainsi qu'avec des milliers de membres des Forces armées canadiennes, afin d'aider, partout où le besoin se fait sentir, à assurer la sécurité des gens qui vivent et travaillent dans les zones inondées. Dans le sud de la province, région la plus durement touchée, en plus de protéger les installations de la société en érigeant des digues, de patrouiller les champs en embarcation pour vérifier les lignes, de couper l'alimentation électrique des immeubles inondés et d'enlever les compteurs menacés par la crue des eaux, le personnel de Manitoba Hydro livre des sacs de sable aux collectivités assiégées, fournit du matériel et des véhicules pour lutter contre l'inondation et participe à la construction de digues.

ARRIVÉE DU SERVICE ÉLECTRIQUE COMPLET DANS LES LOCALITÉS DE PIKWITONEI ET THICKET PORTAGE. Les deux localités sont raccordées au réseau électrique provincial au début de l'été grâce à l'achèvement d'une nouvelle ligne de transmission de 25 kV, longue de 95 km. Auparavant, les résidants ne bénéficiaient que d'un service de 15 ampères.

MANITOBA HYDRO ET LA LOCALITÉ DE CHURCHILL signent, au mois de juillet, une entente de règlement visant les faibles niveaux d'eau dans la rivière Churchill (en amont de Churchill). L'entente porte sur les effets négatifs du projet de dérivation de la rivière Churchill entrepris dans les années 1970 afin de diriger une partie du débit de la rivière Churchill vers les centrales du fleuve Nelson. Le niveau de l'eau a donc baissé dans la rivière Churchill (partie inférieure). Les éléments de l'entente de 26 millions de dollars comprennent le versement d'une indemnité financière à la localité, la construction d'un déversoir de 10 km de longueur qui permet d'accroître le niveau d'eau dans la rivière afin d'en rehausser

l'utilisation à des fins de loisirs et d'améliorer la vie aquatique, ainsi que l'établissement d'un fonds en fiducie destiné à atténuer les effets défavorables du projet.

CÉLÉBRATION DES 50 ANS DE FORMATION DES MONTEURS DE LIGNE. Près de 450 monteurs de ligne, employés actuels ou anciens de Manitoba Hydro, se réunissent à Brandon en août pour célébrer un anniversaire important. Le programme de formation des monteurs de ligne a en effet été créé en 1947 dans le cadre du Programme d'électrification rurale. Pendant les trois jours de la réunion, les participants assistent à des démonstrations sur l'évolution des outils, du matériel et des techniques de montage de ligne au cours des 50 dernières années.

DES LOCALITÉS DU NORD SONT RACCORDÉES AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE PROVINCIAL. Les localités des Premières Nations d'Oxford House, de God's Lake Narrows et de God's River ainsi que la collectivité non autochtone de God's Lake — toutes situées dans une région éloignée au nord-est du lac Winnipeg — obtiennent un service électrique complet en 1997 dans le cadre du North Central Project. Avant le raccordement, les résidants ne bénéficiaient que d'un service de 15 ampères fourni par une centrale diesel locale. Quatre autres collectivités seront raccordées au réseau en 1998 dans le cadre du North Central Project.

À la fin du North Central Project, il n'y aura plus que quatre collectivités manitobaines alimentées en électricité par une centrale diesel, soit Brochet, Lac Brochet, Shamattawa et Tadoule Lake.

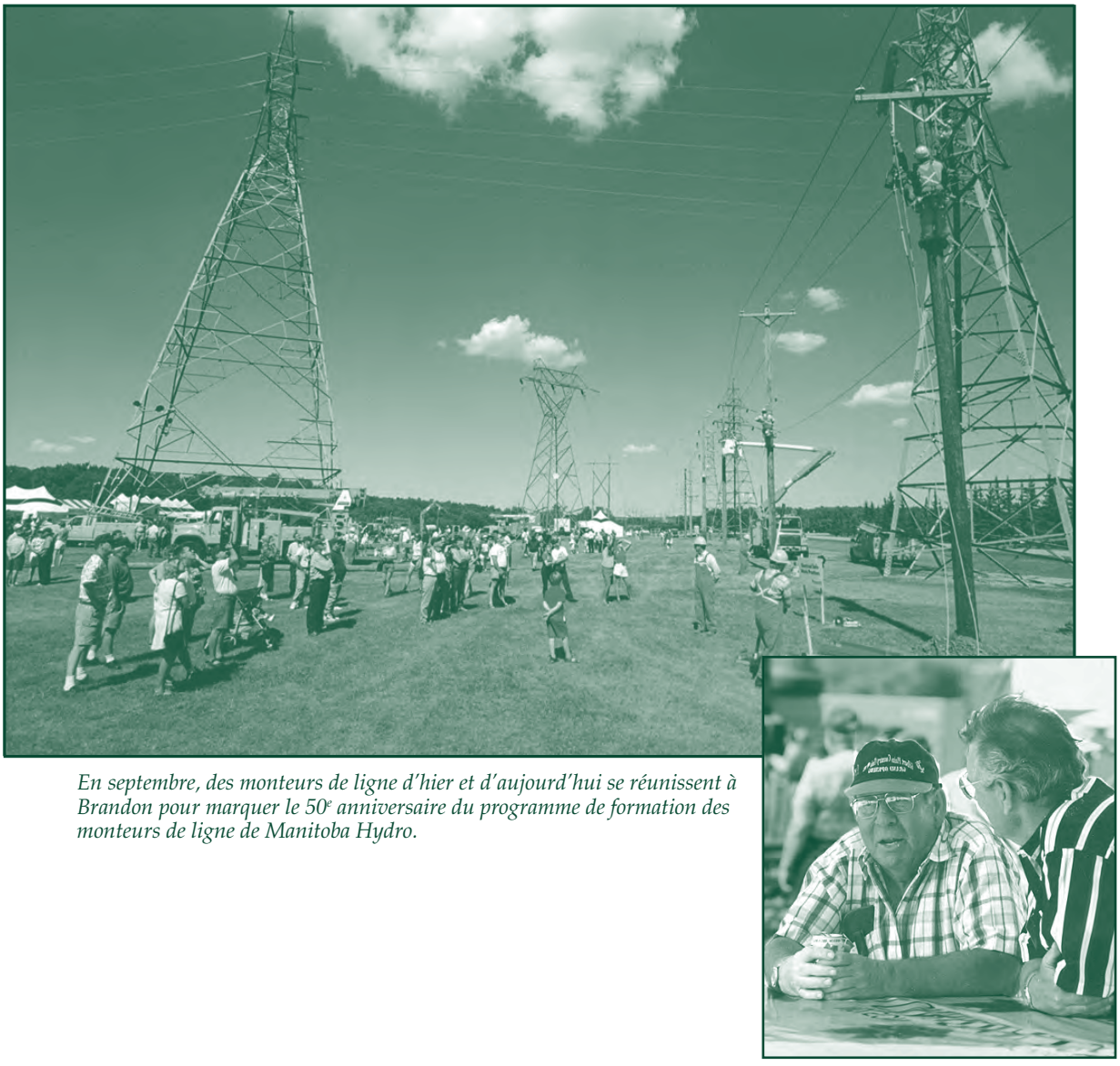

En septembre, des monteurs de ligne d'hier et d'aujourd'hui se réunissent à Brandon pour marquer le 50e anniversaire du programme de formation des monteurs de ligne de Manitoba Hydro.

MANITOBA HYDRO ANNONCE QUE SES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ NE SERONT PAS MODIFIÉS pour l'exercice 1998-1999. La société d'électricité a décidé qu'elle pouvait atteindre ses objectifs financiers à long terme sans augmenter les tarifs facturés aux Manitobains en 1997. De bonnes conditions de l'eau au cours des années précédentes, accompagnées d'un marché soutenu pour les exportations d'électricité, ont permis à Manitoba Hydro d'atteindre un résultat net plus élevé que prévu.

DES AMENDEMENTS À LA LOI SUR L'HYDRO-MANITOBA ONT ÉTÉ DÉPOSÉS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE et ils ont été adoptés en juin. Les amendements visent deux questions principales, soit l'ouverture du marché manitobain de gros à la concurrence et la permission accordée à Manitoba Hydro d'offrir de nouveaux produits et services et de créer des filiales, des coentreprises et des alliances commerciales.

NORWAY HOUSE SIGNE UNE ENTENTE HISTORIQUE. Une entente de règlement global, conclue dans le cadre de la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba, a été signée par Manitoba Hydro, la Première Nation crie de Norway House et les gouvernements du Canada et du Manitoba. Entrée en vigueur le 31 décembre, l'entente propose un règlement global des demandes d'indemnisation et d'autres questions en suspens qui se sont présentées à la suite de la signature de la Convention par la localité de Norway House et quatre autres localités autochtones en 1977.

Les principaux éléments de l'entente comprennent le versement d'une indemnité financière d'environ 78,9 millions de dollars en espèces et en obligations de Manitoba Hydro, l'ajout d'environ 24 300 hectares de terrain à la réserve et la création d'un conseil de cogestion des ressources avec le gouvernement provincial.

Manitoba Hydro

1998

MANITOBA HYDRO ADOPTE LE PROGRAMME D'ENGAGEMENT ET DE RESPONSABILITÉ EN ENVIRONNEMENT (ERE) DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE L'ÉLECTRICITÉ. Le Programme ERE établit un cadre de travail pour évaluer la performance environnementale du secteur des services publics d'électricité dans son ensemble et en rendre compte. Pour assurer la production de rapports crédibles et normalisés, le Programme exige que les services publics mettent en oeuvre un système de gestion de l'environnement (SGE) fondé sur des normes établies par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) en vue de gérer les procédés qui ont des incidences sur l'environnement. Les normes sont connues sous le nom d'ISO 14001.

LA CENTRALE DE SELKIRK EST ENDOMMAGÉE en mars, lorsqu'un incendie se déclare sur le transporteur de manutention, dans la partie supérieure du bâtiment des machines. Les dommages se chiffrent à plus de 100 000 $. La centrale est fermée pendant environ un mois pour que l'on effectue les réparations.

LORS DE CÉRÉMONIES PATRIMONIALES À NELSON HOUSE, Manitoba Hydro, le Musée de l'homme et de la nature et la Direction des ressources historiques du gouvernement provincial sont honorés pour leur participation à la récupération, à l'analyse, à la reproduction et au retour d'artefacts patrimoniaux à la Première nation crie Nisichawayasihk (Nelson House) dans le nord de la province. Des explorations archéologiques ont révélé des preuves de la présence de collectivités importantes le long de la rivière Churchill et d'autres ruisseaux et lacs et indiquent donc que les nordistes avaient une culture aussi riche et avancée que les sudistes.

NOUVEAU LOGO NORMALISÉ POUR MANITOBA HYDRO. Le nouveau logo remplace les logos apposés sur les véhicules, les panneaux, les imprimés et les autres éléments qui identifient publiquement Manitoba Hydro. Le symbole graphique « m-h » est conservé, mais on utilise un nouveau style de caractère et le nom de l'entreprise est placé différemment.

Salle de commande du nouveau Centre de contrôle du réseau de Manitoba Hydro terminé en 1998.

NOUVEAU CENTRE DE CONTRÔLE DU RÉSEAU. Le contrôle du réseau de production, de transmission et de distribution d'électricité de Manitoba Hydro passe de l'ancien immeuble du 820 de l'avenue Taylor à un nouveau centre autonome de 67 millions de dollars. Le nouveau centre est le fruit de la décision prise par Manitoba Hydro dans le milieu des années 1990 de remplacer le système informatique qui servait à surveiller le réseau électrique provincial. Installé originalement dans les années 1970, l'ancien système n'était pas conforme à l'an 2000 et ne pouvait plus gérer certaines applications nouvelles, telles que les simulations de formation des opérateurs, dont l'adoption est devenue nécessaire dans le secteur des services publics d'électricité.

1999

MANITOBA HYDRO SIGNE UNE LETTRE D'INTENTION AVEC WESTCOAST ENERGY INC. DE VANCOUVER en vue d'acquérir la société Centra Gas Manitoba Inc. En mars, Manitoba Hydro annonce ses plans en vue de devenir un fournisseur de services énergétiques de catégorie mondiale en combinant deux sources d'énergie clés, l'électricité et le gaz naturel. La transaction s'inscrit dans la tendance mondiale des services publics d'électricité et de gaz naturel de se transformer en entreprises énergétiques à guichet unique. L'achat de Centra Gas à un coût de 245 millions de dollars est finalisé en juillet après avoir obtenu l'approbation de la Régie des services publics.

LE PROJET DE LIGNE DE TRANSMISSION DU CENTRE-NORD est terminé en avril : la dernière des neuf localités nordiques éloignées commence à bénéficier d'un service d'électricité complet. Auparavant, la plupart des résidents ne bénéficiaient que d'un service électrique de 15 ampères offert par des génératrices à diesel locales. Le projet de 154 millions de dollars a exigé la construction de quatre sous-stations et de plus de 500 km de lignes de transmission et de distribution. Les coûts ont été couverts par les gouvernements fédéral et provincial et Manitoba Hydro. La localité d'Oxford House a été la première à être connectée au réseau provincial en 1997, suivie des localités de God's Lake Narrows, God's River, God's Lake, Red Sucker Lake, Garden Hill, Wasagamack, St. Theresa Point et Island Lake.

AMÉLIORATION DU DÉVERSOIR ET DE LA MARINA DE CHURCHILL ET DE GOOSE CREEK. En refoulant le débit de la rivière, le déversoir accroît le niveau de l'eau dans la rivière Churchill sur un tronçon de 10 km en amont et favorise ainsi l'amélioration de l'habitat des poissons et les possibilités récréatives et commerciales de la collectivité. Le projet a été conçu pour accroître le niveau de l'eau dans la rivière, qui a chuté après la construction du Projet de dérivation de la rivière Churchill dans les années 1970.

LA RÉGION DE WEST LYNNE COMMENCE À BÉNÉFICIER DU SERVICE DE GAZ NATUREL au cours de la dernière semaine de septembre. Centra Gas Manitoba Inc., la ville d'Emerson et des particuliers ont contribué environ 125 000 $ en coûts d'immobilisation pour financer l'expansion du service de gaz sur le côté ouest de la rivière Rouge à Emerson.

RECONNAISSANCE DE MANITOBA HYDRO POUR SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT. Le Pembina Institute, un centre d'études et de recherches canadien important dans le secteur de l'environnement, accorde à Manitoba Hydro le premier prix du rendement en matière de lutte contre le changement climatique parmi les sociétés d'électricité canadiennes. De plus, le programme des Mesures volontaires et du Registre (MVR) du changement climatique du gouvernement canadien a remis à Manitoba Hydro un prix Champion Or pour son plan d'action de 1999 en matière de changement climatique. Le prix reconnaît le niveau de réussite le plus élevé du système de rapport des MVR. C'est en 1995 que Manitoba Hydro s'est jointe au Programme national d'action sur le changement climatique pour la gestion des émissions de gaz à effet de serre. Le Programme encourage les entreprises nationales et les gouvernements à adopter volontairement des mesures en vue de limiter et de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à publier les résultats de leurs actions sur une base régulière.

Composer avec les incidences des aménagements hydro-électriques

Les rivières et les fleuves du Manitoba offrent une source d'énergie propre et renouvelable, capable de produire un approvisionnement en électricité abondant à un coût abordable. Toutefois, la construction et l'exploitation des aménagements hydro-électriques ont des incidences sur les cours d'eau du Manitoba et les collectivités qui les utilisent, en particulier les collectivités des Premières nations.

Au cours des années 1990, Manitoba Hydro déploie des efforts concertés de collaboration avec les collectivités touchées pour découvrir des solutions aux incidences passées et bâtir des liens de coopération pour l'avenir. Au cours de la décennie, Manitoba Hydro conclut un total de quatorze ententes avec certaines des collectivités les plus importantes qui sont assujetties à la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba, laquelle propose un cadre de travail pour la résolution des problèmes subis par cinq Premières nations en ce qui concerne les incidences des projets hydro-électriques dans la rivière Churchill et le fleuve Nelson.

Lorsqu'on a commencé à examiner sérieusement l'aménagement des rivières du nord de la province dans les années 1960, on a ébauché des propositions et des plans en consultant rarement les collectivités visées. La construction était déjà en cours en 1974 lorsque cinq Premières nations touchées par les projets ont créé le Comité sur l'inondation des terres du nord afin de négocier avec les gouvernements du Canada et du Manitoba et Manitoba Hydro un engagement à indemniser les collectivités autochtones et à adopter des mesures de limitation des incidences des aménagements hydro-électriques.

La Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba a été le résultat des négociations. La Convention a été signée par les collectivités de Cross Lake, Nelson House, Norway House, Split Lake et York Landing, ainsi que par les gouvernements du Canada et du Manitoba et Manitoba Hydro.

La Convention prévoyait des travaux d'atténuation, l'indemnisation des collectivités, de la formation, des emplois et une planification communautaire. Toutefois, vers le milieu des années 1980, il devient apparent que le processus d'arbitrage établi dans le cadre de la Convention est un mécanisme inefficace de résolution des questions en suspens.

À l'initiative des Premières nations, des négociations en vue de conclure des accords d'application sont amorcées vers le milieu des années 1980. Au cours des années 1990, les Premières nations et Manitoba Hydro signent des accords d'application avec quatre des cinq collectivités visées par la Convention, soit celles de Split Lake en 1992, d'York Factory en 1995, de Nelson House en 1996 et de Norway House en 1997.

Les quatre accords d'application détaillés offrent des ressources financières importantes, des terres pour compenser les terres de réserve utilisées pour les projets hydro-électriques, dans un rapport de 16 à 1, et d'autres avantages tels que des conseils de cogestion des ressources avec le gouvernement provincial et des processus de planification conjointe pour les futurs projets hydro-électriques. La valeur totale des accords d'application se chiffre à 223 millions de dollars.

Les nouveaux accords ont joué un rôle important dans l'établissement de liens entre Manitoba Hydro et les Premières nations du nord du Manitoba. Les accords ont non seulement indemnisé les bandes indiennes financièrement touchées par les projets, mais ils ont aussi joué un rôle plus important en habilitant les Premières nations à prendre leurs propres décisions en ce qui concerne l'utilisation des fonds reçus et le développement de leurs collectivités.

Manitoba Hydro a également mis en oeuvre des projets pour atténuer les incidences de ses activités telles que le déversoir du lac Cross. Parachevé en 1991 à un coût de 9,5 millions de dollars, le déversoir est construit en travers d'un des quatre canaux de sortie du lac pour maintenir un niveau d'eau élevé dans le lac pour l'été, tout en permettant des variations modérées du niveau d'eau selon les saisons. De plus, on a mis en oeuvre un programme de réempoissonnement à long terme afin de retourner les populations de poissons du lac Cross à leur niveau antérieur au projet de déversoir. Entre 1992 et 1999, Manitoba Hydro prend des dispositions pour que cent millions de corégones provenant de l'écloserie de Grand Rapids soient relâchés dans le lac.

Des accords séparés sont également conclus avec les collectivités établies le long de la rivière Churchill qui ont subi des incidences négatives de la dérivation d'une partie des eaux de la rivière Churchill vers le réseau du fleuve Nelson. C'est en 1992 qu'on met fin avec succès aux discussions avec des représentants de la collectivité de South Indian Lake au sujet d'un règlement de 18 millions de dollars. Plus loin en aval, la ville de Churchill signe en 1997 un accord qui comprend le versement d'un dédommagement de 3 millions de dollars et d'un paiement de capital de 5 millions de dollars, ainsi que l'établissement d'un fonds de redressement en fiducie de 2,8 millions de dollars. L'accord met fin à l'obligation continue de Manitoba Hydro à l'égard de l'approvisionnement en eau de la ville. Dans le cadre de l'accord, la ville et Manitoba Hydro entreprennent la construction d'un déversoir en enrochements dans la rivière Churchill. Le projet d'une valeur de 15 millions de dollars crée un réservoir de 10 km de longueur pour favoriser la navigation et la pêche.

Manitoba Hydro signe également des accords de règlement avec les collectivités touchées par l'exploitation de ses installations dans les rivières du centre et du sud de la province. En 1997, la Première nation Sagkeeng accepte un règlement de 2,5 millions de dollars qui reconnaît les incidences des aménagements hydro-électriques dans la rivière Winnipeg. Au début des années 1990, Manitoba Hydro signe cinq accords de règlement au sujet de la centrale de Grand Rapids dans la rivière Saskatchewan. Des accords d'une valeur totale de 31,8 millions de dollars sont conclus avec les collectivités d'Easterville-Chemawawin et de Moose Lake, ainsi qu'avec la bande indienne de Le Pas, la Première nation de Grand Rapids et les collectivités de Cormorant. Les anciens résidents de Pine Bluff et leurs familles qui avaient subi les incidences du projet acceptent un accord de règlement en 1996.

À la fin de la décennie, Manitoba Hydro avait dépensé ou engagé environ 400 millions de dollars au titre d'accords de règlement visant des collectivités, le secteur des ressources ou des ouvrages de protection, ou des particuliers en vue de résoudre un problème ou compenser une perte. Toutefois, il est encore plus important que Manitoba Hydro ait réussi à forger de nouveau liens avec les peuples des Premières nations du Manitoba. Le processus de négociation et de discussion des accords de règlement s'est traduit dans de nombreux cas par une compréhension et un respect mutuels qui posent les jalons d'une coopération future. On a vu un exemple clair des nouveaux liens en 1997, lorsque Manitoba Hydro a commencé à collaborer avec les nations cries Nisichawayasihk (anciennement Nelson House) et Tataskweyak (anciennement Split Lake) en vue d'évaluer les emplacements hydro-électriques potentiels dans leurs zones de gestion des ressources.

L'AN 2000 ARRIVE AU MANITOBA et le réseau de production, de transmission et de distribution de Manitoba Hydro fonctionne sans problème. L'entreprise a travaillé pendant trois ans à résoudre le problème de l'an 2000 en veillant à ce que son réseau continue de fonctionner normalement pendant le passage de 1999 à 2000. C'est au début des années 1990 qu'on s'est rendu compte que bon nombre d'ordinateurs et de puces avaient été conçus pour ne lire que deux chiffres des quatre qui désignent une année et que les ordinateurs pouvaient donc interpréter 2000 comme étant 1900.

ANNONCE D'UNE NOUVELLE CENTRALE À TURBINE À COMBUSTION AU GAZ NATUREL À BRANDON. La nouvelle centrale, qui doit être opérationnelle en 2002, ajoutera une nouvelle source d'énergie au réseau électrique provincial et permettra à Manitoba Hydro d'accroître ses bénéfices à l'exportation, tout en améliorant la fiabilité de son réseau. Les deux génératrices de la centrale pourront produire jusqu'à 260 MW d'électricité. La nouvelle installation sera construite sur l'emplacement de la centrale de Brandon à un coût approximatif de 180 millions de dollars.

Les membres du groupe de travail de l'an 2000 de Manitoba Hydro ont assuré une conversion sans problème des systèmes informatiques au nouveau siècle.

LA NORTHERN STATES POWER COMPANY (NSP) de Minneapolis annonce le choix de Manitoba Hydro et de deux autres sociétés d'énergie pour lui fournir 900 MW d'électricité, sous réserve des autorisations réglementaires. L'achat comprend 500 MW fournis par Manitoba Hydro sur une période de dix ans, à compter du 1er mai 2005. La vente d'électricité est en fait le renouvellement d'une vente antérieure de 500 MW à NSP, qui fait l'objet de modifications des conditions générales du contrat, y compris les prix.

SE PRÉPARER À LA PROCHAINE GÉNÉRATION DE CENTRALES. Manitoba Hydro va de l'avant dans ses préparatifs à l'aménagement possible d'un ou de plusieurs de trois emplacements hydro-électriques potentiels dans le nord de la province. Deux des emplacements, Wuskwatim et Notigi, sont situés sur la rivière Burntwood, tandis que le troisième emplacement, Gull, est sur le fleuve Nelson.

LE PROJET D'EXPANSION DU GAZ NATUREL DANS LA RÉGION D'ENTRE-LES-LACS est mis en oeuvre après avoir recueilli suffisamment de signatures d'abonnés pour assurer la faisabilité du projet. Ayant une valeur de 7,3 millions de dollars, ce dernier permet d'installer près de 200 km de gazoducs de transport et de distribution et d'étendre le service de gaz naturel aux collectivités d'Arborg, Teulon, Warren et Riverton.

LA NATION CRIE TATASKWEYAK ET MANITOBA HYDRO SIGNENT UN ACCORD DE PRINCIPE HISTORIQUE en octobre. Le nouvel accord crée un modèle de partenariat entre les Premières nations et Manitoba Hydro pour de futurs aménagements dans la zone de gestion des ressources de la nation crie Tataskweyak. En particulier, l'accord offre à la nation crie, et potentiellement à d'autres nations cries de la zone de gestion des ressources de Split Lake, la possibilité d'investir dans la centrale proposée pour l'emplacement de Gull.

Centrale à turbine à combustion au gaz naturel à Brandon.

En 2002, Manitoba Hydro devient le seul fournisseur d'électricité de la province en achetant Hydro-Winnipeg à la Ville de Winnipeg.

2001

LES NORMES ISO 14001 SUR L'ENVIRONNEMENT sont appliquées par les employés des centrales de Long Spruce, de Brandon et de Selkirk. La certification des trois centrales signifie qu'elles satisfont aux critères établis par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour les processus de gestion qui ont des incidences sur l'environnement.

UN ACCORD DE PRINCIPE EST SIGNÉ par la nation crie Nisichawayasihk (NCN) et Manitoba Hydro en vue de l'aménagement de nouvelles installations hydro-électriques lors d'une cérémonie à Nelson House. L'accord permet à la Première nation d'avoir une participation financière au projet en investissant dans les centrales de Wuskwatim et de Notigi proposées, qui sont situées dans la zone de gestion des ressources de NCN.

LE CENTRE D'ÉDUCATION ET MUSÉE DE L'ÉLECTRICITÉ DU MANITOBA ouvre officiellement ses portes. Le nouveau Musée, situé au 680 de la rue Harrow à Winnipeg, intègre certaines des caractéristiques les plus écoénergétiques qu'offre la technologie actuelle. Établi en 2001 par la société Manitoba Electrical Museum Inc., un organisme regroupant des employés retraités de Manitoba Hydro (Hydro X) et des employés retraités du secteur de l'électricité, le Musée présente aux visiteurs les merveilles de l'histoire de l'électricité. Six thèmes principaux illustrent l'histoire de l'électricité au Manitoba, des années 1870 jusqu'au présent, ainsi qu'une vision de l'avenir.

2002

MANITOBA HYDRO ACHÈTE HYDRO-WINNIPEG à la Ville de Winnipeg. Le 3 septembre, la propriété d'Hydro-Winnipeg est officiellement transférée à Manitoba Hydro. Depuis cette date, Manitoba Hydro assume officiellement la responsabilité de la production, de la transmission et de la distribution de l'énergie électrique dans toutes les régions de la province.

LA CENTRALE DE SELKIRK DE MANITOBA HYDRO EST CONVERTIE pour brûler du gaz naturel, un des moyens les plus propres de produire de l'électricité de façon thermique. Le projet vise la conversion des deux chaudières de la centrale au gaz naturel et l'installation d'un nouveau gazoduc d'approvisionnement à partir de Landmark.

UNE GÉNÉRATRICE À TURBINE À COMBUSTION AU GAZ NATUREL de la centrale de Brandon est officiellement ouverte en décembre. Construite sur une période de deux ans au coût de 177 millions de dollars, la nouvelle centrale de 260 MW aidera Manitoba Hydro à maximiser ses recettes d'exportation, tout en renforçant la sécurité du réseau électrique dans le sud de la province. La première des deux génératrices à turbine à combustion entre en service à la fin de juin. L'événement représente la première fois qu'une génératrice est commandée à distance au Centre de contrôle du réseau.

2003

MANITOBA HYDRO ÉRIGE sa première tour de mesure du vent de 60 mètres de hauteur près de Minnedosa. Il s'agit d'une des sept tours qui seront construites dans la province pour recueillir des données sur le régime des vents. Les données saisies par divers capteurs et instruments installés sur les tours permettent de mieux déterminer les meilleurs emplacements pour le développement futur de l'énergie éolienne dans la province.

UNE NOUVELLE CENTRALE DIESEL est officiellement ouverte à Shamattawa en octobre. Elle permet d'accroître grandement la capacité de la centrale diesel existante. Située à environ 800 km au nord de Winnipeg, Shamattawa est une des quatre collectivités manitobaines éloignées qui continuent d'avoir recours à une centrale diesel pour leur alimentation électrique.

L'EMPLACEMENT DU NOUVEL IMMEUBLE DE MANITOBA HYDRO AU CENTRE-VILLE est dévoilé en décembre. Il englobe un pâté de maisons complet sur le côté sud de l'avenue Portage jusqu'à l'avenue Graham, entre les rues Carlton et Edmonton.

2004

LA NATION CRIE DE FOX LAKE, LA PROVINCE DU MANITOBA ET MANITOBA HYDRO conviennent des conditions d'une entente de règlement visant les effets indésirables des aménagements hydro-électriques antérieurs dans la région de la partie inférieure du fleuve Nelson.

LE 53e RAPPORT ANNUEL DE MANITOBA HYDRO pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 indique une perte nette de 436 millions de dollars. La perte a été principalement causée par les conditions de sécheresse prolongée qui ont eu des incidences sur la production normale d'électricité par les 14 centrales hydro-électriques de Manitoba Hydro.

LA COMMISSION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMET DU MANITOBA a publié son rapport final sur les projets de centrale de Wuskwatim et de lignes de transmission, dans lequel elle conclut que le mégaprojet est à la fois viable et économique. Le projet exige toujours la ratification de la nation crie de Nisichawayasihk (NCN), un partenaire potentiel de Manitoba Hydro dans le projet d'aménagement, avant que la construction puisse commencer.

LE PREMIER MINISTRE GARY DOER annonce que la société AirSource Power investira 187 millions de dollars pour aménager le premier parc d'éoliennes du Manitoba près de Saint-Léon. Le projet de 99 mégawatts (MW), situé dans les municipalités rurales de Lorne et de Pembina près de Saint-Léon, a recours à une technologie développée par la société Vesta Wind Systems. AirSource Power vendra l'électricité produite par le vent à Manitoba Hydro aux termes d'une convention d'achat d'électricité.

L'ALLIANCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU CANADA donne au Manitoba la note « A » pour l'efficacité énergétique dans sa cinquième fiche de rapport national annuel sur l'efficacité énergétique, soit la note la plus élevée au pays. Une gamme de programmes et de projets Éconergiques a contribué à l'obtention de la note générale.

2005

EN AVRIL, L'ORGANISME MIDWEST INDEPENDENT TRANSMISSION SYSTEM OPERATOR (MISO) crée le plus important marché commercial concurrentiel de produits énergétiques aux États-Unis. Le nouveau marché est responsable de la répartition de toutes les ressources de production des participants et de l'établissement des prix en temps réel sur le territoire de 15 États. Unique membre canadien de MISO, Manitoba Hydro conserve le contrôle de sa propre production et fonctionne comme un participant externe.

LA PREMIÈRE ÉOLIENNE MANITOBAINE, d'une hauteur de près de 80 mètres, est érigée en avril à Saint-Léon dans le cadre du projet de production d'énergie éolienne de la société AirSource Power. Au cours de l'année qui suit, la société construit 62 autres éoliennes dans un rayon de 93,8 kilomètres pour compléter le parc d'éoliennes de 99 mégawatts.

LA CONCEPTION FINALE du nouveau siège social de 22 étages de Manitoba Hydro au centre-ville de Winnipeg est dévoilée en juillet. Intégrant la participation du public, la conception propose deux tours de bureaux biseautées qui reposent sur un socle de deux ou de trois étages selon les endroits. L'immeuble unique vise une réduction de la consommation d'énergie de 60 % par rapport aux immeubles conventionnels.

LA NATION CRIE DE NISICHAWAYASIHK (NCN) ET MANITOBA HYDRO signent officiellement l'entente historique sur le développement du projet de Wuskwatim en juin, à la suite des résultats positifs du scrutin de ratification tenu dans la collectivité de Nelson House. Le scrutin autorise le chef et le Conseil de bande à conclure l'entente avec Manitoba Hydro en vue de partager la propriété et l'aménagement de la centrale de Wuskwatim de 200 mégawatts (MW). On entreprend en août la construction d'une route d'accès en gravier de 48 km jusqu'à l'emplacement de la future centrale.

MANITOBA HYDRO ANNONCE UN PROJET DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT qui vise à évaluer le potentiel des véhicules hybrides électriques à brancher et les incidences possibles de cette nouvelle technologie sur la croissance de la charge électrique de Manitoba Hydro et les marchés énergétiques de l'avenir. Un des véhicules du parc de Manitoba Hydro (automobile Toyota Prius hybride de 2005) est muni d'un bloc-batterie qui peut être facilement branché sur toute prise normale de 120 volts pour être rechargé.

Commissaires, présidents du conseil et directeurs généraux de la Manitoba Power Commission

Les années de mandat renvoient aux rapports annuels, exercices terminés le 30 novembre :

J.M. Leamy, commissaire — 1920
J. Rocchetti, commissaire par intérim — 1921-1923
C.A. Clendening, commissaire — 1924-1926
D.L. McLean, commissaire — 1928-1930
D.L. McLean, commissaire et président du conseil — 1931-1932
H. Cottingham, président du conseil — 1933-1945
W.D. Fallis, directeur général — 1946

Les années de mandat renvoient aux rapports annuels, exercices terminés le 31 mars :

W.D. Fallis, directeur général — 1947-1961
R.C. Smellie, président du conseil — 1948-1961

Présidents et vice-présidents du conseil, directeurs généraux et présidents de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba

Les années de mandat renvoient aux rapports annuels, exercices terminés le 31 mars :

D.M. Stephens, président du conseil et directeur général — 1952-1956
D.M. Stephens, président du conseil, président et directeur général — 1957-1961
D.M. Stephens, président du conseil — 1962-1967
W.D. Fallis, directeur général — 1962-1967
W.D. Fallis, président du conseil et directeur général — 1968-1969
W.D. Fallis, directeur général — 1970-1971
D. Cass-Beggs, président du conseil — 1970-1972
L. Bateman, président du conseil — 1973
G. Reid, directeur général — 1973
L. Bateman, président du conseil et chef de la direction — 1974-1978
L.M. Wedepohl, vice-président du conseil — 1979
C.E. Curtis, vice-président du conseil — 1980
K. Kristjanson, président du conseil — 1981
L. Blachford, président et chef de la direction— 1980-1982
S. Cherniak, président du conseil — 1982-1984
J. Arnason, président et chef de la direction — 1983 -1986
M. Eliesen, président du conseil —1984-1988
G.H. Beatty, président et chef de la direction — 1986-1990
A.B. Ransom, président du conseil — 1988-1990
J.S. McCallum, président du conseil — 1991 à aujourd'hui
R.B. Brennan, président et chef de la direction — 1990 à aujourd'hui

Directeurs généraux d'Hydro Winnipeg

J.G. Rossman, directeur de la City Power — 1911-1912
J.G. Glassco, directeur général — 1912-1944
J.W. Sanger, directeur général — 1944-1951
H.L. Briggs, directeur général — 1952-1955
T.E. Storey, directeur général — 1955-1960
D.C. Bryden, directeur général — 1960-1969
R.T. Harland, directeur général — 1969-1978
K.H. Hallson, directeur général — 1978 - 1988
R.J. Linton, directeur général — 1988 à aujourd'hui

Développement historique des sociétés d'électricité au Manitoba

Depuis la création de la Winnipeg Gas Company, qui fournissait du gaz pour l'éclairage urbain, bon nombre d'autres compagnies de gaz, d'électricité et de transport sont apparues au Manitoba au cours du siècle qui a suivi. Aujourd'hui, deux services publics - Manitoba Hydro et Hydro Winnipeg - sont devenus les seuls fournisseurs d'électricité des Manitobains.

Année	Services publics	Page
1873	Winnipeg Gas Company	2
1880	Manitoba Electric & Gas Light Company	2
1881	Fusionnement de Winnipeg Gas Company et Manitoba Electric & Gas Light Company	2
1882	Winnipeg Street Railway Company	2
1883	North West Electric Light and Power Company (Ltd.) (NWEL & P.Co.)	3
1889	North West Electric Company Ltd.	4
1889	Brandon Electric Light Company Ltd. (créée en ?) construit centrale à vapeur à Brandon	4
1892	Winnipeg Electric Street Railway Company (WESR.Co.)	5
1894	Acquisition de Winnipeg Street Railway Company par WESR.Co.	5
1898	Acquisition de Manitoba Electric & Gas Light Company par WESR.Co.	5
1900	Winnipeg Selkirk & Lake Winnipeg Railway Company	8
1900	Acquisition de North West Electric Company Ltd. par WESR.Co.	8
1902	Winnipeg General Power Company	8
1904	Fusionnement de Winnipeg General Power Company et WESR.Co. pour créer Winnipeg Electric Railway Company (WERCo.)	8
1905	Suburban Rapid Transit Company devient filiale de WERCo.	8
1906	Winnipeg Selkirk & Lake Winnipeg Railway Company devient filiale de WERCo.	9
1906	City of Winnipeg Hydro Electric System (City Hydro)	9
1911	Winnipeg River Railway Company, financée par WERCo., devient filiale de Winnipeg River Power Company	10
1913	Winnipeg River Power Company devient société affiliée à WERCo.	10
1913	Minnedosa Power Company (créée en ?) construit centrale sur rivière Minnedosa	10
1919	Manitoba Power Commission (MPC)	10
1920	Manitoba Power Company (filiale de WERCo.) prend en charge Winnipeg River Railway Company et Winnipeg River Power Company	13
1921	Brandon Electric Light Company Ltd. et Brandon Gas & Power Company Limited s'unissent pour former Canada Gas & Electric Corporation de Brandon	13
1924	WERCo. devient Winnipeg Electric Company (WECo.)	14
1924	Northwestern Power Company	14
1927	Fusionnement de Northwestern Power Company et WECo.	14
1931	Acquisition de Canada Gas & Electric Corporation de Brandon par MPC	16
1936	Plan de regroupement et réorganisation de WECo.et ses sociétés affiliées (Northwestern Power Company, Suburban Rapid Transit Company, Winnipeg Selkirk & Lake Winnipeg Railway Company)	16
1949	Adoption de Manitoba Hydro-Electric Board Development Act par législature manitobaine	21
1951	Régie de l'hydro-électricité du Manitoba	24
1952	Acquisition de National Utilities Corporation Limited par MPC	24
1952	Transfert des installations gazières et de transport de la WECo. à deux sociétés nouvellement constituées — Greater Winnipeg Gas et Greater Winnipeg Transit Company	24
1953	Fusionnement de RHEM et WECo.	24
1955	City of Winnipeg Hydro Electric System (City Hydro) devient unique distributeur d'électricité à Winnipeg	25
1955	Manitoba Power Commission (MPC) devient unique distributeur d'électricité en banlieue de Winnipeg et dans le reste du Manitoba	25
1958	Acquisition de The Pas Electrical Utility par MPC	26
1959	Acquisition du Cranberry Portage Distribution System par MPC	26
1959	Acquisition du réseau de distribution de la localité de Selkirk par MPC	26
1961	Manitoba Hydro	29

1964	City of Winnipeg Hydro Electric System (City Hydro) devient Hydro Winnipeg	31
1970	Centrales sur rivière Laurie, propriété de Sherritt Gordon Mines Limited, passent sous le contrôle de Manitoba Hydro	34
1999	Manitoba Hydro Signe une lettre d'intention avec Westcoast Energy Inc. de Vancouver	62
2002	Manitoba Hydro achète Hydro-Winnipeg à la Ville de Winnipeg	66

ABBRÉVIATIONS DES UNITÉS DE MESURE ET DES TERMES D'ÉLECTRICITÉ

A	ampère	kV	kilovolt
c.a.	courant alternatif	kW	kilowatt
c.c.	courant continu	kWh	kilowattheure
CCHT	courant continu à haute tension	m	mètre
C.V.	chevaux-vapeur	MW	mégawatt
km	kilomètre	THT	très haute tension

Pour de plus amples renseignements,
communiquez avec
le Service des affaires publiques
Manitoba Hydro
C.P. 815
Winnipeg Manitoba R3C 2P4
(204) 474-3233

Manitoba Hydro